VENDREDI 05 JANVIER 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1764
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Quel cap pour l'agriculture en 2024 ?



Annoncé par Emmanuel Macron à l'automne 2022, le Pacte d'orientation agricole va être officialisé durant le premier trimestre de 2024. Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a révélé quelques-uns des principaux axes sur lesquels il va reposer. C'est un portrait considérablement renouvelé de l'agriculture française qui prend ainsi forme, en tentant de concilier impératifs économiques, environnementaux et générationnels. Ce pacte sera l'un des moments forts de l'année agricole 2024 pour laquelle toute l'équipe de Terres de Bourgogne vous présente ses vœux les plus chaleureux. *PAGE 03*



ACTUALITÉS P.08
Maraîchage bio // Bilan d'une saison chaude et pluvieuse



PRODUCTIONS P.10
Élevages ovins // On en arrive là...



RURALITÉ P.19
Sécurité routière // Bien conduire n'est pas une option





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 CHASSE : AUX ARMES, CITOYENS

.05 JA CHÂTILLON-LAIGNES-MONTIGNY : LE NOUVEAU PRÉSIDENT VA PAYER *« SON COUP »*

.06 PRODUCTIONS VÉGÉTALES : CES FORMATIONS VOUS INTÉRESSERONT

.07 LES VŒUX DES PRÉSIDENTS D'OPA

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.08 MARAÎCHAGE BIO : BILAN D'UNE SAISON CHAUDE ET PLUVIEUSE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.09 BIO : LE CASSE-TÊTE DE LA VALORISATION DES VEAUX

.10 OVINS : TOUS CONTRE HAEMONCHUS

DOSSIERS

.11 RÉTROSPECTIVE 2023 *(2e PARTIE)*

RURALITÉ // TERRITOIRE

.19 SÉCURITÉ ROUTIÈRE : BIEN CONDUIRE N'EST PAS UNE OPTION

.20 GENDARMERIE : LE GOÛT DU SERVICE

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.21 ÉNERGIES :GRDF VEUT ACCOMPAGNER L'ACCÉLÉRATION DU GAZ VERT EN BFC

SERVICES

.22 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.23 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 PATRIMOINE : L'ITALIE VEUT INSCRIRE SA GASTRONOMIE À L'UNESCO

.32 ON A TESTÉ POUR VOUS : LA CONFECTION D'UNE TABLETTE DE CHOCOLAT DE A À Z



// LE DESSIN

// EN BREF

Biogaz Peu de solutions de tri des biodéchets, malgré l'obligation d'en proposer au 1er janvier

Depuis ce lundi, les déchets alimentaires ne doivent plus être jetés à la poubelle, mais cette obligation européenne restera encore de longs mois très théorique pour une majorité de Français faute d'une solution locale pour collecter séparément leurs biodéchets. *«Moins d'un Français sur trois aura effectivement accès à une solution de tri à la source dans sa collectivité»*, regrette l'ONG Zero Waste Europe. De fait, le ministère de la Transition écologique n'a pas caché que seuls 27 millions de Français, soit 40% de la population, auraient une solution en 2024: une collecte porte-à-porte, un point d'apport volontaire proche de chez soi, ou la mise à disposition d'un bac de compostage sur la base du volontariat. *«Cette obligation est connue depuis 2015!»*, rappelle Zero Waste Europe, dénonçant *«un retard inacceptable»* qui selon elle *«traduit un manque de volonté politique des collectivités locales comme de l'État»*. À Paris, la ville a expérimenté la collecte dans les immeubles comme à Milan où cela fonctionne bien, mais est déçue par la faible utilisation. À la place, elle installera d'ici fin 2024 environ 500 nouveaux bacs à biodéchets dans les rues, où les Parisiens devront apporter leurs épluchures et restes alimentaires, en espérant qu'ils n'y jetteront rien d'autre.

Irrigation agricole L'arrêté sur la réutilisation des eaux usées traitées publié au JO

Un arrêté paru au Journal officiel le 28 décembre établit les conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation des cultures en France. Pour rappel, le principe de la méthode consiste à réutiliser l'eau en sortie de station d'épuration, après un traitement tertiaire plus ou moins intensif selon l'usage ultérieur (lagunage, filtration membranaire ou encore désinfection). Le présent arrêté définit la qualité des eaux nécessaires aux projets de réutilisation des eaux usées traitées (Réut) en fonction des usages, permettant de garantir un état sanitaire de l'eau adapté. À titre d'exemple, les cultures vivrières consommées crues dont la partie comestible est en contact direct avec l'eau usée traitée ne pourront être irriguées qu'avec une eau de niveau de qualité A, la catégorie la plus exigeante. En outre, l'arrêté précise la démarche d'évaluation et de gestion des risques, adaptant les mesures de prévention nécessaires aux risques identifiés. Afin de développer leurs projets, les utilisateurs d'eaux usées traitées devront auparavant élaborer un programme d'utilisation, incluant les types d'usage, les modalités de stockage, les volumes utilisés et les parcelles irriguées. Parallèlement, ils devront justifier de l'intérêt du projet par rapport aux enjeux environnementaux, et démontrer sa compatibilité avec la protection de la santé.

// EN CHIFFRES

Fruits et légumes La consommation résiste malgré l'inflation



Photo : iStock

FranceAgriMer vient de présenter un panorama statistique des fruits et légumes transformés pour l'année 2022. Des filières organisées qui regroupent producteurs et transformateurs d'une soixantaine d'espèces variétales et qui font vivre 14 700 exploitations agricoles, 186 entreprises et 26 000 emplois pour un chiffre d'affaires industriel de 4,5 milliards d'euros. En France, un tiers des légumes sont consommés en conserve ou congelés, sans oublier la choucroute et les champignons, et deux cinquièmes des fruits sous forme de confitures, compotes, ou confits. Des produits qui sont particulièrement appréciés des consommateurs. La conjoncture de l'année 2022 est cependant venue assombrir ces productions. Le gel en avril puis la canicule de l'été ont frappé la production. Les légumes de plein champ ont souffert de la sécheresse et de la présence des bio agresseurs, très virulents également sur les cerises. Résultat, la production de légumes en conserve a chuté de 11 % en volume, 16 % pour la choucroute et celle des vergers de 2,5 %. Le pruneau d'Agen IGP, qui voit sa production chuter de 60 % après deux années consécutives de gel. En Bretagne, un quart des volumes prévus n'a pas été réalisé, et les productions de cassis en Bourgogne et Val de Loire ont aussi été sérieusement touchées. Ces baisses de production en volume et en qualité ont désorganisé les entreprises de transformation en aval des filières, notamment pour la production de pommes. Les entreprises de conditionnement et de transformation ont vu leurs coûts de production augmenter en raison des hausses de prix de l'énergie et des emballages et ont dû augmenter leurs prix de vente. Ces derniers ont pris 10 % en deux ans, conduisant les consommateurs à réduire leurs achats ou à baisser de gamme.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// PACTE D'ORIENTATION AGRICOLE

Le ministre Marc Fesneau détaille les grandes lignes

Réconciliation entre agriculture et société, renouvellement des générations et transition écologique, reconception des systèmes de production : le ministre de l'Agriculture a présenté un « pacte » d'orientation, fruit de six mois de concertation.



Marc Fesneau a dévoilé les axes d'un pacte d'orientation agricole qui va tenter de concilier des impératifs environnementaux, économiques et générationnels.

« Il nous faut aujourd'hui relever deux défis urgents […] : le défi démographique et le défi climatique », a déclaré Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en présentant en décembre, en Normandie, un Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture. Entre un tiers et la moitié des agriculteurs vont partir à la retraite d'ici 10 ans. Ils doivent aussi continuer à produire en quantité et en qualité suffisantes sous les nouvelles contraintes climatiques tout en participant aux transitions écologiques. Pour répondre à ces défis, le ministre a dévoilé un « pacte », promesse d'Emmanuel Macron faite en septembre 2022 au cours de la fête nationale des Jeunes agriculteurs, les Terres de Jim, qui se tenait dans le Loiret, et résultat d'une concertation lancée il y a un an. Pacte qui se déclinera en un projet de loi d'orientation, censé être examiné au Parlement mi-février ou début mars. Le premier axe vise à réconcilier l'agriculture et la société, en facilitant par exemple la découverte des métiers du vivant via des visites de fermes par des écoliers ou des stages de collégiens et lycéens. Le gouvernement souhaite renforcer la confiance des consommateurs dans l'alimentation, en augmentant de 80 % le nombre d'inspections de sécurité sanitaire, grâce à 190 effectifs supplémentaires et une dotation de 38 millions d'euros.

Des conseillers formés aux transitions

Le deuxième axe veut *« faire émerger une nouvelle génération d'agriculteurs à l'avant-garde des transitions écologiques »*. Marc Fesneau a annoncé un *« choc de compétences »* pour former en trois ans les 50 000 professionnels au contact des agriculteurs, afin qu'ils disposent *« des compétences de pointe en matière de transitions agroécologiques »*. Ce programme national de formation accélérée aux transitions agroécologique et climatique doit être lancé à la rentrée 2025. L'axe prévoit aussi l'intervention dans l'enseignement agricole d'experts afin d'accélérer la diffusion des connaissances en matière de transitions agroécologique. À terme, 1 000 experts associés dans des domaines clés comme l'hydraulique, la robotique agricole, les agroéquipements, interviendront en soutien des enseignants et formateurs. *« Pour parler des transitions, on mobilisera bien sûr tous les experts du sujet, et donc les premiers d'entre eux que sont les agriculteurs »*, a précisé le ministre. L'axe prévoit la création en 2025 d'un Bachelor Agro, diplôme Bac + 3. Autre mesure, l'intégration systématique des métiers du vivant dans la liste des métiers en tension.

Les sols inclus dans un diagnostic d'exploitation

Le troisième axe *« a vocation à reconcevoir les systèmes de production à l'échelle des exploitations »*. Tous les porteurs de projets d'installation ou transmission devront faire appel à des guichets uniques, mis en place dans chaque département. Le bénéfice de certaines aides de l'État (défiscalisation notamment) et des Régions pourra être conditionné au passage par ce nouveau réseau, baptisé France Services agriculture. Une autre mesure phare est l'instauration d'un diagnostic d'exploitation au regard notamment du changement climatique. Prévu *« au plus tard en 2026 »*, il interviendra en amont de la transmission puis à l'installation et tout au long de la vie. Ce diagnostic comprendra une évaluation de la qualité et la santé des sols. L'axe inclut le déploiement dès 2024 d'un fonds de garantie devant faciliter l'octroi de 2 milliards d'euros de prêts, déjà annoncé. Tout comme le fonds Entrepreneurs du vivant, doté de 400 millions d'euros, qui concerne le portage de capitaux et de foncier. L'axe prévoit de renforcer le service de remplacement, pour permettre de se former notamment aux transitions écologiques et climatiques et aussi de bénéficier pleinement des droits sociaux (congé maladie, maternité/paternité, formation). Enfin, il s'agit de favoriser les pratiques agroécologiques et le maintien en bio par les règles de priorité relatives au contrôle des structures dans le cadre des Schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles (SDREA).

Sécurisation des projets de stockage d'eau

Le quatrième axe du pacte vise à reconcevoir les systèmes de production mais cette fois-ci à l'échelle des filières et des territoires. Le ministère souhaite, par exemple, faciliter des projets de bâtiments d'élevage ou de stockage de l'eau en accélérant le traitement des éventuels contentieux, via une *« présomption d'urgence »* et la suppression d'un niveau de juridiction administrative. L'axe prévoit un fonds - de 180 millions d'euros en 2024 puis 200 millions d'euros en 2025 et 2026 - pour accompagner la restructuration d'une filière devant se transformer face au changement climatique. Il s'agit par ailleurs d'amplifier l'effort de recherche, d'innovation et de transfert pour massifier les outils d'innovation et leur déploiement sur le terrain, avec en 2024 un relèvement du plafond du Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (Casdar) à hauteur de 20 millions d'euros.

JCD

Foncier : des travaux, mais pas de « grand soir »

Inclus dans le Pacte d'orientation, le thème du foncier n'a toutefois rien du « grand soir ». ***« Ce qui est attendu, ce dont nous avons besoin, ce n'est pas d'un « grand soir » du foncier, comme j'ai pu l'entendre »*****, a déclaré Marc Fesneau, opposé à une réforme du statut du fermage. Des travaux sont inscrits dans l'axe du Pacte qui vise à** ***« reconcevoir les systèmes de production à l'échelle des exploitations »*****. Il prévoit la mise en place d'***« une clause contractuelle type, notamment dans le cadre du bail à ferme, afin d'assurer un partage des bénéfices de l'installation électrique, notamment pour l'agrivoltaïsme, entre le propriétaire du foncier et l'exploitant, qui pourrait être par exemple une rémunération de ce dernier indexée sur le prix de l'électricité »*****, a détaillé le ministre. Un autre chantier sera mené avec les Safer afin qu'elles puissent** ***« allonger progressivement la durée du stockage effective des terres agricoles, pour mieux cibler leurs actions en appui au renouvellement des générations, ce qui s'accompagnera d'une évolution à conduire de leur gouvernance »*****.**

// CHASSE

21

Aux armes, citoyens

Le nombre de sangliers prélevés en Côte-d'Or est en augmentation par rapport à l'an passé. Le président de la commission « dégâts de gibier » de la FDSEA invite les chasseurs à ne pas désarmer.

Ça tire, et visiblement bien, dans les bois de Côte-d'Or. Début décembre, 8 700 sangliers étaient prélevés dans le département, soit 1 500 de plus qu'un an plus tôt. Thierry Besançon, président de la commission *« dégâts de gibier »* de la FDSEA, livre son ressenti sur ce bilan intermédiaire : *« À première vue, nous pourrions nous en féliciter, mais je préfère m'en inquiéter… Même si nous le savions déjà, ce nombre de prélèvements est la preuve que les populations sont encore beaucoup trop importantes dans le département. Certes, ce tableau de chasse à mi-saison est plus élevé que celui de l'an passé, mais il est à un niveau similaire à 2021… La situation n'évolue donc pas ».*

L'agriculteur à Avelanges, près d'Is-sur-Tille, attend des prélèvements plus nombreux pour retrouver un niveau de population *« plus acceptable »* : *« les chasseurs ont encore une fois les cartes en main… Il faut chasser davantage. Les dégâts sont considérables dans le département, les déclarations sont nombreuses et nous nous dirigeons vers une nouvelle année record dans ce domaine. Même la Fédération des chasseurs s'en inquiète… Il y a urgence, il faut agir ».*



Des pistes, des solutions

Thierry Besançon regrette que de trop nombreuses sociétés pratiquent encore le tir sélectif et constituent des réserves sur les territoires de chasse. *« Nous ne sortirons pas de cette situation tant qu'il n'y aura pas des changements radicaux. Et la pratique de l'agrainage n'arrange bien sûr rien du tout, elle ne fait qu'augmenter les populations ! ».* Le responsable syndical émet d'autres pistes susceptibles d'améliorer la situation : *« il faudrait que les bracelets soient attribués sur un secteur donné et non à chaque société. Les premiers qui auraient terminé leur plan de chasse pourraient alors utiliser les bracelets encore disponibles sur ce même secteur. Je pense que nous pourrions avoir de meilleurs résultats ainsi. Il y a ensuite le piégeage, il faudrait enfin avancer dans ce procédé, la situation nous y oblige… La Fédération des chasseurs y est malheureusement opposée par un prétexte d'éthique, et le préfet ne semble pas nous suivre non plus, par peur que les chasseurs se démotivent… ».* Thierry Besançon souhaite également que les sangliers soient davantage chassés lors des récoltes : *« nous en voyons 30, 40, 50 voire 60 quand nous sommes dans nos tracteurs… Il faut aller les chercher dans la plaine à ces moments-là. Une autre mesure serait pertinente à mes yeux : attribuer le double de bracelets pour moitié prix ».*

Mais ce n'est pas tout

Le président de la commission *« dégâts de gibier »* de la FDSEA ne manque pas d'idées pour faire baisser les populations : *« la mise en place d'un bracelet femelle est une autre piste à envisager, nous sommes plusieurs à le dire, et même certaines fédérations de chasse évoquent cette hypothèse. Un autre point : nous allons droit dans le mur en termes financier et sanitaire, avec de telles populations. Tout le monde est malheureusement concerné ».* Thierry Besançon déplore également les nombreux dégâts collatéraux liés aux sangliers : *« je pense notamment aux prairies, qui ne reviennent jamais dans leur état initial. Tout ce qui concerne la casse de matériels ou encore le travail supplémentaire des agriculteurs n'est pas indemnisé ».* Le responsable syndical va encore plus loin en émettant l'idée d'instaurer une *« taxe à l'atteinte à la biodiversité »* qui serait appliquée *« aux mauvais élèves chasseurs, qui laissent des populations trop importantes de gibier »* : *« ce budget permettrait de mieux surveiller les zones où la situation est inacceptable, là où il y a bien trop de gibier. L'État aide bien le monde de la chasse pour payer les dégâts… Encore une fois, tout doit être mis en œuvre pour trouver des solutions ».*

AG

// ENQUÊTE

58

Consommation de produits à base de gibier

Un questionnaire sur les habitudes de consommation de produits à base de gibier est en ligne jusqu'au 20 janvier.

Dans un contexte de relocalisation de l'alimentation, notamment via le Projet Alimentaire Territorial du Pays Nivernais Morvan, une enquête sur la consommation de produits à base de viande de gibier est lancée conjointement par les instances communautaires, la Fédération départementale des Chasseurs de la Nièvre et le Centre d'étude et de ressource sur la diversification (Cerd). Cette enquête a pour but de connaître et de comprendre les comportements actuels de consommation ainsi que les freins et motivations à consommer du grand gibier. Ouvert à tous les consommateurs (chasseurs ou non), le questionnaire est disponible jusqu'au 20 janvier sur https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/CERD/Venaison_enquete_conso/questionnaire.htm

Si le résultat de l'étude, attendu début 2024, prouve l'intérêt de la création d'une filière de proximité autour de la viande de grand gibier, un programme d'actions sera élaboré afin de répondre aux attentes des acteurs enquêtés.



Fédération nationale des chasseurs / FDC 58 / CCBLM.

Le questionnaire est ouvert jusqu'au 20 janvier.

D'après communiqué

// PRÉDATION

58

Une attaque à Nolay

Un ovin a été tué, suite à une attaque survenue dans la nuit du 5 au 6 décembre 2023 sur la commune de Nolay. Les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) ont réalisé un constat sur place. Après examen, il apparaît que la mortalité est liée à une prédation pour laquelle la responsabilité du loup ne peut être écartée (au bénéfice du doute). À ce jour, onze attaques de ce type ont été enregistrées au total dans la Nièvre en 2023. Douze attaques pour lesquelles la responsabilité du loup n'est pas écartée avaient été recensées pour toute l'année 2022.

Il est rappelé que les éleveurs dont les troupeaux auraient subi une attaque susceptible d'être imputable à un grand canidé sont invités sans délai à contacter la préfecture (Tél. : 03 86 60 70 80).

La procédure de constatation sur place par les agents spécialisés de l'OFB est précisée sur le site internet des services de l'État de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr.

DDT de la Nièvre



Un ovin a été tué à Nolay.

// JEUNES AGRICULTEURS

21

Le nouveau président va payer « son coup »

Jérémy Rognon vient de prendre les rênes du canton JA de Châtillon-Laignes-Montigny. Une réunion programmée le 19 janvier à Montigny sera l'occasion d'aborder les futurs projets du groupe et de fêter l'anniversaire du nouvel élu.

Ça bouge, dans les cantons JA ! Un nouveau président vient d'être élu, cette fois-ci au nord de la Côte-d'Or, au sein de l'équipe de Châtillon-Laignes-Montigny. Jérémy Rognon, agriculteur de Pothières, succède à Yannick Salomon, son homologue de Savoisy. *« Yannick avait émis le souhait de passer la main au lendemain de la fête régionale. Ses deux mandats ont été très bien remplis, il reste vers nous mais souhaite se consacrer davantage au département »*, mentionne Jérémy Rognon, qui a accepté de reprendre le flambeau. L'assemblée cantonale du 15 décembre a permis de renouveler le bureau dans son ensemble, comme l'indique le nouveau président : *« parmi les principaux changements, Flavien Blandin devient vice-président, Antoine Schmith s'occupe de la trésorerie à la place de Juliette Martin et Guy Roger succède à Jérémi De Waele au secrétariat. Ce turn-over est essentiel, il est important que les mêmes personnes n'occupent pas tout le temps les mêmes places. Merci à tout le monde pour cet investissement sans faille au sein de notre canton ! »*.

Que de souvenirs

Cette cantonale élective a été une énième fois l'occasion de reparler de la fête régionale organisée les 2 et 3 septembre dans l'enceinte du lycée la Barotte. Le succès de la manifestation a été immense, les souvenirs sont forcément nombreux : *« celle-là, nous ne l'oublierons pas, c'est certain ! Retourner sur nos exploitations respectives après un tel événement nous a procuré un sentiment assez bizarre, je dois le reconnaître, mais toutes les bonnes choses ont une fin »*. Les JA de Châtillon-Laignes-Montigny n'organiseront pas la fête de 2024, mais les manifestations resteront nombreuses : *« pour la départementale, il faut bien sûr laisser la place aux autres. Il se peut toutefois que cette organisation revienne dans notre canton avant 2030 ! Le moral de notre équipe est actuellement au beau fixe, nous voulons surfer sur cette dynamique pour proposer de beaux évènements pendant cette nouvelle mandature »*.

Des réflexions

Une soirée programmée le 19 janvier à Montigny permettra de *« caler »* un certain nombre de rendez-vous, comme l'indique Jérémy Rognon : *« une réunion de remerciement aux bénévoles de la fête se tiendra au cours du premier trimestre. Nous participerons une nouvelle fois au défilé du tape-chaudrons puis aux journées châtillonnaises, pour lesquelles de nouvelles animations sont à l'étude. J'aimerais également programmer une ou deux autres manifestations : pourquoi pas un bal ou quelque chose de similaire avant ou pendant l'été. Une activité à l'arrière-saison, en lien avec La Barotte, pourrait également voir le jour. Nous en discuterons tous ensemble, toutes les idées sont bonnes à prendre »*. Un petit *« voyage »* pourrait être programmé avec les bénéfices de la fête régionale : *« nous allons organiser quelque chose, c'est certain. Nous tâcherons de caler la destination et une thématique, en fonction des envies et contraintes de chacun. Cela ne devrait pas dépasser les quatre jours, à cause de nos obligations respectives sur nos fermes. Après la fête de 2013, nos prédécesseurs étaient allés en Roumaine, aller si loin aujourd'hui me paraît quand même compliqué »*.



L'équipe de haute Côte-d'Or, réunie le 15 décembre.

Le mercato a débuté

L'un des principaux objectifs de la nouvelle équipe sera de dépasser la barre des 30 adhérents : *« nous sommes aujourd'hui 27, nous n'en sommes pas loin. Notre réunion du 19 janvier se tiendra à Montigny, là où nous voulons notamment recruter… Tous les moins de 35 ans sont les bienvenus chez nous. Cette réunion sera ouverte à tous »*. En plus de la traditionnelle galette des rois, le nouveau président promet de *« payer son coup »*, cette date correspondant à son 27e anniversaire…

AG

// CFA

89

La récompense des fidèles

Le CFA agricole de l'Yonne a mis à l'honneur ses plus fidèles collaborateurs, qui œuvrent depuis au moins dix ans à la réussite de leurs apprentis, en offrant à six membres de l'équipe, une médaille de service. Cela s'est passé le jeudi 14 décembre, au centre équestre de Villefargeau, en présence de Christophe Bonnefond, vice-président du Conseil départemental de l'Yonne et maire de Venoy, devant un parterre d'apprentis.

Si l'équipe du CFA s'est bien agrandie ses dernières années, *« elle compte toujours de fidèles recrues qui sont de grande valeur au quotidien »*, indique Hélène Decultot, directrice de l'établissement.

Marie Georget, (en poste depuis 10 ans), Pascale Wetzel (12 années de service), Aurélia Crépin (également en poste depuis 12 ans) et Thierry Cloutier (présent depuis 13 ans) ont obtenu des médailles de service. Louis Ruellan, au CFA depuis 24 ans, a reçu une médaille d'argent. Quant au plus fidèle des fidèles, Éric Faure et ses 35 années de service, s'est vu remettre la médaille de vermeil. Une belle reconnaissance pour ceux et celles qui contribuent à la mise en lumière du CFA agricole de l'Yonne depuis de nombreuses années.

Christopher Levé



CFA agricole de l'Yonne

Le CFA agricole de l'Yonne a récompensé ses fidèles.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

21 Ces formations vous intéresseront

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose plusieurs formations en ce début d'année. Des conseillers en productions végétales évoquent les deux premières thématiques de 2024.

On se forme cette année ? Allez ! Le pôle *« productions végétales »* de la Chambre d'agriculture se penche sur plusieurs thématiques, la première est dédiée aux agriculteurs bios et se tiendra jeudi 1er février à Bretenière. La fertilisation sera aux cœurs des discussions. *« Le contexte est très particulier avec, d'un côté, des prix d'intrants élevés et de l'autre, des cours céréaliers particulièrement bas »*, présente Vincent Maurice. Fertiliser aujourd'hui avec des intrants du commerce engendre souvent une perte d'argent, si on ne considère que l'effet immédiat à la culture, comme le fait remarquer le conseiller : *« si nous nous livrons à un rapide calcul, la fiente est à 100 euros/t et 2 t/ha sont généralement importés sur les parcelles. Avec un blé à un peu plus de 250 euros la tonne, il faudrait donc récolter une tonne de plus, en rendement, pour pouvoir couvrir ses frais… D'après les essais, cela est quasiment impossible. Les agriculteurs en ont conscience et font plus que freiner leur fertilisation »*. La formation du 1er février permettra d'appréhender cette *« nouvelle donne »* : *« nous regarderons tous ensemble jusqu'à quel point il est pertinent de réduire ou non les apports. Aussi et surtout, nous nous intéresserons à la fertilisation du sol avec des bilans humiques et PK. Il est important d'avoir une approche de la fertilisation à plus long terme »*. Une première partie de cette formation se tiendra en salle, à la Maison de l'agriculture. Une visite d'une plateforme de compostage sera proposée l'après-midi.

On *« rattaque »* dans la foulée

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or enchaînera le lendemain sur une autre thématique, celle des biostimulants. Un groupe d'agriculteurs de Fontaine-Française est déjà inscrit à ce rendez-vous. *« Mais il reste bien sûr de la place »*, fait remarquer Arnaud Pillier, qui animera cette formation en compagnie de son collègue Dimitri Deher. Les biostimulants, *« on en entend de plus en plus parler »*. *« L'idée sera de proposer un éclairage sur le sujet. Nous tâcherons de faire un état des lieux des solutions déjà présentes sur le marché et de ce que l'on peut en attendre »*, enchaîne le conseiller, *« nous ferons notamment la différence entre biocontrôles et biostimulants : ce n'est pas la même chose, ce ne sont pas les mêmes produits, ils n'ont pas les mêmes fonctions. Nous aborderons le cadre réglementaire, les mécanismes d'action, mais aussi les objectifs visés. Et le plus important : nous tenterons d'évaluer leur utilité ! Oui, dans certains cas, cela peut fonctionner, mais dans d'autres, il n'y a visiblement pas d'intérêt. Du moins, pas en grandes cultures »*. Un essai a été mis en place cet automne dans une parcelle de blé à Saint-Martin-du-Mont, près de Saint-Seine-l'Abbaye. *« Notre formation se déroule en deux temps. La seconde demi-journée est justement dédiée à la visite de ces essais, le 11 avril »*, ajoute Arnaud Pillier.

AG

Contacts : Hector Mussillon pour plus d'informations (06 71 81 01 79), Céline France pour les inscriptions (06 07 62 80 61).



Arnaud Pillier et Vincent Maurice animeront chacun une formation, le premier sur les biostimulants, le second sur la fertilisation en bio.

// GROUPAMA

89 Un Icaunais parmi les lauréats du premier Trophée Agri

La soirée de remise de prix de la première édition du Trophée Agri s'est déroulée le jeudi 14 décembre, au siège social de Groupama Paris Val de Loire, à Antony. Trois exploitations ont été récompensées, dont l'Earl Champ Roy, de Béon, dans l'Yonne, qui termine à la première place du podium.

Le jeudi 14 décembre s'est déroulée la soirée de remise de prix de la première édition du Trophée Agri, au siège social de Groupama Paris Val de Loire, à Antony. Cet événement a été l'occasion de retracer l'origine de cette initiative, remettre les trophées aux lauréats et donner la parole aux sociétaires de Groupama. Pour cette occasion une quarantaine d'invités a répondu présent.

Le Trophée Agri, mettant en avant l'innovation agricole, a été lancé dans le but de récompenser les agriculteurs sociétaires novateurs. Pour cette première édition, trois thématiques ont été retenues en lien avec l'engagement RSE de Groupama : l'amélioration du bien-être de l'agriculteur, la préservation des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique.

La période de candidatures a été ouverte de mai à septembre 2023. Au total, 35 candidatures composées de céréaliers, d'éleveurs, de viticulteurs issus de tous les départements de la caisse régionale, ont été reçues et étudiées.

Le jury, composé de huit membres, internes et externes à Groupama Paris Val de Loire, s'est réuni le 10 octobre dernier pour élire les trois lauréats. Parmi ces membres du jury, on a pu retrouver des représentants du réseau commercial, des fonctions support, du pôle de gestion agricole, des élus mais aussi un président de syndicat des Jeunes Agriculteurs ou encore un représentant d'UniLaSalle (école d'Ingénieur en Agriculture avec qui Groupama a un partenariat depuis plusieurs années).

C. L. d'après communiqué

Les lauréats



Groupama Paris Val de Loire.

L'Earl Champ Roy, de l'Yonne, s'est distinguée lors du Trophée Agri.

Trois candidatures ont particulièrement marqué les esprits du jury. Voici les lauréats du Trophée Agri :

1er lauréat : l'Earl Champ Roy, représentée par Patrick Roy, agriculteur dans l'Yonne, remporte un chèque de 2 000 € pour son innovation de semis de colza prégermé.

2e lauréat : la Scea Aronia de Sologne, représentée par Laurent Lecomte, horticulteur dans le Loir-et-Cher, remporte un chèque de 1 500 € pour son innovation d'implantation d'aronia.

3e lauréat : la Scea de la Marette, représentée par Laurent Cafin, éleveur dans la Somme, remporte un chèque de 1 000 € pour son innovation de niches de bien-être thermorégulées pour les porcelets.

// MSA

58 10 000 euros pour aider

Le 20 décembre, à l'occasion du marché de Noël du Secours Populaire 58 qui se tenait à Nevers, la MSA Bourgogne remettait un chèque de 10 000 euros pour soutenir les actions du SP 58 et une en particulier. En effet, le SP 58 a mis en place depuis quelques temps une antenne mobile et propose à un certain nombre de cantons nivernais, un marché ambulant de produits locaux et régionaux en direction des plus démunis. Ainsi, cette aide financière permettra la réalisation de ces « points dégustations » par l'achat, en particulier, de denrées alimentaires, de matériel et d'équipement.

D'après communiqué



MSA

La remise de chèque s'est déroulée à Nevers avec les représentants du Secours Populaire et de Claire Bruandet, administratrice et présidente du Comité départemental de la Nièvre ainsi que François Vaillant, administrateur membre de la Commission Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale.

// CRÉDIT AGRICOLE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Les vœux du président Jean-Yves Remillet

2023 fut une année de transition et d'adaptation. Je dirais aussi que ce fut l'année de la création. La Caisse régionale a largement innové. Elle a lancé les Talents de l'Innovation by CACB pour favoriser l'émergence des talents de nos territoires. 9 lauréats ont été récompensés lors de cette soirée qui a réuni près de 200 personnes de l'écosystème. Elle a lancé les 1ers « Cafés de l'installation et de la transmission agricole » permettant aux cédants et aux repreneurs d'entrer en contact avec les interlocuteurs concernés par la transmission et l'installation. La synergie entre ces acteurs est indispensable pour relever le défi générationnel, pour ne pas dire existentiel de l'agriculture. La Caisse régionale est partie prenante dans la sécurisation des personnes et des cultures. Nous avons accompagné la réforme de l'assurance récolte en application depuis début 2023. Une mobilisation soutenue au sein des territoires et une belle synergie avec Pacifica ont permis de souscrire 230 nouveaux contrats (récolte et prairie) réalisés sur l'ensemble de CACB. 9 agriculteurs sur 10 sont aujourd'hui clients de la Caisse régionale. Ce n'est pas rien. Ils nous sont fidèles car la qualité d'écoute et de conseil reste notre priorité. En début d'année, une démarche RSEA (Responsabilité sociétale des entreprises agricoles) a été testée sur une partie de notre territoire. Elle permet à nos clients d'anticiper les mutations, les évolutions réglementaires, de valoriser et d'assurer la pérennité et la rentabilité des exploitations. En un an, 400 exploitations ont pu réaliser un entretien spécifique RSEA. En 2024, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est plus que jamais orienté, avec une volonté indéfectible et des moyens renouvelés, vers la satisfaction de tous ses clients, au service des grandes transitions actuelles. Toutes les productions sont concernées. Le Crédit Agricole va jusqu'à intervenir dans les projets de gestion de l'eau : une donnée devenue primordiale. L'année qui s'ouvre sera marquée par la poursuite de chantiers importants. Poursuivons cette transformation et continuons à placer l'humain au cœur de nos actions. Sans ces femmes et ces hommes, nous ne pourrions accomplir ces victoires et vivre cette aventure, car l'agriculture c'est plus qu'une histoire de saisons, c'est une part de notre avenir et de notre tradition.

Bonne année à toutes et à tous.



Olivier Douard

// JA DE LA NIÈVRE

Les JA seront là pour 2024

L'année 2023 a été riche en émotions. Tout d'abord, nous sommes fiers d'avoir eu deux nouvelles équipes de jeunes motivés pour relancer deux cantons. Ensuite, les concours de labour cantonaux ont été très appréciés cette année avec beaucoup de participants et de public, de même pour les finales départementales organisées ! Merci à tous.
Pour cette nouvelle année, nous souhaitons améliorer le lien entre les différents cantons et le département et motiver de nouveaux jeunes à rejoindre l'aventure JA. En 2024 nous allons relancer des Jeux Inter JA 2024 où les gagnants auront une place pour participer aux JO JA durant l'évènement « Terre de Jim » qui aura lieu dans le Doubs.
Nous vous souhaitons à tous une belle et heureuse année 2024 remplie d'énergie et de beaux projets. De plus, nous voulons exprimer notre reconnaissance à nos partenaires et à toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement et à la vie syndicale des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre.

Simon Gauche et Benjamin Maillault, coprésidents des JA 58



JA 58

Les co-présidents des JA 58, avec de gauche à droite : Benjamin Maillault et Simon Gauche

// FDSEA DE LA NIÈVRE

Détermination pour 2024

Fin 2023, la FDSEA 58 et les JA 58 ont retourné les panneaux de nos villes et villages, afin d'indiquer à la population que nos dirigeants marchent sur la tête. Cette action comprise par la très grande majorité de citoyens et des élus de notre département fait écho à une multitude de situations de terrain ou des changements de réglementations tous plus contraignants les uns que les autres. Seul le maire de Guérigny nous a adressé un courrier comparant cette action aux incivilités. Celui-ci, ne mérite pas de réponse immédiate, mais montre que tous les élus ne sont pas à la hauteur de leurs responsabilités !
Comme nous l'affirmons depuis des mois, l'agriculture qui a toujours répondu présente depuis la fin de la seconde guerre mondiale, est prête à relever le double défi de la souveraineté alimentaire et entrer dans une nouvelle phase de transition face au changement climatique. Cette ambition passe par un pouvoir politique engagé pour nous accompagner et nous protéger. Cette cohérence doit commencer par arrêter de réglementer à outrance et d'ouvrir les frontières à des produits qui ne respectent nos standards. Nous avons réussi à faire repousser un certain nombre de textes à la fois à Bruxelles et à Paris. Restaurons la nature, IED (émissions industrielles), glyphosate, et demain au sujet du bien-être animal. L'augmentation de la redevance pour pollution diffuse, la contribution sur la taxe irrigation. Tous ces sujets nous ont mobilisés à l'automne et nous avons réussi à convaincre le gouvernement du non-sens de ces orientations. La puissante FNSEA comme certains représentants d'associations nous considèrent, montre que le syndicalisme a encore la capacité d'influencer des décisions. En 2024, les élections européennes vont orienter un peu plus les évolutions à venir. Nous aurons un projet à présenter aux différentes formations politiques. L'arme alimentaire chère à certains dirigeants de la planète doit nous inciter à mesurer les priorités. Au-delà des sujets habituels agricoles, environnementaux, la question de la réforme des règles du commerce mondial doit être posée car c'est un des fondements de l'avenir de nos échanges. Le Parlement européen et la commission devront répondre à cet enjeu sinon, toute politique d'adaptation au changement climatique, à la fin des énergies fossiles n'aura que des effets négatifs sur nos activités.
À la FDSEA de la Nièvre, avec les JA, nous sommes déterminés à continuer à porter un projet cohérent, avec les élus et les organisations professionnelles. Cette ambition est nourrie grâce au soutien de chacun d'entre vous au moment des multiples rencontres. Que cette nouvelle année renouvelle ces moments forts pour notre réseau. Je vous souhaite à toutes et tous une excellente année 2024



Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58

Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58

// MARAÎCHAGE BIO

Bilan d'une saison chaude et pluvieuse

Mi-décembre, les maraîchers et maraîchères bio de Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne se sont retrouvés pour échanger sur l'année 2023. Chaque année le bilan de campagne est un moment convivial, riche en partage de pratiques et apprécié des producteurs et productrices.



Les maraîchers bio de l'Yonne, de la Nièvre et de Côte-d'Or sortent d'une saison 2023 marquée par des conditions climatiques pas si mauvaises.

Cette saison 2023 a démarré par un printemps chaud et sans fortes gelées en avril, ce qui a permis une bonne implantation des légumes d'été et légumes primeurs. Néanmoins le déficit hydrique de début d'année a pu causer des problèmes sur les fermes qui ont une ressource en eau dépendante de la pluviométrie. La période d'été a été pluvieuse et moins chaude que l'année passée. Ces températures dans les normales de saison ont été appréciées par les producteurs, notamment car les conditions de travail ont été plus agréables sous serre comme en plein champ. En fin de saison les températures sont restées élevées jusqu'au mois d'octobre, avec, notamment, des récoltes de tomates jusqu'à fin novembre pour celles et ceux qui ne les ont pas arrachées avant. Les pluies importantes des mois d'octobre et novembre ont pu limiter les fenêtres de récolte des légumes de conservation. Les échanges entre maraîchers ont également porté sur les adaptations au changement climatique pour les légumes avec l'usage de voiles thermiques sur tomate en cas de gel ou encore l'usage de toiles d'ombrage aussi faciles à mettre en place qu'à retirer pour gérer la température dans les abris.

Maladies et ravageurs au cœur des préoccupations

Chacun et chacune a pu également partager ses moyens de lutte face aux maladies et ravageurs de l'année. En Côte-d'Or les maraîchers ont particulièrement échangé sur la lutte contre les altises et punaises ornées, qui sont des ravageurs de choux. Les producteurs de la Nièvre se sont penchés sur les moyens de lutte d'un ravageur émergent dans notre région : la punaise Nezara viridula. Dans l'Yonne, les maraîchers ont échangé sur les méthodes de lutte face aux pucerons dont l'attaque du printemps a été importante sur les légumes « ratatouille ». Au niveau de la consommation, les producteurs sont plutôt satisfaits des ventes de cette année. En Bourgogne, la plupart des maraîchers vendent en direct et ce mode de commercialisation a toujours le vent en poupe pour les légumes bios. Ce mode de vente a progressé de 5 % par rapport à 2021 (Source : Agence bio). Les maraîchers et maraîchères terminent la saison avec de nouvelles idées en tête pour l'année prochaine. Dans la Nièvre, ils souhaitent travailler sur la mise en place de bandes fleuries dans leurs fermes pour favoriser la biodiversité. En Côte-d'Or, on cherche à optimiser l'irrigation.

Enfin, dans l'Yonne ils se pencheront sur le calcul des coûts de revient. Tout le monde repart motivé pour la saison prochaine !

Camille Moreau (Bio Bourgogne BFC)

// SANTÉ AU TRAVAIL

Les Sentinelles de la sécurité au travail agricole

La Commission paritaire d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CPHSCT) opérant au sein de la MSA est au cœur des efforts visant à préserver la santé et la sécurité des travailleurs agricoles.

Composée de représentants des employeurs, des salariés, et de la MSA, la Commission paritaire d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CPHSCT) joue un rôle central pour améliorer les conditions de travail dans les petites entreprises agricoles de moins de 11 salariés. Ces entreprises, souvent dépourvues de délégués du personnel ou de comités de sécurité, bénéficient de l'engagement de la CPHSCT qui s'efforce d'écouter les préoccupations des employeurs et des salariés en matière de sécurité et de santé au travail. Sa mission comprend également la promotion des meilleures pratiques et la mise en place d'actions locales visant à renforcer la sécurité au travail. La collaboration entre la MSA et la CPHSCT ne s'arrête pas là. Ensemble, ils se sont associés au réseau Sentinelles pour prévenir les problèmes de mal-être dans le secteur agricole. Le réseau forme des volontaires chargés de repérer précocement les signes de détresse psychologique chez les acteurs agricoles et de les orienter vers l'aide appropriée. La prévention est au cœur de cette initiative, avec un accent particulier mis sur la détection précoce des signes de mal-être. La MSA, en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), fournit une formation de qualité aux Sentinelles, les préparant ainsi à une prise en charge efficace des travailleurs en détresse. En 2023, 97 personnes ont été formées Sentinelles agricoles sur la Bourgogne. Des sessions de formation seront organisées en 2024 sur tous les départements bourguignons. Pour plus d'informations, contactez Maud Dekyndt (MSA) au 06 76 93 45 04, ou par mail dekyndt.maud@bourgogne.msa.fr.

MSA Bourgogne



Le réseau des Sentinelles de la MSA Bourgogne et de la Commission paritaire d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CPHSCT) travaille à la prévention du mal-être agricole.

// EN BREF

Lait Nouvel accord régional de paiement du lait à la qualité

Le nouvel accord interprofessionnel national paiement du lait à la qualité a été étendu le 11 mai 2022. Il prévoit une analyse systématique des critères matière grasse, matière protéique, cellules et point de congélation (FPD). Ce dernier permet de vérifier la présence anormale d'eau dans les échantillons de lait. En application des évolutions nationales et après une décision du Conseil d'administration du Centre interprofessionnel laitier (CIL) BFC-Est l'accord régional de paiement du lait est modifié depuis le 1er janvier. Pour le lait soumis à une analyse de la composition, le critère du point de congélation est analysé à chaque collecte. Afin de prévenir un risque accru de sanction, une information supplémentaire est envoyée pour alerter le producteur en cas de résultat compris entre – 0,510 °C et – 0,507 °C. Un seuil de sanction unique est mis en place sur le volume du mois incriminé : à partir de - 0,506 °C, la pénalité est de - 12 euros / 1 000 litres (Le montant de la pénalité est doublé en cas de récidive mensuelle immédiate, le premier mois sera à - 12 euros, le deuxième à - 24 euros, le troisième à - 48 euros et le quatrième à - 96 euros (il s'agira du montant plafond). S'il s'agit de la première fois sur les cinq mois glissants précédents et le mois en cours : ce résultat n'entraîne pas de pénalité. Si le producteur a déjà eu un résultat supérieur ou égal à - 0,506 °C sur les 5 mois précédents et le mois en cours : le résultat est retenu et la pénalisation prévue par le CIL BFC Est s'applique sur les livraisons du mois.

Installations La BFC dans le peloton de tête des Régions de France

Selon la MSA, les installations en agriculture ont poursuivi, en 2022, leur tendance à l'augmentation observée depuis 2021, même si c'est sur un rythme plus lent. Au plan national, la hausse constatée par rapport à 2021 a été de 1,6 %, et les jeunes installés représentent 70,2 % du total. Derrière cette croissance globale se cachent de fortes disparités régionales. Dans ce cadre, la Bourgogne Franche-Comté tire très bien son épingle du jeu avec une hausse des installations de 8,8 %, à la seconde place, derrière le Grand Est (+ 12,5 %).

ÉLEVAGE

// BIO

Le casse-tête de la valorisation des veaux

Les éleveurs bio sont majoritairement insatisfaits de la valorisation commerciale de leurs veaux laitiers et croisés, comme le révèle l'enquête réalisée par une apprentie-ingénieur pour Bio-BFC. L'étude d'initiatives prises dans d'autres régions pourrait inspirer la structuration d'un collectif…

La pleine valorisation sur le marché de la viande bio des veaux mâles qui naissent dans les élevages laitiers biologiques est un problème historique structurel de l'AB. Le contexte actuel de baisse du niveau de vie des Français n'est pas propice au développement des ventes : prix jugés élevés, manque d'informations précises au sujet de la couleur de la viande, érosion des « bénéfices » perçus (santé, environnement, bien-être animal…) En face, confrontés à des marchés saturés par l'explosion du cheptel bio, les éleveurs voudraient privilégier la voie de l'engraissement local, par manque de filières longues en AB. Bio Bourgogne Franche-Comté a organisé récemment une journée de rencontre sur cette thématique, en Haute-Saône, afin d'échanger entre acteurs de la filière sur les possibilités de valorisation, en s'appuyant sur les résultats d'une enquête réalisée auprès d'éleveurs de Franche-Comté (lire l'encadré). Les coopératives Unebio et Feder étaient aussi présentes, pour représenter les acheteurs et donner le point de vue de l'aval. Des initiatives mises en place dans d'autres régions de France ont aussi été décrites.



Les complémentarités entre élevages laitiers et élevages allaitants sont aussi explorées, pour une meilleure valorisation bouchère des veaux laitiers et croisés nés dans les élevages laitiers en AB.

Collectif laitiers / allaitants

Ainsi, en Mayenne, un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) « Valorisation des veaux laitiers » s'est structuré, sur le principe d'un partenariat entre éleveurs laitiers et allaitants. Les éleveurs laitiers vendent des veaux et des vaches nourrices aux éleveurs allaitants, dans l'optique d'une production de bœufs gras. Les veaux sevrés pèsent en moyenne 261 kg avec un Gain moyen quotidien (GMQ) de 1 308 g/j sur une durée d'allaitement de 210 jours au sevrage. Pour les sept bœufs abattus à 32 mois, le poids moyen de carcasse était de 415 kg, vendu 5,17 €/kg. Les points positifs identifiés de cette structuration sont la coopération entre les éleveurs bio, l'aspect localisé de la production, la diminution des vêlages et la plus-value, avec un total produit viande qui atteint 4 386 € pour une des fermes engagées. Toutefois, au rang des points négatifs, un suivi sanitaire renforcé, des frais de transport, une phase d'adoption longue et le choix des croisements par les deux éleveurs partenaires ont été notés. Dans les Hauts-de-France, le projet Pré-veaux a pour objectif de valoriser les veaux en bio en misant sur leur engraissement au pâturage. Dans un contexte de vêlages groupés, pour faire coïncider pousse de l'herbe et pics de lactation, les veaux sont vendus après sevrage ou engraissés sur la ferme de naissance. Ils sont castrés à l'âge de deux mois et sevrés à cinq mois. Sur 243 animaux vendus, un GMQ naissance – sevrage de 488 à 628 g/j est mesuré. Le poids d'abattage varie dans la fourchette de 285 à 360 kg de carcasse, avec une note d'engraissement de 3, pour un prix de vente entre 4,30 et 5,36 €/kg. La gestion du parasitisme est ici primordiale. La journée s'est conclue par la visite de la ferme de Pascal Jacquard, éleveur allaitant en race Aubrac à Mercey-sur-Saône, près de Gray. L'occasion pour les éleveurs d'échanger sur les stratégies d'achat d'animaux et la phase d'engraissement.

Corentin Mussier
(Chambre d'agriculture 70)

Des freins et des atouts

Une enquête réalisée par Irène Schwartzentruber, apprentie ingénieur agronome à Bio BFC, avait pour objectif de recenser les besoins et attentes des éleveurs bovins bio en Franche-Comté en matière de valorisation des veaux, mais aussi d'identifier les freins à une meilleure valorisation. 86 exploitations ont été enquêtées (65 % laitières, 30 % allaitantes, 5 % mixtes). En termes de ventes, les élevages laitiers commercialisent en moyenne 41 veaux âgés de 2 à 3 semaines par an, dont 26 mâles. Les prix oscillent entre 110 € pour des animaux de race montbéliarde et 337 € pour ceux issus du croisement avec la race Bleu-Blanc-Belge. La majorité des veaux sont achetés par un maquignon ou la coopérative Franche-Comté Élevage. En élevage allaitant, les veaux sont majoritairement vendus comme broutards, et la vente directe ainsi que les maquignons sont les deux principaux débouchés. Les éleveurs déclarent en majorité être insatisfaits des débouchés auxquels ils ont accès. Le fait que les veaux soient élevés en bio, mais vendus comme issus de l'agriculture conventionnelle, donc à une valeur inférieure à celle perçue comme équitable, crée un sentiment de manque de reconnaissance du travail. Parmi les freins évoqués pour une meilleure valorisation des veaux, on peut noter :

- le manque de place et de temps ;
- un manque de débouchés ;
- un contexte général de repli des achats de produits issus de l'AB.

La satisfaction de valoriser des veaux dans le circuit bio arrive en tête des avantages espérés par les éleveurs enquêtés, bien qu'une majorité des répondants n'y trouvent finalement aucun avantage, pour des questions de praticité. Les attentes vis-à-vis de l'aval ressortent aussi de cette enquête : prix plus rémunérateurs, meilleure communication auprès des consommateurs, développement de nouveaux débouchés et meilleure transparence de la chaîne de valeur. Même s'il paraît difficile de trouver une solution simple et rapide à déployer pour résoudre ce problème structurel, 79 % des éleveurs se disent intéressés pour prendre part à un futur projet collectif, qui pourrait débuter sous forme de groupes de travail ou de réunions régulières. Parmi les pistes évoquées pour mieux valoriser les veaux laitiers bios, leur vente à des élevages allaitants avant le sevrage avec les nourrices est celle qui est la plus citée. Les éleveurs allaitants sont toutefois une majorité à ne pas être disposés à les recevoir, pour plusieurs raisons :

- le risque sanitaire lié à l'introduction d'animaux issus d'un autre cheptel est jugé important ;
- le fait que les veaux soient croisés et non de race pure apparaît aussi comme rédhibitoire ;
- l'absence de besoin [c'est-à-dire de demande du marché] est mise en avant ;
- la conduite de la phase d'allaitement pose des problèmes techniques : les éleveurs laitiers doivent renoncer à la recette du lait bio pour nourrir les veaux, quant aux éleveurs allaitants, ils arguent du surcroît de travail occasionné par la distribution de lait…

// LE GDS RÉPOND À VOS QUESTIONS

Qui peut piéger le blaireau ?



La régulation par piégeage des blaireaux est autorisée en zone tuberculose en Côte-d'Or. Qui peut piéger ? Le blaireau intervient dans la transmission de la tuberculose bovine. C'est pour cela que sa régulation, sous la responsabilité des lieutenants de louveterie, est nécessaire dans les zones concernées afin de casser le cycle de la maladie. On ne peut pas se prétendre piégeur du jour au lendemain : un agrément délivré par le Préfet est nécessaire pour exercer. Pour obtenir l'agrément de piégeur, il faut suivre une formation (cours théoriques et pratiques) organisée par la Fédération des chasseurs et soutenue techniquement par l'Association des Piégeurs Côte-d'oriens. Cette formation, qui dure a minima 16 heures, s'étale en général sur deux journées. La prochaine formation aura lieu jeudi 11 et vendredi 12 avril à la Maison de la Chasse et de la Nature à Norges-la-Ville. Le Groupement de défense sanitaire encourage vivement les éleveurs à passer l'agrément de piégeur et à constituer des brigades autour des piégeurs les plus aguerris et les plus disponibles. Si vous, éleveur, ne pouvez pas vous investir comme piégeur, vous pouvez appuyer leur action, par exemple en assurant un relevé des pièges ou un recensement des terriers à piéger.

GDS21

Contacts utiles :
Association départementale des Piégeurs Côte-d'Oriens : Philippe Martin (06 11 91 70 85, 03 80 56 39 11, adpco21@bbox.fr) ; Fédération départementale des chasseurs : Julien Sere (j.sere@fdc21.com, www.fdc21.com, 03 80 53 00 75). GDS 21 : Stéphane Ratay (03 80 68 67 32, stephane.ratay.gds21@reseaugds.com, www.gdsbfc.org)



ÉLEVAGE

// OVINS

Tous contre Haemonchus

Le 19 décembre, le parasitisme a fait l'objet d'une matinée technique au syndicat d'élevage ovin.

Deux fois dans l'année, le syndicat d'élevage ovin propose un *« Bout de bergerie »* à ses adhérents. *« Il s'agit d'un rendez-vous technique, nous nous intéressons à une thématique préalablement définie par les éleveurs. Ces rencontres ont lieu chez un adhérent, avec à chaque fois un spécialiste comme intervenant »*, présente Julien Pané, président du syndicat. La rencontre du 19 décembre était dédiée au parasitisme, comme le précise l'éleveur de Dampierre-en-Montagne : *« nous n'avions pas évoqué ce sujet depuis un petit moment. Il est pourtant d'actualité avec une année 2023 riche en problèmes, en particulier avec Haemonchus. Edwige Bornot, vétérinaire, est venue nous éclairer sur cette problématique. L'idée est de mieux gérer, à l'avenir, ce type de parasitisme qui peut engendrer de gros dégâts dans nos bergeries »*.

Limiter la résistance

Hubert Mony, éleveur à Francheville, était de la partie et souligne l'intérêt d'un tel rendez-vous : *« L'haemonchose peut être à l'origine d'une véritable hécatombe chez les agneaux si le problème n'est pas pris à bras-le-corps… Une année chaude et humide comme celle que nous venons d'avoir est très propice au développement de ces parasites… »*. Plusieurs leviers sont à activer pour contenir l'haemonchose. *« Il y a bien sûr les traitements, mais dans ce domaine, il faut bien veiller à varier les matières actives pour ne pas créer un phénomène de résistance. Celui-ci annihilerait tout espoir d'amélioration »*, prévient Hubert Mony, qui poursuit : *« et nous l'avons bien vu lors de l'exposé de ce jour, dans l'idéal, nous devons éviter les traitements systématiques du troupeau… Edwige Bornot donne sa préférence pour le cas par cas, chose que nous ne faisions pratiquement jamais il y a encore 10 ou 15 ans. Traiter seulement les animaux qui en ont besoin est une piste à privilégier, il faut donc enchaîner les coproscopies »*. Hubert Mony, pour sa part, ne pratique le traitement systématique qu'avec un seul traitement : *« pour le reste, c'est effectivement du cas par cas. Dans le même temps, j'utilise un peu la phytothérapie et d'autres produits alternatifs. J'insémine aussi des brebis avec des béliers sélectionnés résistants : la génétique permet d'avancer tout autant face au parasitisme. Opter pour le pâturage tournant est également conseillé, pour ceux qui sont en système herbager. En outre, les Cipan et les luzernes sont saines : les faire pâturer permet d'éviter les traitements et réduit le temps de présence des brebis sur une même prairie »*.

AG

Une nouvelle animatrice



Cléane Hernandez succède à Aurore Gérard depuis le 1er novembre.

Son CDD d'un an venait de se terminer à la Chambre d'agriculture. Cléane Hernandez a signé cette fois un CDI, avec une évolution de son poste, l'envoyant au syndicat d'élevage ovin. Animation, suivi du contrôle de performances, conseils techniques et création de références ovines font désormais partie du quotidien de la jeune femme de 24 ans, originaire de Grancey-le-Château. *« Jusqu'à présent, j'avais en charge des dossiers fourrages, environnement et des déclarations Pac. Je ne conserve que la partie déclarations, en plus des ovins »*, indique Cléane Hernandez, qui succède à Aurore Gérard depuis le 1er novembre. Julien Pané remercie la Chambre d'agriculture pour la mise à disposition d'une salariée : *« Le maintien de ce poste est une satisfaction, il était essentiel dans notre fonctionnement et pour notre cinquantaine d'adhérents »*.

Contact : 06 33 50 84 47, cleane.hernandez@cote-dor.chambagri.fr

// ÉLEVAGES OVINS

On en arrive là...

Un éleveur de Côte-d'Or, convaincu que la problématique loup va perdurer, vient de mettre en vente une partie de sa troupe ovine sur internet.

Sébastien Garnier a succédé à son père sur la ferme familiale en 2019 à Commarin, près de Pouilly-en-Auxois. Le mouton, ce Côte-d'orien de 42 ans y croyait *« dur comme fer »* : sa troupe avait rapidement atteint la barre des 250 brebis. Mais la menace du loup s'est vite développée, elle aussi, autour de chez lui. *« Comme tous mes collègues, je redoutais l'arrivée de ce prédateur, qui n'a vraiment rien à faire au milieu de nos animaux »*, confie l'éleveur en race limousine. De récentes attaques ont fini par le dissuader de continuer sur la même dynamique. Pire, de premiers animaux ont été mis en vente sur Leboncoin à partir du 19 décembre : *« j'ai pris la décision de me séparer d'une centaine de moutons : des brebis mais aussi quelques béliers. En effet, je ne peux plus continuer ainsi. Cela fait plus d'un mois que les attaques se multiplient autour de ma ferme. Du côté de Semarey, le loup a tué une brebis à 300 mètres d'un de mes prés. Ce même prédateur, ou peut-être même un autre, en avait déjà tué deux, trois semaines plus tôt, non loin de là. Il y a un mois, c'était à Échannay, à trois kilomètres d'ici. Il y a eu aussi des faits similaires à Civry, près de Grobois, ça n'arrête pas… »*. (et d'autres attaques sont à déplorer depuis la rencontre avec l'éleveur).

Pas la place

Dans un contexte *« normal et serein »*, les ovins de Sébastien Garnier seraient aujourd'hui au pré, avec des agnelages programmés en février et mars : *« à cause du loup, je suis obligé d'en laisser un certain nombre en bergerie. Les autres sont rentrés chaque soir, avec tout le travail supplémentaire que cela implique… Je n'avais pas besoin de ça. Pour ne rien arranger, je ne dispose pas de l'espace nécessaire pour rentrer tous les moutons dans les meilleures conditions. Ils ne sont pas biens en ce moment et cela se voit. Une notion me vient à l'esprit : le mal-être animal… À cause de qui ? Le loup bien sûr. Il faut que cela cesse, cette situation ne peut plus durer… »*. L'éleveur de Commarin a décidé de diminuer sa troupe dans de grandes proportions, et pour cause : *« je suis persuadé que la problématique du loup va continuer, voire s'aggraver. J'aimerais me tromper mais franchement, je ne vois aucune issue possible. Tout est fait pour maintenir, voire développer, cet animal dans nos campagnes. Le loup serait bien mieux là où les aides sont suffisantes pour faire vivre aussi l'éleveur, c'est-à-dire à la montagne. Je viens d'apprendre que l'OFB savait pertinemment que le loup était dans notre vallée depuis février… Mais personne ne nous dit rien. L'administration nous mène en bateau, ils sont là pour protéger le loup avant toute chose. Regardez en Saône-et-Loire, ça n'avance pas ! Les autorisations de tirs tardent toujours à arriver. Aujourd'hui, le loup est partout. Il n'attaque jamais ou très rarement au même endroit. Quand on prend la décision de le surveiller ou de le tirer, il est déjà loin. Il est là et il n'y a plus rien à faire, à part faire de l'agnelage l'hiver en bergerie »*.



Sébastien Garnier rentre ses animaux chaque soir, dans des conditions *« très difficiles »*.

Retourner les prairies

Élever *« davantage de vaches »* (il en a 45, en race Aubrac), Sébastien Garnier n'en a pas spécialement l'envie : *« je préfère de loin les moutons… Et même si j'augmentais les bovins, à la place des ovins, qui peut me garantir que je n'aurai pas d'attaques sur ces animaux ? Il y en a déjà eu en Côte-d'Or, au printemps dernier. Quand il n'y aura plus de moutons dans le département, le loup s'acharnera probablement sur les veaux. Alors, que faire ? J'envisage à ce jour de retourner des prairies. Ça finira comme ça »*. Interrogé sur les moyens de protection proposés par l'administration, Sébastien Garnier ne dit pas forcément non : *« il faudrait que l'on vienne m'aider à rentrer les animaux dans les parcs, sachant que j'ai six à sept lots différents. Oui, cela fait beaucoup de travail… Plutôt que de payer des gens à compter les loups, il faudrait peut-être les convier à surveiller et rentrer nos bêtes. Plus sérieusement, notre filière est dans une impasse. Les Patous ? Ce n'est pas possible, je ne suis pas éleveur de chiens. Si nous voulons continuer de manger du mouton français, doit-on élever nos animaux comme en Chine, dans des bâtiments à étages ? Ce n'est pas sérieux, nous marchons sur la tête, comme nous l'entendons beaucoup, depuis un petit moment »*.

AG

L'ANNÉE 2023 EN IMAGES 2/2

Voici la seconde partie de notre rétrospective 2023 où l'on croise des attaques sur des troupeaux pour lesquelles le loup est fortement soupçonné, ce qui commence à ulcérer les éleveurs, des robots dans les vignes, de belles festivités paysannes, à nouveau, notre ministre de l'Agriculture, qui goûte décidément la Bourgogne, le monde agricole qui s'investit dans les dons alimentaires, une convention régionale pour l'avenir de l'élevage allaitant, une campagne qui marche sur la tête, et toujours, la colère face aux services de la Région sur le Feader. Toute l'équipe de Terres de Bourgogne vous présente quand même ses meilleurs vœux et sera encore au rendez-vous de l'actualité agricole en 2024 !

// JUILLET



Depuis le 1er juillet, le colonel Nicolas Nanni est le nouveau commandant de groupement de gendarmerie départementale de l'Yonne. À 42 ans, le franc-comtois de naissance (Belfort) connaît bien le département pour avoir été commandant de gendarmerie de Sens pendant trois ans.



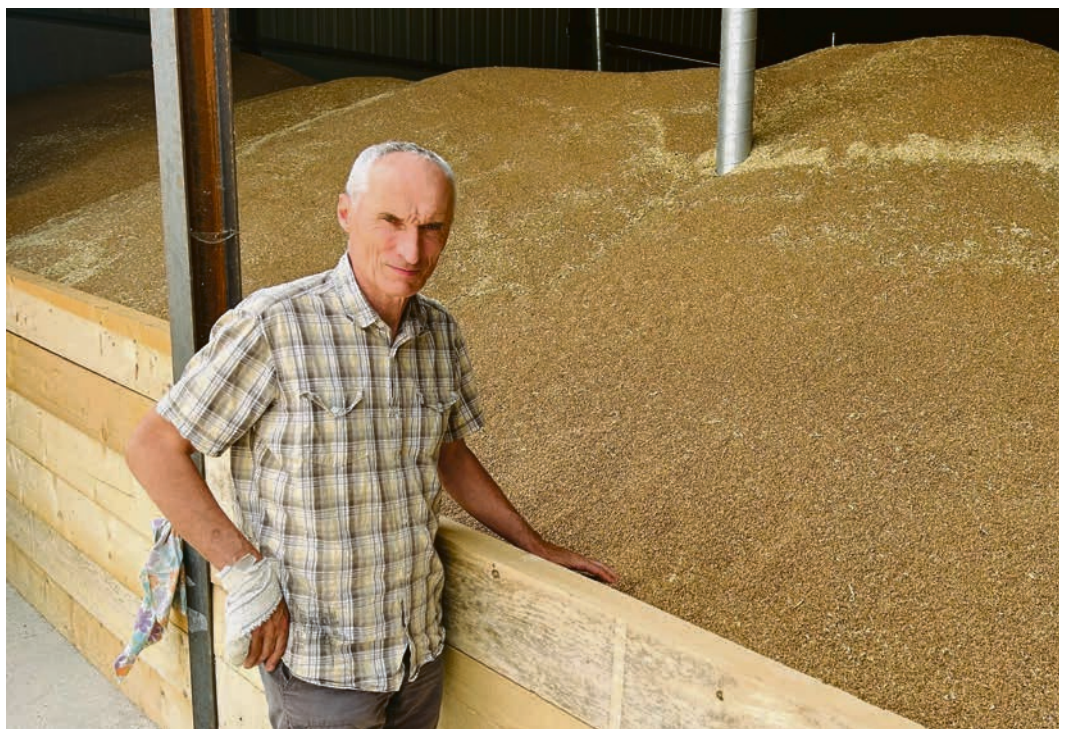
6 juillet : La récolte de moutarde n'est pas à la hauteur des attentes. Frédéric Le Grand, agriculteur dans le secteur de Gevrey-Chambertin, témoigne dans notre journal.



Les troupeaux nivernais n'ont pas été épargnés par la prédation lupine, comme ici un animal d'Armand Perraudin, éleveur aux Assiards (Chiddes). Au total, chez lui, 5 animaux (brebis et agneaux) ont été victimes d'une attaque le 6 juillet, et deux autres animaux sont morts durant leur convalescence. Pour mémoire, une autorisation de tir avait été accordée par la préfecture de la Nièvre pour ce dossier.



Le mercredi 12 juillet, une journée Innov'action, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, s'est tenue à Viviers, dans les vignes du domaine Louis Moreau. L'objectif ? Présenter le Bakus, ce robot enjambeur autonome bleu, conçu pour le travail du sol.



18 juillet : La moisson livre des résultats hétérogènes en Côte-d'Or. Si plusieurs secteurs tirent leur épingle du jeu, d'autres décrochent totalement. Vincent Lavier, agriculteur près d'Is-sur-Tille, réalise la plus mauvaise moisson de sa carrière sur le plan économique. Seulement deux campagnes (1991 et 2003) ont fait pire en termes de rendements et qualité.



Cette année encore, la FDSEA de l'Yonne a organisé six réunions moissons, entre le 25 juillet et le 4 août, à destination de leurs adhérents, dans différents cantons du département : en Puisaye, dans l'Auxerrois, dans le Tonnerrois, dans le Jovinien, dans le Sénonais et dans l'Avallonnais. Pour les agriculteurs, ce sont des moments conviviaux pour, bien sûr, évoquer les récentes récoltes, mais aussi pour aborder d'autres sujets qui alimentent l'actualité agricole départementale, régionale, nationale et même mondiale.

L'ANNÉE 2023 EN IMAGES 2/2



31 juillet : Une grande victoire syndicale, peut-être la plus importante de l'année en Côte-d'Or : les agriculteurs de 18 communes perçoivent de nouveau l'ICHN qui leur avait été retirée trois ans plus tôt dans le cadre de la révision des zones défavorisées simples. Olivier et Cyril Jacotot, éleveurs entre Beaune et Bligny-sur-Ouche, partagent leur soulagement dans nos colonnes.



La Fête du Charolais réunit 156 bovins à l'espace Jean-Bertin de Saulieu les 19 et 20 août. Parmi les plus belles performances : celle de Benoît Rummler, éleveur à Liernais, qui décroche le grand prix de l'ambassade pour sa toute première participation.

// AOÛT



4 août. La moisson 2023 aura eu un goût particulier pour Bresson, entreprise familiale de négoce de grains dont le siège est en Côte-d'Or, à Saulon-la-Chapelle. Cette moisson fut en effet celle du passage de relais entre Catherine Racle, dirigeante de l'entreprise depuis le début des années 2000, et ses deux enfants, Coraline et Damien. Il représentent la cinquième génération à la tête de Bresson, qui collecte chaque année 145 000 tonnes de grains, dont la moitié en blé.



19 août. Le concours de labour des JA de Luzy rendait hommage à Mathieu Angel disparu peu de temps auparavant. Les JA lui ont dédié un prix.



Le comice de Saint-Pierre-le-Moûtier a battu son plein cet été. Le 19 août , les organisateurs avaient fait le choix de troquer le concours de labour pour une démonstration afin que tous ceux intéressés puissent y participer.



La 28e édition de la fête de l'agriculture des JA 89 a eu lieu les 12 et 13 août, sur les communes d'Angely et de Sainte-Colombe, dans l'Avallonnais. L'occasion pour le monde agricole d'ouvrir ses portes au grand public et de montrer la réalité de l'agriculture et de l'élevage icaunais.

// SEPTEMBRE



Les 2 et 3 septembre, les JA de Châtillon-Laignes-Montigny organisent la fête régionale de l'agriculture au lycée La Barotte. L'évènement rencontre un énorme succès ! Les locaux se distinguent en remportant la course de C15, l'animation phare de la fête.

L'ANNÉE 2023 EN IMAGES 2/2



2 septembre : Les attaques de loups sont de plus en plus nombreuses en Côte-d'Or. Anne Beurton, éleveuse à Censerey, est plusieurs fois touchée. Autre fait marquant de 2023 dans le département : des bovins font également partie des victimes.



Les vendanges ont commencé le lundi 4 septembre, dans l'Yonne, avec les crémants. Celles-ci se sont poursuivies les semaines suivantes avec les vins tranquilles. Au final, ce sont des vendanges exceptionnelles auxquelles ont eu droit les vignerons icaunais, tant en termes de qualité que de quantité, avec du VCI à la clé.



Le 7 septembre, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, a marqué la rentrée scolaire en rendant visite à la Maison familiale rurale (MFR) de Gron, dans l'Yonne. L'établissement avait fêté ses 70 ans en juin. Une visite qui s'inscrivait dans le cadre plus large d'une réforme de l'enseignement professionnel. Rendre visite à une MFR était aussi, pour Marc Fesneau, l'occasion de célébrer l'enseignement agricole dans sa diversité.



Les 9 et 10 septembre, le Spécial Trait Auxois sacre de nouveaux champions à Semur. Chez les femelles adultes, la victoire revient à Geolla de Posanges, une jument de sept ans appartenant au Gaec Dupaquier.



Après 24 ans d'absence, le comice de Nevers-Magny revenait les 9 et 10 septembre. Une édition remarquée notamment grâce à la transhumance effectuée entre les bords de Loire à Sermoise et le Palais Ducal à Nevers, en passant par le pont de Loire.



La Halle des paysans, magasin de producteurs à Saint-Saulge, a été officiellement inaugurée le 14 septembre. Ainsi, cet espace regroupe près de 400 références de produits.



Avallon bio énergie, le site de méthanisation d'Avallon fonctionnant à partir des déchets organiques des habitants, a officiellement été inauguré le vendredi 15 septembre. Situé route de Vassy, le site est en production depuis le 30 mars. Son objectif est simple : produire du bio gaz qui est ensuite réinjecté dans le réseau à destination des Avallonnais.

L'ANNÉE 2023 EN IMAGES 2/2



La 2e édition d'« Un samedi à la Ferme », organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, s'est déroulée chez Gaëtan Brague à Urzy, le 16 septembre. À destination du grand public, elle a réuni 3 000 visiteurs environ.



Un nouvel atlas de l'agriculture et de la forêt en Bourgogne Franche-Comté a été présenté le 26 septembre par la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt. Le document, qui est une « mine » d'informations statistiques, a été actualisé grâce aux données collectées lors du recensement agricole de 2020.



Après quelques années d'attente, les nouveaux locaux de CFBL de Nevers étaient inaugurés à Saint-Éloi le 29 septembre. Outre des bureaux et une salle de réunion, le site accueille aussi une base de sylviculture pour les porteurs et les conducteurs. Enfin, il permet une valorisation des grumes.

// OCTOBRE



Depuis le 1er octobre, Ludovic Damé est le nouveau directeur d'établissement sur les départements de la Seine-et-Marne et de l'Yonne, de Groupama Paris Val de Loire. À 46 ans, il succède à Jacques Blanchot, qui occupait le poste depuis le 1er octobre 2007, soit pendant 16 années.



Il ne s'était plus déroulé depuis 2013 à Châtillon-sur-Seine. Le concours national de la race Brune se tient à Cournon le 5 octobre, dans le cadre du Sommet de l'Élevage. Les Côte-d'Oriens obtiennent de bons résultats, à l'image de l'EARL Saint Roch, de Pothières, qui remporte le prix de la meilleure mamelle adulte.



Dans le bilan qu'il dresse à Beaune le 10 octobre, le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) se félicite de la très bonne vendange 2023. Qualité et quantités sont présentes, ce qui devrait avoir des effets positifs sur les prix des vins. En raison de quantités insuffisantes, ils avaient beaucoup augmentés ces dernières années.



Dans son édition du 13 octobre, Terres de Bourgogne communique sur les vendanges dans le Châtillonnais. Celles-ci se sont terminées sur une note extrêmement positive, fin septembre. Une deuxième très belle année viticole d'affilée est constatée, au plus grand plaisir des professionnels.

L'ANNÉE 2023 EN IMAGES 2/2



La deuxième édition de la journée nationale de la résilience a eu lieu le vendredi 13 octobre, jour de la journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes. Dans l'Yonne, des animations ont eu lieu toute la journée, dont la présentation du dispositif « Qui l'eût crue ? », créé par le syndicat mixte Yonne médian, avec le soutien de VNF Centre-Bourgogne.

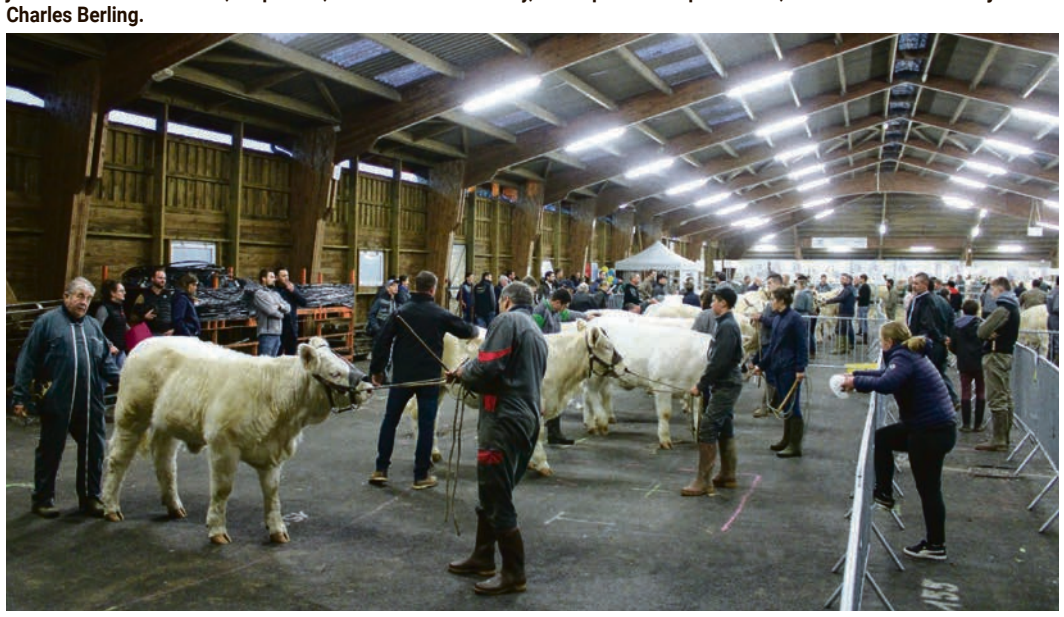


JA Decize

Les JA de Decize se sont relancés avec l'élection de leur nouveau bureau le 20 octobre : Valentin Berthier, président ; Quentin Garnier, vice-président ; Quentin Cayre, secrétaire général ; Thibaud Tardivon, secrétaire général adjoint ; Antoine Bernier, trésorier et administrateur ; Baptiste Bellon, trésorier adjoint. Pour le moment, les JA de Decize comptent 21 membres.



La 75e édition de la fête des vins de Chablis a eu lieu les 21 et 22 octobre en présence de la marraine de l'édition, la journaliste Céline Géraud, du parrain, l'acteur Antoine Duléry, ainsi que des co-présidents, les acteurs Michel Boujenah et Charles Berling.



« C'est une édition particulière, puisqu'il s'agit de la 170e ! » indiquait André Bourry, président de la Société d'agriculture de la Nièvre, concernant le concours général de la Nièvre qui s'est déroulé le 28 octobre. Au total, près de 250 animaux étaient présents avec une *« belle représentation de la jeune génération »* soulignait André Bourry. Comme l'an dernier, le Gercela proposait une vente de veaux reproducteurs à prix fixe (3 000 euros).

// NOVEMBRE



Le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, inaugure la foire gastronomique de Dijon le 1er novembre. A cette occasion, il aborde la question de la prédation par le loup sur des élevages locaux mais aussi les difficultés de gestion du Feader par la Région, ou encore les difficultés du secteur de la bio.



Le 4 novembre, la 13e édition de la Fête de l'élevage à Cercy-la-Tour fut marquée par la disparition soudaine du propriétaire des lieux : Claude Bouche. Un hommage lui fut rendu durant l'événement qui rassembla 110 élevages ; un chiffre exceptionnel selon les organisateurs.



Du 4 au 9 novembre, la Ferme Côte-d'Or fête sa quinzième édition à Dijon, dans le cadre de la foire gastronomique. Plusieurs agriculteurs assurent l'animation de l'évènement, à l'image de Louis Bourguignot, exploitant à Quetigny, présent sur le stand de la moutarde.



La foire Saint-Martin a eu lieu le dimanche 5 novembre dans les rues du centre-ville d'Auxerre. Et comme chaque année, une vingtaine de producteurs étaient présents sur l'espace agricole pour proposer une variété de produits aux visiteurs.

L'ANNÉE 2023 EN IMAGES 2/2



Une partie du nouveau pôle SAPAT (services à la personnes et animation des territoires) du Legta du Morvan, à Château-Chinon, a été officiellement ouverte aux élèves le 6 novembre. Ces derniers auront désormais 70 m2 pour leurs cours de travaux pratiques. Ce projet avait été lancé en 2020.



Bérangère Couillard (à droite), ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, était dans l'Yonne ce lundi 13 novembre. Après avoir visité la Maison de Colette (à Saint-Sauveur-en-Puisaye), figure emblématique de la littérature française au XXe siècle, la ministre s'est rendue à Migennes pour parler de la lutte contre les violences faites aux femmes, puis à Chablis pour parler de l'emploi pour les femmes dans la ruralité et des obstacles auxquelles elles sont encore confrontées aujourd'hui, avant de visiter un domaine viticole géré par Charlène Poison (à gauche).



Le 7 novembre est constituée, à Bretenière, près de Dijon, l'association Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (Solaal) Bourgogne Franche-Comté. Autour du président Thomas Lemée, c'est tout un bureau (photo) qui va mettre en place une organisation afin de mieux structurer la collecte des dons alimentaires issus du monde agricole.



Après des mois de tension entre les représentants des JA et de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté sur la question de la gestion des aides agricoles comprises dans le Feader, le point de rupture est atteint avec les services de la région. Constat est fait que près de 4 000 dossiers permettant l'accès à des financements pour des investissements et l'installation de jeunes agriculteurs sont en attente de traitement. De ce fait la FRSEA et les JA décident, mi-octobre, de suspendre le dialogue instauré avec la Région. Cela débouchera même sur l'attribution d'un carton rouge symbolique à la Région, le 13 novembre, dans une exploitation de la Nièvre, ou des élus régionaux sont invités pour comprendre les problèmes que la situation engendre.



À la ferme expérimentale de Jalogny, en Saône-et-Loire, une charte d'avenir pour l'élevage bovin est signée le 10 novembre entre la Région, la Chambre régionale d'agriculture, la Draaf, Interbev BFC, la FRSEA, les JA et l'Institut de l'Elevage. Elle vise à agir sur la valorisation de l'élevage bovin en BFC, préserver la valeur ajoutée, sécuriser le revenu des éleveurs et les accompagner dans les adaptations nécessaires.



Le 10 novembre, La Fermille (Saint-Benin-d'Azy) a officiellement été inaugurée le 10 novembre. , À cette occasion, Nicolas Fallet, un des associés de la SARL Au panier des Amognes porteuse du projet, explique : *« C'est une aventure humaine plus qu'économique ! Dans la même veine, je rappelle que nos prestations de services dédiées aux éleveurs et producteurs représenteront 75 % de nos activités. De ce fait, sans leur engagement nous ne survivrons pas. Pour nous, cet engagement collectif est indispensable pour l'avenir. D'ailleurs, actuellement nous comptons 26 fournisseurs et nous restons ouverts aux nouveaux arrivants ! »*.



Le concours charolais de Semur-en-Auxois fait carton plein les 15 et 16 novembre avec la participation de 190 animaux. La SCEA Riotte Schrapfer, d'Angely (89), réalise le doublé en remportant les prix d'honneur mâles junior et adulte.

L'ANNÉE 2023 EN IMAGES 2/2



Dans la soirée du jeudi 23 novembre, la FDSEA et les JA de l'Yonne ont mené une action visant à retourner les panneaux d'entrée et de sortie des communes du département, avec un message affiché : « On marche sur la tête ». Une action à l'initiative du Tarn (81), reprise par bon nombre de départements, pour dénoncer une politique de l'État, vis-à-vis de l'agriculture, qui fonctionne à l'envers, comme l'affirment les syndicats agricoles.



Le 29 novembre, Groupama, en partenariat avec les sapeurs-pompiers de l'Yonne, a organisé une journée de formation aux gestes qui sauvent, au stade de l'Abbé Deschamps de l'AJ Auxerre. Au total, ce sont 180 personnes qui ont été formées lors de cette journée.

// DÉCEMBRE



Dans un contexte de suppression progressive de la défiscalisation du GNR, la FDSEA 58 a souhaité aborder le sujet lors de sa soirée grandes cultures du 7 décembre à Pouilly-sur-Loire. Le thème précis était : « Nouvelles énergies : imaginons le monde d'après en machinisme agricole et quelles perspectives pour les filières biocarburants ? ».



L'ANNÉE 2023 EN IMAGES 2/2



Le 8 décembre, Samuel Bulot, secrétaire général de la FDSEA21 et vice-président de la FNPL, évoque dans nos colonnes un travail syndical long de 18 mois qui a permis d'éviter une *« grosse déconvenue »* aux éleveurs bovins lait et allaitants. Dans le cadre de la directive IED, de plus en plus d'élevages auraient pu devenir *« industriels »* malgré eux, sur le papier, avec une multitude de contraintes et des exigences très élevées en matière de protection de l'environnement.



Le 15 décembre, Terres de Bourgogne met à l'honneur un jeune du lycée La Barotte. Frédéric Regley, scolarisé en classe de Première CGEA, s'est distingué à l'occasion des différentes finales départementales de jugement de bétail. Ce jeune homme de 16 ans a participé à six concours et s'est hissé à quatre reprises sur le podium. Chapeau !



La Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec la Ville de Sens, a organisé la 31e édition du marché « Arts et saveurs », dans les halles du marché couvert de Sens, du vendredi 8 au dimanche 10 décembre. Avec, une nouvelle fois, un beau succès.



Les JA et la FDSEA de Côte-d'Or organisent une manifestation à Dijon le 15 décembre. Le mouvement est rejoint par leurs homologues d'autres départements, notamment de la Nièvre. Cette action syndicale en direction du Conseil régional permet d'obtenir plusieurs avancées ou du moins promesses, notamment dans la gestion du Feader.



Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, était de retour à Dijon, le 13 décembre, pour inaugurer le congrès national de la Coopération agricole, mais aussi pour faire des annonces, au côté de la présidente du Conseil régional, Marie-Guite Dufay. Pour aider la Région à combler le retard pris dans la gestion des dossiers de financement pour l'investissement et les Jeunes agriculteurs, les services de l'Etat reprennent à leur compte certains de ces dossiers. Une bonne nouvelle dans l'absolu, mais qui n'a pas empêché une grosse manifestation d'agriculteurs, deux jour plus tard, toujours à Dijon.



JA 58

Les JA 58 et la FDSEA 58 se sont mobilisés le 15 décembre à Dijon pour dénoncer les problèmes de traitement des dossiers des DJA entraînant des retards de paiement. Au total, une centaine de nivernais étaient présents ce jour-là.

// SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Bien conduire n'est pas une option

En décembre, beaucoup ont sans doute remarqué les voitures accidentées installées dans la galerie marchande de la Fontaine des Clairions, à Auxerre, ainsi qu'au Leclerc de Sens. Ceci était une campagne de sensibilisation à la sécurité routière, mise en place par la préfecture du département, pour prévenir des dangers de la route, quelques jours avant les festivités de la fin d'année.



Si le nombre de tués sur les routes icaunaises a baissé en 2023, celui-ci reste toutefois encore élevé (30, au 10 décembre 2023).

« *Cette opération, dans une galerie commerciale, où il y a beaucoup de personnes qui passent du matin au soir, a pour objectif de sensibiliser le grand public, à la veille des fêtes de fin d'année, sur le fait que conduire peut être un danger notamment lorsque c'est lié à des comportements addictifs comme l'alcool ou la vitesse* », lance Pascal Jan, préfet de l'Yonne.

Entre la mi et la fin décembre, des véhicules accidentés ont été placés dans la galerie marchande de la Fontaine des Clairions à Auxerre ainsi qu'au Leclerc de Sens pour attirer l'attention des Icaunais dans leur quotidien et les sensibiliser aux dangers de la route et aux bonnes pratiques à adopter. Car si 2023 a été *une année charnière*, comme la qualifie le préfet, avec « une décrue relativement significative en termes d'accidents et de blessés (- 24 % pour les accidents, - 14 % pour les tués et - 26 % pour les blessés, pour un total, au 10 décembre, de 155 accidents, 30 tués et 186 blessés, ndlr), un tiers des personnes tuées sur les routes icaunaises l'ont été courant novembre. « *Pour cette raison, j'ai réagi assez fortement. Ce sont des accidents principalement liés à la vitesse et à l'alcool, mais aussi aux stupéfiants. D'ailleurs, à ce sujet, en octobre dernier j'ai modifié un arrêté afin que les gens qui conduisent sous stupéfiants voient leur voiture immobilisée au minimum 7 jours. Dans ces cas, ces véhicules sont avant tout des armes et n'ont rien à faire sur la voie publique* », assure Pascal Jan.

Des morts, oui, mais aussi des handicapés à vie

En 2019, une campagne de sensibilisation à la sécurité routière de ce type avait déjà eu lieu dans l'Yonne, où des voitures avaient été installées sur certains ronds-points du département. « *C'est quelque chose qui interpelle les personnes. Entre voir une voiture accidentée à la télévision ou la voir réellement, cela peut déjà opérer quelques changements de comportements grâce à une plus grande prise de conscience de la réalité* », continue le préfet de l'Yonne. « *Là, il n'y a pas seulement une voiture accidentée, il y a aussi un stand dédié à la sécurité routière, avec des personnes présentes qui sont là pour répondre aux questions des citoyens. Et un certain nombre de documentations sont disponibles pour sensibiliser les automobilistes et les motards aux dangers de la route, pour eux-mêmes comme pour les autres. On l'oublie souvent, mais on n'est pas seul sur la route. En 2023, beaucoup de chocs frontaux sont à déplorer* ».

Faire cette campagne de prévention avant les fêtes de fin d'année était bien sûr loin d'être anodin. « *On craint toujours qu'il y ait des excès lors des fêtes de fin d'année. Ce sont des réunions entre amis ou en famille, durant lesquelles les gens consomment souvent plus l'alcool que lors des autres jours de l'année. Ce sont des périodes à risque* ». Les contrôles ont d'ailleurs été renforcés pour cette période, « *pour faire en sorte que les gens passent de bonnes fêtes et rentrent chez eux sain et sauf* ».

Le préfet souligne aussi que les accidents de la route ne se résument pas seulement aux morts, « *c'est aussi le nombre d'invalidités permanentes de milliers de personnes, chaque année, qui impactent des vies de famille. Chacun peut se rendre compte de cela autour de soi, de ce qu'est la vie d'un handicapé* ».

Rappeler le caractère de « priorité à droite »

2024 commence tout juste, avec déjà de prochaines actions à venir ? « *On est en train d'y réfléchir en fonction de l'analyse de l'accidentologie dans l'Yonne* », répond Pascal Jan. « *Par exemple, on a vu que sur le mois de novembre, outre la vitesse et l'alcool, qu'il y avait un grand nombre d'accidents graves qui étaient dus à des refus de priorité à droite. C'est un sujet sur lequel on va mener des réflexions, avec les élus des communes. Ensuite, il faut savoir que l'Yonne est un département très traversé sur les nationales et les autoroutes, par les automobilistes et les motards. Alors, dès le mois de janvier, je demande systématiquement, pour chaque accidenté, si les personnes résident ou non dans l'Yonne* », indique-t-il. « *Cela a une importance. On s'aperçoit que parmi les derniers gros accidents mortels qui ont eu lieu dans l'Yonne, les personnes impliquées résidaient dans l'Aube, la Nièvre, le Loiret et la Seine-et-Marne. Ce sont donc des personnes qui n'avaient peut-être pas suffisamment connaissance du réseau routier icaunais. Il faudra voir avec le département comment on peut agir à ce sujet, peut-être en mettant en place des panneaux/affiches d'information lorsqu'on entre dans le département* ».

Le préfet du département annonce enfin avoir demandé en 2023 les antécédents judiciaires pour conduite en état d'ivresse ou sous stupéfiants des accidentés mortels. Chose qu'il reproduira cette année. « *La réalité est très claire : sur 30 tués dans l'Yonne en 2023, 10 avaient des antécédents judiciaires. Ces éléments interrogent. Avec ma directrice de cabinet, nous sommes en train de mettre en place un plan contre les addictions, notamment en ruralité* ». Cela, toujours dans la même optique : « *faire en sorte qu'il n'y ait pas d'accident sur les routes* », conclut Pascal Jan.

Christopher Levé

// VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le palmarès 2023 dévoilé

Le palmarès départemental des « villes et villages fleuris » 2023 a été dévoilé le mardi 12 décembre, à Appoigny, lors d'une soirée présentée par Isabelle Froment-Meurice, présidente de Yonne Tourisme et présidente du jury de fleurissement, accompagnée de Patrick Gendraud, président du Conseil départemental de l'Yonne.

Le mardi 12 décembre, une soirée a été présentée par Isabelle Froment-Meurice, présidente de Yonne Tourisme, vice-présidente du Conseil départemental de l'Yonne et présidente du jury de fleurissement, accompagnée de Patrick Gendraud, président du Conseil départemental de l'Yonne, à Appoigny, durant laquelle a été dévoilé le palmarès départemental des « villes et villages fleuris » 2023.

Pour faire suite aux propositions faites par le jury départemental en 2022, le jury régional des villes et villages de BFC a effectué ses visites d'évaluation dans l'Yonne, du 17 au 20 juillet 2023. Ainsi, Fontaine-la-Gaillarde, Noyers-sur-Serein, Malay-le-Grand et Vallan ont obtenu le label une fleur et Gron a obtenu le label trois fleurs. Le label deux fleurs a été renouvelé pour Cheny, Saint-Privé, Saint-Denis-les-Sens et Tonnerre. Et le label trois fleurs a été renouvelé pour Chablis.

À l'issue de visites au mois de juillet, le jury départemental a proposé la labellisation une fleur « villes et villages fleuris » pour plusieurs communes icaunaises : Charbuy, Chichée, Coulage-la-Vineuse et Saint-Bris-le-Vineux. Celles-ci seront évaluées au cours de l'été 2024 par le jury régional.

C. L. d'après communiqué

Les communes icaunaises labellisées

Dans l'Yonne, 47 communes sont labellisées « villes et villages fleuris ». Voici la liste complète.

Les communes labellisées une fleur « villes et villages fleuris » : Arces-Dilo, Champcevrais, Chitry-le-Fort, Crain, Étigny, Fontaine-la-Gaillarde, Gisy-les-Nobles, Gland, Gurgy, L'Isle-sur-Serein, Lasson, Malay-le-Grand, Mézilles, Nailly, Noyers-sur-Serein, Perrigny, Quarré-les-Tombes, Rogny-les-Sept-Écluses, Saint-Fargeau, Saint-Florentin, Toucy, Val-de-Mercy, Vallan, Vaudeurs, Vincelles.



Chablis a vu son label trois fleurs renouvelé.

Les communes labellisées deux fleurs « villes et villages fleuris » : Bléneau, Cheny, Escamps, Lavau, Massangis, Quincerot, Saint-Denis-lès-Sens, Saint-Privé, Sauvigny-le-Bois, Tonnerre, Villeneuve l'Archevêque.

Les communes labellisées trois fleurs « villes et villages fleuris » : Avallon, Chablis, Chevannes, Gron, Joigny, Migennes, Monéteau, Paron, Saint-Georges-sur-Baulches, Saint-Julien-du-Sault.

La commune labellisée quatre fleurs « villes et villages fleuris » : Sens.

// GENDARMERIE

Le goût du service

Thierry et Vincent Mothe sont deux frères, qui exercent le même métier, celui d'exploitant, mais aussi la même passion en étant depuis plusieurs dizaines d'années réservistes opérationnels de la gendarmerie.

Viticulteurs à Fontenay-près-Chablis (domaine du Colombier), Thierry et Vincent Mothe ont une petite particularité. Outre être frères et travailler ensemble, ils exercent aussi la même passion. Mais pas n'importe laquelle. Tous deux sont, depuis plusieurs décennies, réservistes opérationnels de la gendarmerie de l'Yonne, au grade de major de réserve.

À 59 ans, l'aîné des deux, Thierry Mothe, a déjà 38 ans de service derrière lui. « *J'ai commencé à signer des engagements réserves avec l'escadron de gendarmerie mobile de l'Yonne en 1985, à l'issue de mon service militaire* », confie-t-il. Son frère, Vincent, 54 ans, a lui débuté un peu plus tard, en 2003. C'est au sein de la brigade de Seignelay, commandant Chablis, que ce dernier sert. Thierry, lui, fait partie de la brigade de Tonnerre. « *Étant maire de Fontenay, je ne peux pas servir dans ma communauté de brigade* », précise-t-il.

Et c'est bien la seule chose qui diffère entre les deux frères en ce qui concerne cette activité. Car l'un, comme l'autre l'assurent : être réserviste opérationnel, « *c'est une passion* ». « *Mon frère et moi avons toujours été un peu baignés dans ce monde de militaires. Notre père à notamment fait la guerre d'Algérie. Le fait de servir la population est une vraie vocation pour moi* », confie Vincent Mothe. « *En tant que réserviste opérationnel, il y a une mission auprès de la population qui m'intéresse beaucoup. J'estime que dans la constitution il y a beaucoup de droits et que le revers de la médaille, c'est d'avoir des devoirs. Pour moi, cela tombe sous le sens de donner de mon temps pour les autres, d'avoir cet esprit de solidarité. C'est un service que l'on donne* », poursuit Thierry Mothe.



Thierry et Vincent Mothe (de gauche à droite), viticulteurs, frères et réservistes opérationnels de la gendarmerie de l'Yonne.

La complémentarité

Les deux frères sont aussi unanimes quant au fait, que dans d'autres circonstances, ils auraient pu faire carrière comme gendarme actif. « *Si je n'avais pas les vignes, l'exploitation à reprendre derrière nos parents, j'aurais réellement réfléchi à faire une carrière comme militaire* », confirme Vincent Mothe. « *Mais Thierry comme moi avions un avenir tout tracé avec l'exploitation* ».

Cependant, au fil des années, ils ont réussi à lier leur activité à leur passion. « *Si on arrive à lier tout cela, c'est parce qu'on a une exploitation diversifiée (avec d'autres productions que la vigne), avec plusieurs personnes qui gèrent. Cela nous facilite la tâche pour partir régulièrement en semaine ou dans le week-end pour des missions. Si on avait été seuls à gérer l'exploitation, cela aurait peut-être été plus difficile. Aujourd'hui on se soutient, on arrive à travailler en fonction de l'autre, c'est plus facile pour concilier le tout. Puis, avec l'âge, on sait gérer notre temps* », rit Vincent Mothe. « *On est complémentaire* », ajoute Thierry Mothe. « *Il y en a toujours un qui est là, on peut se reposer sur l'autre. Si l'un de nous deux est absent, l'exploitation tourne quand même* ».

Un relais à tous les niveaux

Être viticulteur et gendarme réserviste opérationnel est un atout pour toutes les parties : la gendarmerie, le monde agricole et la population. « *On a un double regard, on peut leur apporter notre vision de ce qu'il se passe au sein des communes. On peut jouer le rôle de conseiller auprès des gendarmes actifs* », affirme Thierry Mothe. « *Comme cela peut se faire dans certains villages avec la participation citoyenne, on fait le relais d'informations auprès de la gendarmerie automatiquement. On est aussi un relais pour la population. Ici, tout le monde sait qu'on est réserviste. On fait bien la part des choses entre la réserve et notre profession, notre citoyenneté. Mais beaucoup de personnes viennent nous demander ou nous donner des renseignements. On se charge ensuite d'être le relais pour les gendarmes actifs* », continue Vincent Mothe.

Ce relais, les deux frères le sont aussi avec les jeunes recrues de la réserve opérationnelle. « *J'ai toujours eu la volonté de transmettre. Si je peux donner des conseils à des jeunes gendarmes réservistes je le fais avec plaisir* », assure Vincent Mothe. « *On répond à leurs questions, on leur donne toutes les informations sur les choses où ils sont demandeurs. D'encadrer des jeunes c'est gratifiant et important. Je fais beaucoup de journées défense citoyenneté, c'est important pour moi de communiquer avec les jeunes, de leur expliquer ce que fait la gendarmerie, d'une part, mais aussi le monde militaire dans sa grande globalité* », indique Thierry Mothe. « *Et puis on a tous les deux de l'expérience aujourd'hui. On est en capacité de conseiller les jeunes, notamment sur leur sécurité* », reprend Vincent Mothe. « *On a aussi de l'expérience, de par notre profession, pour gérer et encadrer du personnel. Là-dessus, la gendarmerie nous fait également confiance pour encadrer d'autres réservistes* », ajoute l'aîné.

Un même métier, une même passion, une même volonté de servir, d'aider et de transmettre. Et un même objectif, celui de continuer d'être réserviste opérationnel de la gendarmerie « *tant que le physique suivra* », rient les deux frères.

Christopher Levé

// GROUPAMA PARIS-VAL-DE-LOIRE

Le lien privilégié avec les élus

Une fois par mois, tout au long de cette année 2024, Terres de Bourgogne va à la rencontre des femmes et des hommes qui font rayonner l'enseigne Groupama dans l'Yonne. Pour ce premier rendez-vous de l'année, nous avons échangé avec Valérie Zekl, responsable de la vie mutualiste dans le département.



Une fois n'est pas coutume, Valérie Zekl est bien sur la photo.

C'est en 2001 que l'aventure Groupama commence pour Valérie Zekl, responsable de la vie mutualiste dans le département. Une aventure qui ne semble pas près de se terminer, si on en croit le plaisir de la femme de 55 ans à l'idée d'évoquer son métier au sein de l'entreprise.

Originaire de Metz, en Lorraine, elle fait ses premiers pas dans le monde professionnel à Paris, à BNP Paribas. « *Là-bas, j'étais conseillère commerciale dans une agence du 16e arrondissement* », se rappelle-t-elle. Après quelques années en terres parisiennes, son envie de fonder une famille la pousse à quitter la capitale. Et c'est dans l'Yonne qu'elle choisit de poser ses valises. À Avallon, plus précisément. « *Je ne connaissais pas forcément l'Yonne avant de venir y vivre. Mais c'était une vraie volonté de quitter Paris. Avec mon mari, on avait vraiment besoin d'air, d'une vie plus saine* », sourit-elle. « *Durant sept ans, j'ai travaillé dans une entreprise de plasturgie, où j'étais assistante commerciale* », poursuit celle qui est désormais maman de deux enfants.

En 2001, Valérie Zekl décide d'aller quelques kilomètres un peu plus au nord et s'installe à Auxerre. C'est là que la maison Groupama lui ouvre ses portes. D'abord sur le poste d'assistante de la direction commerciale, pendant une dizaine d'années. Pourtant, c'est sur un tout autre poste qu'elle s'était positionnée. « *À la base, j'avais postulé sur un poste de commerciale, ici. Mais lorsque j'ai été reçue par la responsable commerciale, celle-ci s'est montrée intéressée par mon profil, mais sur un autre poste, pour être son assistante. C'est un poste que j'ai adoré occuper* ».

Répondant à son envie d'évoluer, Valérie Zekl se voit ensuite proposer le poste d'assistante de la direction de l'Yonne. Avant d'évoluer une nouvelle fois en interne pour devenir, en 2021, responsable de la vie mutualiste. « *Lorsque j'étais assistante de Jacques Blanchot, l'ancien directeur d'établissement de l'Yonne (et de la Seine-et-Marne), il y avait déjà ce poste sur lequel je souhaitais évoluer. Uniquement celui-ci* », sourit-elle. « *Il faut savoir qu'avant d'intégrer l'entreprise, je ne connaissais pas Groupama et encore moins le mutualisme, qui est désormais au cœur de mon métier. J'ai découvert cela en arrivant ici* », confie Valérie Zekl.

Alors, concrètement, en quoi consiste sa mission ? « *Si je dois résumer mon travail en une phrase, c'est accompagner et faire monter en compétence les élus, acculturer les collaborateurs au mutualisme, afin que chacun contribue au rayonnement de Groupama. Pour résumer, je fais du management non hiérarchique* », explique-t-elle. « *Je travaille avec plus d'une centaine d'élus. Je suis chargée de les accompagner, les coacher. Je dois travailler avec eux et les aider dans leur mission. C'est un rôle qui fait vraiment appel à des notions d'empathie, de disponibilité, de délégation, de confiance, de solidarité, d'anticipation, d'écoute, où je suis entre les directives de l'entreprise et des êtres humains, des hommes et des femmes. Je dois leur donner ces directives, mettre en place des actions, tout en composant avec des personnes dont être élu, n'est pas le métier et qui, justement, ont un métier et une vie à côté. Je suis un relais entre l'entreprise et les élus* ».

Le plaisir de travailler dans l'ombre

Des élus, ou ses « ambassadeurs », comme elle aime les appeler, que Valérie Zekl prend plaisir à mettre en avant. « *J'aime travailler dans l'ombre. Je sais que c'est un travail de fourmis et je n'ai aucune frustration par rapport à ça, bien au contraire. J'aime mettre en valeur les personnes. Ma plus grande satisfaction c'est lorsque des élus, lors d'événement Groupama, rayonnent pour notre enseigne. Je ne veux pas être sur la photo, je préfère de loin être dans les coulisses* », rit-elle. « *J'aime travailler au contact des gens, j'aime les gens, j'ai réellement cette chose ancrée en moi. Et mes élus me le rendent bien. C'est un métier passion et passionnant. Je suis contente de venir travailler tous les matins* », se réjouit-elle.

Et lorsqu'on lui demande son ambition pour les prochaines années, celle-ci est simple et humble : « *c'est de continuer à accompagner les ambassadeurs Groupama qui sont sur le terrain et de les faire grandir tous, un par un* », conclut Valérie Zekl, toujours avec ce sourire qui la caractérise.

Christopher Levé

Le mot de Pascal Maupois, président de la fédération de l'Yonne de Groupama Paris-Val-de-Loire

« Le poste de responsable de la vie mutualiste est indispensable dans notre organisation mutualiste. C'est une courroie de transmission entre les présidents de caisse locale, les administrateurs et l'entreprise. Ce poste nécessite un travail de fond important et demande une forte anticipation, que Valérie maîtrise parfaitement. Et tout cela dans la lumière et la bienveillance ».

ENVIRONNEMENT

// ÉNERGIE

GRDF veut accompagner l'accélération du gaz vert en BFC

Le gaz vert, et notamment celui issu de l'agriculture, intéresse au plus haut point GRDF en Bourgogne-Franche-Comté, alors que de nouveaux sites de méthanisation se profilent.

Avec plus de 600 sites de méthanisation et d'injection de gaz vert en France, cette source d'énergie représente un potentiel prometteur pour l'opérateur GRDF, notamment en Bourgogne-Franche-Comté (BFC), où l'on compte aujourd'hui vingt sites de méthanisation. Eric Passetti, le directeur territorial régional de GRDF précise que, sur notre région, la capacité de production raccordée au réseau de gaz était en augmentation de 28 % sur les trois premiers trimestres de 2023. De plus, entre 5 et 10 nouveaux sites de production doivent entrer en service en 2024. *« En parallèle du développement des sites de méthanisation,* poursuit Eric Passetti, *nous accompagnons l'émergence de nouvelles technologies de production de gaz vert. La région dispose de suffisamment de ressources biomasse pour viser, d'ici 2050, une production totale de gaz vert »*. En Côte-d'Or, au printemps prochain, 15 % du gaz utilisé pour se chauffer ou cuisiner, sera du gaz vert local. Pour GRDF, la réflexion globale s'inscrit dans le contexte de préparation de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui portera sur la période 2024-2033.

« Alignement de planètes »

Pour Eric Passetti, il y a, concernant le gaz vert, un *« alignement des planètes »* avec un objectif national de 20 % de gaz vert dans les réseaux à l'horizon 2030. Pour illustrer l'intérêt porté à la filière gaz vert régionale, GRDF avait invité, mi-décembre à Dijon, un agriculteur méthaniseur, Christophe Monot, un élu local, le directeur du Siceco, Syndicat d'énergies de Côte-d'Or et un artisan plombier-chauffagiste pour évoquer leur intérêt pour cette source d'énergie. Avec cinq autres associés, Christophe Monot, agriculteur de Marsannay-le-Bois, injecte du gaz vert depuis 2021. *« On est partis d'une problématique agronomique,* explique-t-il : *nous sommes sur une zone intermédiaire avec une productivité des cultures limitée. La méthanisation nous permet de remettre de l'agronomie dans notre système. Nous conduisons entre sept et huit cultures sur l'exploitation, contre trois auparavant. Nous obtenons aussi de l'engrais naturel avec les digestats. GRDF a vraiment été un partenaire pour nous dans la conduite du projet »*. L'agriculteur ne nie pas qu'il faut aussi travailler sur l'acceptabilité sociétale des méthaniseurs. Sur le site de Marsannay-le-Bois, 6 millions d'euros ont été investis : *« Nous avons fait un plan d'amortissement sur quinze ans et il serait bien que l'État cesse de modifier sans cesse les règles. Lorsqu'on se lance dans un tel projet, on a besoin de visibilité et de temps… Nous avons fait le choix d'une méthanisation autonome avec 100 % de Cultures intermédiaires à vocation énergétique (Cive). On met en place des cultures de vente : sarrazin, luzerne, tournesol en dérobée, avec des cycles qui permettent de diminuer la présence de ravageur »*.

« Version énergétique du circuit court »

Pour Bruno Béthenod, président de l'association des maires ruraux de Côte-d'Or, une production locale de gaz doit générer de la croissance sur les territoires concernés : *« c'est la version énergétique du circuit court. Je souhaite aussi qu'on développe l'idée du gaz porté : en s'appuyant sur de la petite méthanisation, on pourrait mettre en place un système de ramassage du gaz pour l'amener sur des points de distribution et d'injection »*.

Justement, le Siceco réfléchit à une formule de ce type, comme le rappelle son directeur, Jean-Michel Jeannin : *« nous menons des études de faisabilité pour les méthaniseurs et nous voulons nous inspirer d'une expérience de collecte de biogaz menée en Ardèche »*. Collectera-t-on bientôt le biogaz comme on le fait avec le lait ? En BFC, GRDF s'affirme en tout cas prêt à accompagner un mouvement général qui semble s'accélérer dans ce domaine.

Berty Robert



De gauche à droite : Olivier Gauthier, animateur filière de GRDF, Mickael Alves, plombier-chauffagiste, Christophe Monot, agriculteur méthaniseur, Bruno Béthenod, président des maires ruraux de Côte-d'Or, Jean-Michel Jeannin, directeur du Siceco et Eric Passetti directeur territorial GRDF.

// TRANSPORTS

La coopérative Terre Comtoise a testé un camion électrique

Soucieuse de s'engager dans la transition énergétique, la coopérative Terre comtoise vient de tester durant une semaine des livraisons d'aliments de bétail… 100 % électriques. Une première régionale !

Rien n'a changé pour Alexandre Trohel ! En apparence tout du moins. La cabine du Volvo est la même, l'alimentation animale transportée aussi. Cela se passe en fait sous le capot. Avec un moteur thermique qui a laissé sa place à une batterie électrique. Du 100 % pur jus ! Un tracteur de 44 tonnes, développant une puissance de 490 kW, soit l'équivalent de 670 chevaux pour un moteur thermique. Chauffeur au sein de la coopérative Terre comtoise depuis quatre ans, il s'est vite senti à l'aise face la mue de sa motorisation. Une prise en mains sans souci. *« C'est hyper silencieux ! Avec une conduite plus souple et plus économique. Mon obsession était la charge électrique. Mais j'ai fait confiance à la machine ! »* Courant décembre, la coopérative a testé, une semaine durant, des livraisons d'alimentation animale avec un tracteur routier 100 % électrique. Ce dernier a réalisé sans recharge une tournée de 280 km A/R entre Dannemarie-sur-Crête, dans le Doubs, et Bessey-en-Chaume, en Côte-d'Or, avec une charge résiduelle de 20 % à l'arrivée. Le « plein » était ensuite effectué chaque soir via une borne de recharge à la concession Volvo voisine de Terre Comtoise à Dannemarie-sur-Crête.

Analyser tous les paramètres

« Les parcours des tournées entre l'usine d'aliments et les exploitations ont été anticipés et étudiés par simulateur avec notre concessionnaire, afin d'optimiser la gestion de la charge » indiquait Marie-Laure Lambert, responsable logistique vrac chez Terre Comtoise. Le parc de la coopérative compte actuellement 70 tracteurs pour la partie logistique, qui effectuent en moyenne 70 000 km par an. Alors demain, tous en électrique ? *« Nous allons maintenant analyser précisément tous les paramètres enregistrés lors de ce test grandeur nature qui semble assez concluant, j'espère que ce genre de matériel innovant pourra faire partie un jour de notre flotte »* expliquait Xavier Faivre, responsable Achats/Ventes Terre Comtoise. Cette image vertueuse est bien évidemment indissociable du volet économique avec des « plus » et des « moins ». La coopérative agricole du Doubs s'affiche comme particulièrement soucieuse de s'engager dans la transition énergétique. Son président, Clément Tisserand, le confirme sans détour : *« Ce test s'inscrit directement dans notre vision et notre volonté de minimiser l'empreinte environnementale de notre activité. Nous avons ce devoir d'ouvrir des pistes en matière de carburants alternatifs aux énergies fossiles. L'électrique fait partie, avec le biogaz ou les biocarburants, du mix de solutions possibles. Cela participe à la chaîne de valeurs de la production de nos adhérents. Dans le même temps, nos coopératives de l'Alliance BFC, Terre Comtoise, Bourgogne du Sud et Dijon Céréales, s'impliquent dans l'agroénergie avec, notamment, les démonstrateurs en agrivoltaïsme qui maintiennent la production alimentaire tout en y ajoutant la production d'énergie avec des panneaux photovoltaïques. Moins impacter d'un côté, produire de l'énergie de l'autre, l'agriculture va prendre sa part de la transition énergétique ! »*

Ludovic Barbarossa



Alexandre Trohel, chauffeur du premier tracteur électrique de Terre comtoise.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// VGP – Vérifier ses engins de levage

• **9 et 10 janvier à Bretenière**

// Gérer sereinement ses démarches administratives

• **12 janvier à Bretenière**

// Booster ses ventes en circuits courts !

• **15 et 22 janvier à Bretenière**

// Apprendre à rédiger son Document Unique d'Evaluation des Risques PRO (DUERP)

• **16 janvier à Créancey**

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// CAP opérateur conducteur de scierie

• **Jusqu'à fin janvier**

L'école de production du Morvan 58 (EDPM 58) a ouvert un CAP d'opérateur conducteur de scierie le 20 novembre à Biches. Si vous avez entre 15 et 18 ans, êtes sans solution de formation et motivés pour rejoindre une formation qualifiante dans des métiers d'avenir, contactez l'EDPM58 pour rejoindre ces effectifs. Pour mémoire un internat est disponible.

Renseignements ou candidatures : contact@edpm58.fr ou au 07 64 08 58 58.

// Réussir l'élevage de chevrettes

• **Le 23 janvier**

Assurez le renouvellement de votre troupeau caprin ! Conduire l'élevage des chevrettes pour assurer une production laitière à 13 mois. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Soin du pied & initiation au parage

• **Le 25 janvier**

Les boiteries sont une des principales cause de réforme en élevage bovin. Celles-ci sont de plus en plus fréquentes dans les élevages nivernais et les éleveurs sont parfois démunis face à cette pathologie qui impacte le fonctionnement du troupeau. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// MesParcelles : solution internet pour piloter ses vignes (2 jours)

• **Jeudi 11 (matin) et jeudi 18 janvier**

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// Guide des bonnes pratiques d'hygiène en fromagerie fermière (initiation)

• **Lundi 15 et mardi 16 janvier**

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Déborah Colard (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 19.

// Serein face aux évolutions réglementaires avec MesParcelles

• **Mercredi 17 janvier**

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// Pratiquer la vitiforesterie

• **Jeudi 18 janvier**

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Audrey Cellier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 44 17 59 02.

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures (2 jours)

• **Mardi 23 et mardi 30 janvier**

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// Serein face aux évolutions réglementaires avec MesParcelles

• **Jeudi 25 janvier**

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures (2 jours)

• **Mardi 6 et mardi 13 février**

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// Optimiser la qualité de la pulvérisation en GC

• **Jeudi 8 février**

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Élodie Joudelat (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 83 81 90 95.

// La gestion de l'azote en AB

• **Jeudi 8 février**

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Marjorie Lautier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 77 75 30 28.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Se former à la conduite d'engins agricoles

• **Vendredi 12 et mardi 16 janvier**

Groupama Grand Est organise des formations pour la conduite de tracteurs et de machines agricoles, en partenariat avec le centre Centaure Grand Est de Gevrey-Chambertin, en Côte-d'Or. La formation dure une journée. Les prochaines vont se tenir vendredi 12 et mardi 16 janvier. Les pré-requis sont : savoir conduire un engin agricole, être âgé d'au moins 16 ans, pour les participants âgés de 16 à 18 ans, avoir validé l'Apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et être rattaché à une exploitation agricole ou forestière, pour les participants âgés de 18 ans et plus, être rattaché à une exploitation agricole ou forestière et / ou être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

Grand-est.centaure.com

NIÈVRE

// Bilan maraîchage

• **le 9 janvier**

À partir de 9 h, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, un bilan maraîchage est proposé. Ainsi, Judith Nagopaé, conseillère production légumière, présentera le bilan de campagne 2023, lancera la campagne 2024 et présentera la Fermille avec à la fois l'atelier de transformation et son magasin de producteurs locaux. Cette réunion bilan se clôturera par une dégustation de pommes de terre issues des essais variétés mis en place en 2023. Des notations seront réalisées avec un jury.

Inscriptions : Karine Guesquin, assistante service productions végétales au 03 86 93 40 30.

YONNE

// Réunion syndicale de la GCB Yonne

• **Mardi 16 janvier**

La CGB Champagne Bourgogne organise ses réunions syndicales en janvier. Celle de l'Yonne aura lieu le mardi 16 janvier matin, au 12 faubourg St Laurent, à Villeneuve-sur-Yonne. Cette réunion est réservée aux planteurs adhérents du syndicat. À noter la participation de l'ITB (Institut technique de la betterave) lors de cette réunion.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,52
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 116{,}46 \text{ (indice 2023)}}{110{,}26 \text{ (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

19/12/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 460 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,60	3,62	3,61	
		300-350	3,53	3,77	3,65	0,31
		350-400	3,48	3,59	3,52	0,07
		400-450	3,37	3,55	3,48	0,01
		450-500	3,30	3,47	3,41	0,09
	R	350-400	3,33	3,47	3,42	0,12
F	U	250-300	3,14	3,53	3,48	0,04
		300-350	3,40	3,51	3,46	0,00
		350-400	3,42	3,52	3,48	0,03

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 141 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3,17	3,29	3,23	
		- 5 ans	3,15	3,36	3,22	-0,02
		5 à 10 ans	2,98	3,15	3,04	-0,10
	U	24 à 36 mois	2,72	3,10	2,94	
		- 5 ans	2,66	3,05	2,79	0,03
		5 à 10 ans	2,60	2,87	2,67	-0,04
		+ 10 ans	2,47	2,69	2,56	-0,03
	R	24 à 36 mois	2,50	2,59	2,55	
		- 5 ans	2,53	2,67	2,63	0,12
		5 à 10 ans	2,42	2,58	2,53	0,08
		+ 10 ans	2,27	2,46	2,38	0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 625 - Taux de vente : 97 %

Broutards : L'offre diminue sensiblement en cette fin d'année. D'un côté, les éleveurs ont anticipés les mises en ventes depuis plusieurs semaines et de l'autre côté, les engraisseurs français et italiens ont libérés des places. Du coup, on constate un déséquilibre entre l'offre et la demande et un net regain d'intérêt pour les bons lots et qui s'accompagene d'une hausse sensible des tarifs. Aucun invendu.
Laitonnes : Forte demande. Vente rapide et totale.
Vaches / génisses 30 mois : Les apports baissent en cette fin d'année. Les cours sont reconduits suivant la qualité et la préparation des animaux.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

20/12/2023

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 63 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,69	2,89	2,84	
		5 à 10 ans	2,73	2,95	2,78	0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 94 - Taux de vente : 100 %

Broutards : Pas assez d'apports pour établir une cotation.
Vaches : Cours reconduits, très peu de volumes en ce dernier marché de l'année.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

20/12/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 583 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,36	4,72	4,58	-0,03
		de 38 à 44 kg	4,03	4,42	4,36	-0,20

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 89 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,38	1,72	1,66	-0,11

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 111 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F		Première qualité	31	68	48	-10,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 822 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : Le volume des agneaux est important mais la qualité des animaux n'est pas au rendez-vous. Net repli des cours cette semaine du principalement à une qualité inferieure.
Brebis : Cours reconduits.
Agneaux Maigres : Cours globalement reconduits.

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

02 Janvier 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : une offre d'animaux réduite en ce début d'année, dont en vaches laitières. En conséquence, des cours qui doivent s'orienter positivement toutes femelles, et se maintenir en JB.

Bovins maigres : peu d'activité en cette première semaine, cours reconduits

POLITIQUES

Par un communiqué commun, la FNSEA, JA, la FNB, et la FNPL, ont fait part de leur incompréhension et leur déception le 20 décembre, face aux dispositions que le gouvernement arrêtait pour la **mesure fiscale en faveur de l'élevage bovin**. Les amendements en discussion du Projet de Loi de finances 2024 n'ont en effet pas prévu, malgré la pratique habituelle, d'étendre le périmètre d'application au volet social des cotisations MSA, ce qui retire une large part de son sens et son caractère opérationnel pour les éleveurs.

SANITAIRE

La **situation sanitaire concernant la MHE** est restée stabilisée ces dernières semaines.
L'état fourni par le ministère le 28 décembre indiquait un nombre de 3.688 foyers (+17 en une semaine). Si 20 départements ont déclaré au moins un foyer, 97% se concentrent dans six d'entre eux (64, 65, 32, 31, 09, 40).
La carte de la Zone Régulée, qui couvre elle une large moitié de la France, est donc inchangée depuis deux semaines.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

La fédération Eurocommerce de la Grande distribution au niveau européenne (dont fait notamment partie la FCD) a annoncé mi-décembre qu'elle intentait un recours auprès de la Commission européenne contre l'application de la loi française dite Descrozailles. Celle-ci a complété en 2022 les dispositions de la loi EGALIM2, pour une application consolidée des mesures Egalim, devant favoriser un meilleur équilibre du rapport de force de négociations commerciales entre fournisseur et distributeur. La distribution dont l'objectif est de massifier toujours plus leurs appros, en appelle à la libre concurrence et s'inquiète des dispositions qui précisent l'équité d'application sur le territoire national …

FAIT DE LA SEMAINE

En ce 1er janvier s'appliquent les **dispositions supplémentaires pour la restauration** collective, issues de la loi Climat de mi-2021. D'une part, en restauration collective publique comme privée, l'obligation de 60% de «viandes et poissons» issues de SIQO ou durables (et 100% en cantines dépendant de l'Etat). D'autre part, l'extension à la restauration collective privée des seuils plus globaux de 50% de produits sous SIQO ou durables, dont 20% en bio (seuils qui s'appliquaient déjà depuis 2022 en cantines publiques).

FOCUS

La Commission européenne a fait paraitre le 20 décembre une proposition, comme attendu, de **révision de classement du statut de protection du loup**, au sein de la Convention de Berne qui régit la conservation de la vie sauvage et des habitats naturels au niveau internationa La Commission propose de faire passer le loup des espèces « strictement protégées » à « protégées ». Ce qui serait un premier pas pour gérer une meilleure régulation.

CHIFFRE A RETENIR

47,5 %

C'est le **niveau de revenu en exploitations bovins-viande** par rapport à la moyenne des exploitations en France.. Il reste donc au plus bas des productions. Ce chiffre est issu de la Commission des Comptes de l'Agriculture réunie le 20 décembre, qui a publié les données stabilisées de revenu 2022. On y note que le Revenu disponible par ETP non salarié avait progressé de 25%, mais restait en bovin viande à 21.150 euros après déduction MSA.

EN REGION

Concernant **les pertes sur fourrages suite à aléa climatique,** les pouvoirs publics ont publié le 23 décembre un arrêté stipulant que les délais dans lesquels les éleveurs peuvent saisir l'administration pour une demande d'indemnité au titre du mécanisme de solidarité nationale (pour ceux non assurés). Cet arrêté précise que chaque Préfet définit une date limite au plus tard le 29 mars 2024.
Un autre arrêté paru le même jour confirme qu'il n'y a pas d'abattement sur les indemnisations pour surfaces fourragères.

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur
Tablette
Smartphone



PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

01 - Recherche tracteur 4 roues motrices 100 cv avec chargeur années 80-90, 8000 h, faire offre.
✆ 06 82 07 33 68

38 - Vends tracteur New Holland T6140 5920heures attelage avant bon état.
✆ 06 81 62 15 57

Récolte

58 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Distribution

39 - Vends moulin à farine de marque Toy + cellule de 20 t + 2 vis à grains et soufflerie.
✆ 06 31 41 42 92

Epandage

38 - Vends distributeur d'engrais KV exacta TL Geospread 2016 2650 litres pesée coupure tronçons GPS.
✆ 06 74 77 72 82

Divers

01 - Vends rouleau paker avec chariot 2m50 ; 8 places cornadis veau ; 2 cuves 1000L plastique ; 1 vis à grain diamètre 100 3m triphasé ; 10 barres fer neuf 6m, 70x35 pour rayonnages.
✆ 06 07 68 22 34

21 - Recherche tracteurs, mois. bat., presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles. (5106)
✆ 06 30 11 59 25

58 - Cause retraite vends tracteur Deutz Fahr 6165 RC Shist rel. prise de force avant 3 500 h., tracteur Deutz Fahr 6 140 avec fourche MC 7 500 h, godet mélangeur Emily ouverture droite et gauche, dérouleuse Lucas. (5003)
✆ 06 73 78 84 96

69 - Vends essieu pour remorque agricole 3 tonnes freiné. Carré 50 mm., voie de 1.6 m. - Pneu en bon état - 200 euros.
✆ 06 13 52 27 12

71 - Cessation vends pirouette 6 toupies, combiné, bol mélangeur-pailleur 17 m3, Volvo bétail FL614, TB état.
✆ 06 07 57 55 40

Elevage

01 - Vends louve à veaux tbé Marchand + mamette bé + pièces diverses.
✆ 06 81 87 23 36 le soir

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

01 - Vends Clio 3 - 1,5 l DCI - 2010 - 205 000 km - 5500 euros.
✆ 06 33 78 34 25

38 - Vends Nissan Navara 4 pneus neuf BE 12500 euros TVA récupérable.
✆ 06 42 00 04 88

Achat-Vente

Fourrage

42 - Vends très bon foin 2023, stock dans grange, possibilité livraison dans secteur.
✆ 07 72 20 33 08

42 - Agriculteur de Saint-Chamond recherche dans un périmètre de 50 km, 100 balles rondes de paille à botteler ou bottelées, si possible paille d'orge, diam. env. 150, à la récolte 2024.
✆ 06 77 44 95 64

52 - Donnez des betteraves fourragères toute l'année : pensez aux chips de betteraves enrubannées. Aussi disponible : luzerne et trèfle enrubannés, farines de pailles de 2 à 22 big-bags.
✆ 07 71 20 82 96

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 42

BOucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES — FENDT — JCB

Recrute pour son site de Ménétreux-le-Pitois (21)

Un CHEF D'ATELIER (H/F)

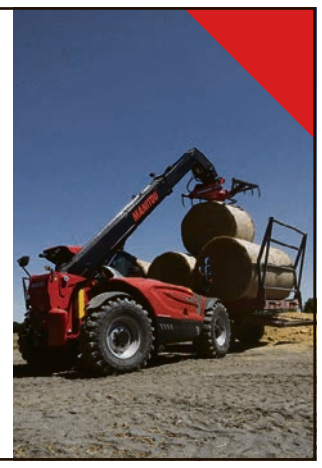
Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 6 exploitations, sur le secteur de Vailly-sur-Sauldre. Missions : traite, soins et alimentation des animaux (caprins, bovins laits, brebis laitières, bovins allaitants), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends possibles. Rémunération (de départ) : 12.03 euros (brut)/heure + 10 % prime précarité + 10 % congés payés. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 02/01/2024 au 28/06/2024. (pouvant déboucher sur un CDI). Connaissances du milieu agricole vivement conseillées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

26 - Exploitation agricole Drôme Prov. spécialisée semences cherche salarié polyvalent CDI expérience + permis B.
✆ 06 09 48 80 50

71 - Mâconnais domaine viticole recherche salariés/ées motivés, temps plein, permis B, CDI après essais.
✆ 06 19 18 27 05

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture, carburant, téléphone portable, ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

Demande

71 - Aide agri, sud 71 et grande région, avant et pendant retraite, avec chambre à louer. Urgent.
✆ 07 80 75 27 20

Divers

39 - Livre piquets acacia 1.80 m, 1.50 m, 1.60 m, autres dimensions sur demande. Poss de livrer sur palette.
✆ 06 85 10 34 19

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Travail à façon



Chien

01 - A retenir chiot Fox Terrier F. poils durs n°011294 mère 250269606893381.

✆ 06 33 87 00 48

Equin

71 - Vends beau cheval comtois hongre 3 ans, toise 1,68 m, dressé au labour, calèche et roulotte.

✆ 06 88 59 16 46



Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de 15 – 16 mois et 2 taureaux de 2 ans fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), TGS. (4903)

✆ 06 28 02 04 05

21 - Année 2024, prends génisses ou vaches en pension. (5001)

✆ 06 82 24 54 96

21 - A vendre 10 vaches charolaises inscrites pleines, vêlage février, mars 2024.EARL du Mont Rond - Parisot Bruno et Vincent – la Motte Ternant. (5104)

✆ 06 15 28 77 63

21 - Elevage charolais en IA depuis 40 ans vends 12 taureaux 12 à 15 mois dont 7 pour génisses, tous génotypés. FN de 105 à113. Index élevage : ISERV103.8, - ALAIT 105,4,-IVMAT 106.3. 70 % vaches qualifiées RR. EARL du Montrond – Parisot Bruno et Vincent – La Motte Ternant. (5103)

✆ 06 15 28 77 63

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps,livraison toutes distances. (5110)

✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

38 - Vends vaches et génisses Aubrac pleines toutes garanties sanitaires.

✆ 06 81 62 15 57

58 - Vends reproducteurs 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin - 58250 Saint Seine. (5102)

✆ 06 78 59 03 92

71 - Vends veaux reproducteurs limousins 16 mois, type viande, Issy-L'Évêque, Gaec Saunier.

✆ 06 11 56 51 42

SICAFOME - MOULINS ENGILBERT
Vente de taureaux reproducteurs inscrits
Ouvert à toutes les races à viande
Jeudi 1er février 2024 à 13 h 30
Inscriptions des animaux jusqu'au 16 janvier 2024.
Restauration sur place (réservation conseillée)
Renseignements :
03 86 84 28 75 / 06 48 17 03 17

71 - HBC vends vaches et génisses pleines, génisses 2 ans à saillir, veaux et taureaux reproducteurs hivernés au pré. Gaec Devillard, Champlecy.

✆ 06 18 54 64 88

Caprin

07 - Vends 22 chevrettes nées janvier 2023 échographiées mise bas mi janvier + 1 bouc. Vends machine à traire pour chèvres 12 postes Westfalia révisée tous les ans.

✆ 06 83 18 18 49

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

- ☐ RÉUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
- ☐ RÉUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
- ☐ RÉUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
- ☐ RÉUSSIR Lait — LAIT
- ☐ RÉUSSIR Porc — PORCS
- ☐ RÉUSSIR Volailles — VOLAILLES
- ☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
- ☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
- ☐ RÉUSSIR Vigne — VIGNE

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n° | | | | |

Date d'expiration | |

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ **Je m'abonne pour 1 AN - 120 €**

☐ **Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €**

☐ **+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix**

- ■ pour 1 an 55 €
- ■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

KM AUTOS
SARL au capital de 40000 €
Siège social : 2 AV DES ANDES
91940 Gometz-le-Châtel
751 005 687 RCS d' Evry

L'AGE du 25/09/2023 a décidé de : - Transférer le siège social 51 rue Devosge 21000 Dijon-Nommer Gérant M. GRZUCHOWSKI Marcin Karo, demeurant 52 Boulevard Vital Bouhot 92200 Neuilly-sur-Seine, en remplacement de M. SAKELSEK Tomo. Radiation au RCS d'Evry et réimmatriculation au RCS de Dijon.
AL24010893

CONSEIL Avocat

CHANGEMENT DE GÉRANCE ET DE DÉNOMINATION SOCIALE

Ancienne dénomination CES3D
Nouvelle dénomination MAOR
Société civile immobilière au capital de 2 000,00 €
Siège social : 9, Boulevard Clémenceau 21000 DIJON
RCS DIJON N°830 503 967

Suivant décisions unanimes des associés en date du 08/12/2023, il a été pris acte de la démission de Mme Sandrine LEPIN et de Monsieur Sylvain LALEVÉ de leurs fonctions de gérants de la société à effet du 07/12/2023 et modifié la dénomination sociale qui devient MAOR
Pour avis,
AL24011462

NON DISSOLUTION

DIJON TRAINING
SARL au capital de 5 000 euros
Siège social
78 bis rue Jean-Jacques Rousseau
21000 Dijon
814 376 356 RCS de Dijon

L'AGE du 30/10/2023 a décidé la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Mention au RCS de Dijon.
AL24011412

AVIS DE TRANSFORMATION

CONSEIL DEVELOPPEMENT INGENIERIE - CDI
Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 2 rue des Croillerans 21121 DAIX
442 379 319 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 500 euros.
L'objet social devient :
- La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres,
- Conseil et assistance aux entreprises ou organismes divers, notamment en matière de ressources humaines, formation, communication interne et externe,
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes,
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Monsieur Jean-Pierre DAUGE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Monsieur Jean-Pierre DAUGE demeurant 2 rue des Croillerans 21121 DAIX, pour une durée illimitée.
Pour avis
Le Président
AL24011550

AVIS DE PUBLICITÉ

CARDAS
SCI au capital de 500 €
Siège social : 2A rue du Château
21121 DAROIS
RCS DIJON 912 435 351

Par AGE du 17.11.2023, les associés ont pris acte de la démission de Mme Magali DA SILVA de ses fonctions de gérante à compter du 17.11.2023. Il n'est pas procédé à son remplacement
Mention sera faite au RCS : DIJON
Pour avis
AL24011473

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CHRIS BIKES DIJON
SARLU au capital de 10 000 €
Siège social : 3 Rue de Tivoli
21000 DIJON
802 238 170 RCS DIJON

Selon décisions du 13/12/2023, l'associé unique a décidé :
- de remplacer à compter du 13/12/2023 la dénomination sociale «CHRIS BIKES DIJON' par «CRW CONSULTING»,
- de transférer le siège social du 3 Rue de Tivoli, 21000 DIJON au 13 Impasse de Reggio, 21000 DIJON à compter du 13/12/2023,
- et de modifier en conséquence les articles 3 et 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance
AL24011474

MODIFICATION DU CAPITAL

SLOWHOME
SARL au capital de 3 000 €
6 Place Marey 21200 BEAUNE
849.983.887 RCS DIJON

Les associés par décisions unanimes du 24/10/23 ont réduit le capital social de 600 euros pour le porter à 2 400 euros.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention : 3 000 euros - Nouvelle mention : 2 400 euros.
AL24011476

TRANSFORMATION

DOMAINE ALAIN BURGUET
Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 12 240 euros
Siège social : 18 rue de l'Eglise – 21220 GEVREY CHAMBERTIN
482 595 501 RCS DIJON

Aux termes de décisions du 11/12/2023, l'associé unique a décidé la transformation de l'EARL en SCEA à compter du 11/12/2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Le siège social, la dénomination sociale, l'objet social et la durée restent inchangés.
GERANCE : M. Jean-Luc BURGUET demeurant 1 rue de Champerrier à GEVREY CHAMBERTIN (21220).
CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire, exception faite des cessions entre associés. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis
AL24011487

NOMINATION DE CO-GÉRANT

LUCIEN MUZARD ET FILS
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 1 rue de la Chapelle - 21590 SANTENAY
420 110 421 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Mme Capucine MUZARD, demeurant 4 rue Derrière La Chapelle – 21590 SANTENAY, pour une durée illimitée, à compter du 1er décembre 2023 ; en adjonction des mandats de M. Claude MUZARD et M. Hervé MUZARD, qui se poursuivent.
Pour avis
La Gérance
AL24011488

In Extenso Experts-Comptables CENTRE-EST www.inextenso.fr

OBJET SOCIAL

ESCALE BEAUTE ZEN
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 €
Siège social : 10 Place de la République 21120 IS SUR TILLE
852 906 478 RCS DIJON

Par décision du 18/12/2023, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de :Naturopathe, énergéticienne ; le conseil en hygiène de vie et naturopathie, massages et soins énergétiques, réflexologie plantaire ;
Et concernant la vente: ajout de la vente de compléments alimentaires, minéraux et des produits de bien-être.
Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Mention sera faite au RCS de Dijon
Pour avis,
La Gérance
AL24011500

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VICTOIRE
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 15 Rue des Aumônes - 21200 BEAUNE
910 238 740 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 15 Rue des Aumônes, à BEAUNE (21200) au 11 rue du Pâquier à BLIGNY LES BEAUNE (21200), à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président
AL24011502

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JAD FINANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 15 rue des Aumônes - 21200 BEAUNE
919 655 613 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 15 rue des Aumônes à BEAUNE (21200) au 11 rue du Pâquier à BLIGNY LES BEAUNE (21200) à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance
AL24011503

TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT (GREFFE DE DÉPART)

Aux termes d'une délibération en date du 12.12.2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HYGIE – CONCEPT, au capital de 10 000 euros, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°800 567 208, a décidé de transférer le siège social du 31 rue du Lavoir à BARGES (21910) au 22 bis rue Jean-Baptiste Colbert à LA CHAPELLE SAINT LUC (10600) à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance
AL24011507

CONSEIL Avocat

FIN DES FONCTIONS D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

HAPTOMAÏ ARCHITECTES
Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 €
Siège social : 4, Rue de l'Ilot 21700 FUSSEY
RCS DIJON 899.014.583

L'AGO du 21/12/2023 a pris acte de la démission de Mme Laetitia MAS de ses fonctions de Directeur Général Délégué à effet du 13/12/2023. Mention au RCS de DIJON.
AL24011514

MODIFICATIONS DES STATUTS

SASU TERRE INSOLITE
au capital de 5 000€
Siège : 5 rue du Grand Four
83330 LE CASTELLET
RCS de TOULON 539 248 922

Aux termes des décisions en date du 19/12/2023, l'associé unique a pris les décisions suivantes à compter du même jour : transfert du siège social situé 5 rue du Grand Four - 83330 LE CASTELLET au 7 rue de la Mairie - 58140 SAINT MARTIN DU PUY, modification de la dénomination sociale, qui devient MICHEL P. PREVOTAT et modification de l'objet social : «La Société a pour objet en France et à l'étranger : - Thérapies manuelles - Création et aménagement d'espaces. Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires et modification corrélative des statuts.»
Mention sera faite au RCS DE TOULON et au RCS de NEVERS.
AL24011515

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL VDB7 CONSULTANT
SARL au Capital de 20.000 Euros
4 allée Lamartine – 21240 TALANT
R.C.S. DIJON 428 742 571

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2023, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 10, rue Gwaremm Diskan – Cidex 117B - à 29910 TREGUNC, à effet du jour même.
La société sera désormais immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Quimper (29).
Pour avis
Le gérant
AL24011543

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE GROS CH & FILS
Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
porté à 400 000 euros
Siège social : 5 rue de la Chaume – 21700 PREMEAUX-PRISSEY
833 902 968 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 20 décembre 2023 a décidé d'augmenter le capital social de 392 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, le portant ainsi de 8 000 euros à 400 000 euros.
Pour avis
La Gérance
AL24011538

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SUPERCUB SCI au capital de 1 000 €. Siège social : 12 A route de Troyes 21121 DAROIS 905 105 060 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 7/12/2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant la société AERO RESTAURATION SERVICE, demeurant 12 A ROUTE DE TROYES 21121 DAROIS, pour une durée illimitée à compter du 7/12/2023. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis
La Gérance
AL24011539

TRANSFORMATION

GAEC DE LA CONTREE
SOCIETE CIVILE
SIEGE SOCIAL : 21450 AMPILLY LES BORDES
418 365 920 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 1er novembre 2023, la collectivité a décidé la transformation du GAEC en SCEA, à compter du 1er novembre 2023, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Dénomination sociale : SCEA DE LA CONTREE
Siège social : 21450 AMPILLY LES BORDES
Capital social : 150 000.00 euros
Objet social : l'exercice d'activités réputées viticoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime
Gérantes : Monsieur Clément BABOUILLARD, demeurant 4 rue de la Brèche – 21450 JOURS LES BAIGNEUX
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
Pour avis et mention, La Gérance
AL24011541

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE ALAIN CHAVY - Société Civile d'Exploitation Viticole au capital de 300 000€ - Siège social : 5 rue du Creux de Chagny – 21190 PULIGNY-MONTRACHET - 441 078 821 RCS DIJON - Par AGE du 20/11/2023, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1 350 000 € afin de le porter à 1 650 000 €, par voie d'incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale de la part de 100€ à 550 €. Ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Capital social : Ancienne mention : 300 000 € - Nouvelle mention : 1 650 000 €. Pour avis - La Gérance.
AL24011548

MODIFICATION DU CAPITAL ET DÉNOMINATION

SCP Jean-Michel BROCHERIEUX, Sylvaine GUERRIN-MAINGON
Société Civile Professionnelle d'Avocats
Au capital de 60.980,00 €
Siège social : 14 bis rue de la Poste – 21000 DIJON
RCS DIJON : 310 005 127
Suivant Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 décembre 2023 :
- Il a été décidé, suite au retrait de Maître Sylvaine GUERRIN-MAINGON, de la réduction du capital social à compter du 1er Janvier 2024 lequel se trouve ramené à la somme de 42.513,00 €, divisé en 22.356 parts attribuées à Maître Jean-Michel BROCHERIEUX.
- Il a été pris acte à compter du 31 décembre 2023 à minuit de la démission de Maître Sylvaine GUERRIN-MAINGON de ses fonctions de gérante.
- Il a été décidé de la modification de la raison sociale qui sera la suivante à compter du 1er Janvier 2024 « SCP Jean-Michel BROCHERIEUX ».
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.
AL24011551

REDUCTION DE CAPITAL NON MOTIVEE PAR DES PERTES

LA PERLE D'OR
SARL au capital de 105 260 euros
Siège social : 5, rue des Cortots
21121 FONTAINE LES DIJON
484 393 640 RCS DIJON

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 20 octobre 2023 et par décisions du gérant du 20/12/2023, le capital social a été réduit d'une somme de 44.000 euros, pour être ramené de 105.260 euros à 61.260 euros par voie de rachat et annulation de 4.400 parts sociales. Les articles 7 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
AL24011555

NON DISSOLUTION

LE GUE DES BATELIERS
SARL au capital de 30.000 €
Siège social : 3bis rue du Faubourg Saint-Jean –
21200 BEAUNE
419 972 724 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 29 SEPTEMBRE 2023, l'AGE, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance
AL24011573

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

P.J.P HOLDING
SARLau capital de 115 000 €
Siège social : 24, Rue Bossuet
21000 DIJON
451 786 800 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 21 décembre 2023, l'AGE des associés a décidé de transférer le siège social au 108, Rue Félix Tisserand à 21700 NUIT-SAINT-GEORGES à compter du même jour, soit le 21 décembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Pour avis
La Gérance
AL24011574

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MDB COMPANY
SAS au capital de 10 000 €
Siège social
8 ruelle de Gué
21320 POUILY EN AUXOIS
919 782 839 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 04/10/23, l'AGE des associés de la SAS MDB COMPANY a décidé de transférer le siège social du 28 rue jean Jaurès, 60870 VILLERS ST PAUL au 8 ruelle de Gué 21320 POUILLY EN AUXOIS à compter du 04/10/23 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de COMPIEGNE sous le numéro 919 782 839 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON. Président : société BUSINESS PLAN COMPANY, SAS au capital de 1 500 €, dont le siège social est 8 Ruelle de Gué, 21320 POUILLY EN AUXOIS, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 851 967 471 Représentée par M. Samuel LHOMME, Président. Directeur général : M. Daniel LECLERCQ, demeurant 28 Rue Jean Jaurès 60870 VILLERS ST PAUL.
POUR AVIS La Présidente
AL24011580

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI TD IMMO
au capital de 1 000 €
Siège social
1 B Impasse du Verger
21200 BEAUNE
811 011 188 RCS DIJON

L'AGE du 30/10/2023 a décidé de transférer le siège social au 19 Rue du Stand – 21200 BEAUNE, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du TC de DIJON.
Pour avis. La Gérance
AL24011581

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TD CONFORT
SARLU au capital de 4 000 €
Siège social : 85 Route de Pommard
21200 BEAUNE
789 990 603 RCS DIJON

Selon décision du 13/10/2023, l'associée unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de travaux de tous corps d'état tels que les activités de pose de carrelage et revêtement de sol, les activités liées au domaine de la platerie et de la peinture, l'électricité, la maçonnerie, la charpente et la couverture par sous-traitance et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts
- de transférer le siège social au 19 Rue du Stand - 21200 BEAUNE à compter du 13/10/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance
AL24011588

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ESTIVALET LAVAGE
SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 8 Rue des Murgers
21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX
399 196 781 RCS DIJON

Selon décisions unanimes du 2/11/2023, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 8 Rue des Murgers, 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX au 3 Rue Maillot, 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX à compter du 2/11/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du TC de DIJON.
Pour avis
La Gérance
AL24011589

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI SAINT BARTH
au capital de 1 000 €
Siège social : 3 Boulevard des Clomiers, 21000 DIJON
392 856 571 RCS DIJON

Selon décisions unanimes des associés du 2/11/2023, les associés ont décidé de transférer le siège social du 3 Boulevard des Clomiers, 21000 DIJON au 3 Rue Maillot, 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX à compter du 2/11/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du TC de DIJON.
Pour avis
La Gérance
AL24011590

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décisions du 20/12/2023, l'associé unique de la société EPICERIE RDM, SAS au capital de 500 euros, Siège social : 3 Allée des Jonquilles, 21121 FONTAINE LES DIJON, RCS DIJON 885 249 011, a décidé de transférer le siège social pour le fixer au 15 rue de Montchapet 21000 DIJON à compter du 20/12/2023 et de nommer Monsieur Kayhan KOSE, demeurant 45 boulevard des Martyrs de la Résistance, 21000 DIJON en qualité de Président en remplacement de Monsieur Erdem UNCU, démissionnaire. Les articles 4 et 15 des statuts ont été modifiés en conséquence.
POUR AVIS-Le Président
AL24011592

MODIFICATION DU CAPITAL

L'AGE du 15/12/23 de la SARL «EVARISTE», capital : 1000 euros, siège: 28 rue de la Redoute 21850 SAINT APOLLINAIRE, 831 321 914 RCS DIJON, a décidé d'augmenter le capital social de 248 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital. Modif des art. 6 et 8 des statuts. Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de deux cent quarante-neuf mille euros (249 000 euros).
AL24011593

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

LES SUITES INDIVIO
Société par actions simplifiée
au capital de 2 euros
Siège social : 1 Place de l'Eglise, 21270 MARANDEUIL
922 426 978 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 11/12/23, les associés ont décidé de transférer le siège social du 1 Place de l'Eglise - 21270 MARANDEUIL au 2 Rue Condorcet - 21000 DIJON à compter de la même date et de modifier en conséquence les statuts. POUR AVIS
AL24011612

// GÉRANCE

LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance, qui avait été consenti suivant acte sous seing privé en date du 26/01/2019 à DIJON (21) par Madame Stephanie CHAUVIERE, demeurant 87 Rue du Fort de la Motte Giron - 21000 DIJON, à l'EURL TAXI DEFLESSELLES - 38 Rue des Cheneteaux - 21910 SAULON LA RUE, portant sur l'exploitation à titre de location - gérance d'un véhicule taxi équipé, muni de l'autorisation et des marques règlementaires conformes, prendra fin le 31 décembre 2023.
Pour insertion unique
AL24011586

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 28/09/2023 fait à DIJON (21) par Madame Stéphanie CHAUVIERE, demeurant 87 Rue du Fort de la Motte Giron - 21000 DIJON, confiera à l'EIRL AGNES HAVARD - 4 Impasse de la Cassine à PAGNY LE CHATEAU (21250), l'exploitation à titre de location gérance d'un véhicule taxi équipé,muni de l'autorisation et des marques réglementaires conformes, pour une durée de 5 ans à compter du 1/01/2024.
Pour insertion unique
AL24011587

// DIVERS

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

SUCCESSION

Par testament olographe du 3 juillet 2019, Paulette GAY, décédée à FONTAINE-LES-DIJON le 19 septembre 2023 a institué un légataire universel. L'acte contenant contrôle de la saisine du légataire a été établi par Me NOURISSAT-GONTHIER le 05/12/2023 ; la copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de DIJON (21) le 12/12/2023.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me NOURISSAT-GONTHIER, notaire chargé du règlement de la succession, à DIJON (21), 23 rue Buffon dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.
Pour avis.
Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER
AL24011484

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Maël VIARD, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert**, CRPCEN 21005 , le 22 décembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Hamid **DANI**, employé, et Madame Rachida **BEN MILOUD**, gérante de société, demeurant ensemble à PERRIGNY-LES-DIJON (21160) 4 rue de l'Argus Bleu Appartement 12 1er étage.
Monsieur est né à MEKNES (MAROC) le 1er janvier 1960,
Madame est née à SIDI SLIMANE (MAROC) le 7 juin 1963.
Mariés à la mairie de MEKNES (MAROC) le 25 août 1986 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité Marocaine.
Madame est de nationalité Française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.
AL24011591

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL SAINT JEAN
9 Rue Des Ducs De Bourgogne
21110 ROUVRES EN PLAINE
883 430 373 RCS DIJON

Le 31/12/2023 : dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/23 et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Pascal FOREY associé unique est nommé liquidateur (9 rue des Ducs de Bourgogne, 21110 ROUVRES EN PLAINE) - siège de liquidation au siège social.
AL24011235

Guillaume GOURVÈS
Avocat
1 rue de Reims
90000 Belfort

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FORM'ORTHO BOURGOGNE
Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 500 €
Siège social : 27, rue Basse des Halles
21540 Sombernon
799 563 275 RCS Dijon

Par décisions du 25 décembre 2023, l'associé unique de la société FORM'ORTHO BOURGOGNE a approuvé les comptes de la liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, a décidé la répartition

ANNONCES LÉGALES

du produit net de la liquidation et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.Les comptes de la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Mention en sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL24011626

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

AUBIN EXPANSION
Société civile
au capital de 15 399 000 euros
Siège social : 6 ruelle Renom,
21110 PLUVET

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PLUVET du 11décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : AUBIN EXPANSION
Siège social : 6 ruelle Renom, 21110 PLUVET
Objet social :
- L'acquisition, la prise de participation et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, parts sociales, droits sociaux, titres de créance, instruments financiers à termes, titres émis sous quelque forme que ce soit, par les Sociétés, l'Etat, les Collectivités publiques, les Fonds communs de placement, les Fonds communs de créances, ainsi que tous instruments équivalents à ceux mentionnés ci-avant émis sur le fondement tant de droits étrangers que national, de contrat de capitalisation ;
- Y compris la réalisation des arbitrages nécessaires à une gestion de portefeuille patrimoniale.
- La souscription de sûreté sur lesdits biens (nantissement, hypothèque, caution réelle, etc) au profit de tous tiers ou associés ;
- L'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de valeurs mobilières de sociétés à prépondérance immobilière, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, de construction, de constitution d'échange, d'apport ou autrement ;
- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles ou valeur mobilière de sociétés à prépondérance immobilière, au moyen de vente, échange, dissolution, apport en société, ou autrement ;
- Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon
Capital social : 15 399 000 euros, constitué à concurrence de 500,00 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 15 398 500,00 euros au moyen de l'apport en nature.
Gérance : Amar KHAZNADJI
Clauses relatives aux cessions de parts :
Dispense d'agrément pour cessions à associés, ascendants ou descendants du cédant
Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Pour avis
La Gérance

AL24011311

AVIS DE CONSTITUTION

AGATHE EXPANSION
Société civile
au capital de 15 399 000 euros
Siège social : 6 ruelle Renom, 21110 PLUVET

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PLUVET du 11 décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : AGATHE EXPANSION
Siège social : 6 ruelle Renom, 21110 PLUVET
Objet social :
- L'acquisition, la prise de participation et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, parts sociales, droits sociaux, titres de créance, instruments financiers à termes, titres émis sous quelque forme que ce soit, par les Sociétés, l'Etat, les Collectivités publiques, les Fonds communs de placement, les Fonds communs de créances, ainsi que tous instruments équivalents à ceux mentionnés ci-avant émis sur le fondement tant de droits étrangers que national, de contrat de capitalisation ;
- Y compris la réalisation des arbitrages nécessaires à une gestion de portefeuille patrimoniale.
- La souscription de sûreté sur lesdits biens (nantissement, hypothèque, caution réelle, etc) au profit de tous tiers ou associés ;
- L'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de valeurs mobilières de sociétés à prépondérance immobilière, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, de construction, de constitution d'échange, d'apport ou autrement ;
- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles ou valeur mobilière de sociétés à prépondérance immobilière, au moyen de vente, échange, dissolution, apport en société, ou autrement ;
- Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Capital social : 15 399 000 euros, constitué à concurrence de 500,00 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 15 398 500,00 euros au moyen de l'apport en nature.
Gérance : Amar KHAZNADJI
Clauses relatives aux cessions de parts :
dispense d'agrément pour cessions à associés, ascendants ou descendants du cédant
agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Pour avis
La Gérance

AL24011323

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP du 12/12/2023, il a été constitué une EURL dénommée SCALD21; Objet : Conseil et prestations administratives pour. entreprises et particuliers, exercice de tous mandats sociaux, acquisition gestion de droits sociaux ; Conseil en gestion de patrimoine ; Capital: 1 000 euros ; Siège social 12 rue de la Chapellerie 21120 ECHEVANNES ; Durée : 99 ans ; Gérance: M. Christophe DIDION dt 12 rue de la Chapellerie 21120 ECHEVANNES ; immatriculation au RCS de DIJON.

AL24011380

IMMATRICULATION

HÓGOLYÓ
Société civile immobilière
au capital de 3 000 euros
Siège social : 30 rue de la Vigne au Loup
21121 HAUTEVILLE LES DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à HAUTEVILLE LES DIJON du 15/12/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière (SCI)
Dénomination sociale : HÓGOLYÓ
Siège social : 30 rue de la Vigne au Loup - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON
Objet social : L'acquisition par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis ; L'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société par tout moyen, bail, location ou autrement ; La construction de tous biens immobiliers ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 3 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Christophe ROBERT, demeurant 30 rue de la Vigne au Loup – 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis - La Gérance

AL24011427

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 novembre 2023 il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA de la BRIONNE », dont le siège social est sis 7 rue Lelièvre, 21320 Martrois.
La société sera immatriculée au RCS du GTC de Dijon
Le président, COQUILLON Alain

AL24011463

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique le 15/12/2023, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : 5B CYCLES
Siège social : 3 Rue de Tivoli - 21000 DIJON
Objet social : Achat, vente et location par tous moyens y compris par internet de cycles et de tous produits, services et/ou prestations s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que tout accessoire, tout textile et tout produit diététique nécessaire à la pratique du cyclisme. Entretien et réparation de cycles. Création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 5 000 euros
Gérance : M. Sergey BARTSEVITCH demeurant 3 Rue Jean Sans Peur - 21000 DIJON et M. Yoann FASSIO demeurant 4 Rue du Creux d'Enfer - 21000 DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24011465

Notaire

Etude de Maître Caroline LAMBERT
Notaire à GRAY (HAUTE-SAÔNE)
1, rue du Port et 1, quai Villeneuve.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Caroline LAMBERT, Notaire titulaire d'un Office Notarial à GRAY, 1, rue du Port et 1, quai Villeneuve, le 14 décembre 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : LE CLOS BLEU
Siège social : DIJON (21000), 33 Bis rue de la Côte d'Or.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation
Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR)
Gérant : la société HBR IMMOB dont le siège social se situe 33B Rue de la Côte d'Or, 21000 DIJON.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
Le notaire.

AL24011483

FP2G Promeo

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 12 décembre 2023, à DIJON.
Dénomination : Dentecsmile.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 41 rue Devosge, 21000 Dijon.
Objet : la conception, fabrication et commercialisation de prothèses dentaires, la commercialisation d'actions de formation à l'utilisation de logiciels de conception de prothèses dentaires, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 10000 euros divisé en 10000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. En cas de perte du caractère unipersonnel, les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre groupes d'associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Charles BOURGEOIS 35 avenue Franklin Delanoe Roosevelt 21000 Dijon.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon .Pour avis.

AL24011485

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 19 décembre 2023 à BESSEY EN CHAUME (21360), il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : DE LA COMBE
Forme : exploitation agricole à responsabilité limitée
Siège : Rue du Frêne - 21360 BESSEY EN CHAUME
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 Code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire : les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.
Apports : 7 500 Euros en apport en numéraire
Capital : 7 500 Euros
Gérance : Monsieur Thomas CHAUVENET demeurant à BESSEY EN CHAUME (21360) – CLAVOILLON, 5 route de Bessey, pour une durée illimitée.
Cession de parts : les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.
Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24011501

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/12/2023 à PULIGNY-MONTRACHET, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : JOBLOT-REVENU
Siège social : 3 Rue du Meix Pelletier - 21190 - PULIGNY-MONTRACHET
Objet social : Négoce de vins.Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital social : 5 000 euros divisé en 500 parts sociales de 10 euros chacune
Gérant : Monsieur Philippe REVENU demeurant 544 Route des Burriers - 71570 - LACHAPELLE-DE-GUINCHAY
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24011508

AVIS DE CONSTITUTION

ATHENAEUM WEB
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITE LIMITE
Au capital de 2.500 €
Siège social : 5 Rue de l'Hôtel Dieu
21200 BEAUNE
RCS DIJON
Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL immatriculée au RCS de DIJON, dénommée ATHENAEUM WEB, au capital de 2.500 €, ayant pour objet : exploitation de tous sites internet marchands ; achat et la vente de vins, spiritueux, livres et autres articles du vin. Le siège social est 5 Rue de l'Hôtel Dieu – 21200 BEAUNE. Le Gérant est Monsieur Vincent CLEMENT, demeurant 43 Rue Fructidor – 71100 CHALON-SUR-SAONE.
Pour Avis,

AL24011552

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

E.G.E. ; Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros ; Siège social : 10 Rue des Coquelicots, 21490 ST JULIEN ; Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST JULIEN du 21 décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle ; Dénomination : E.G.E. ; Siège : 10 Rue des Coquelicots, 21490 ST JULIEN ; Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 1 000 euros ; Objet : - Le négoce de matériel de manutention et de BTP (nacelles, compacteurs, pelles, chariot élévateur,), de véhicules utilitaires, d'équipements, et généralement de toutes machines pour l'extraction, la construction et le génie civil, neuf ou d'occasions ; - La location (courte et longue durée) de matériel de manutention et de BTP (nacelles, compacteurs, pelles, chariot élévateur,), de véhicules utilitaires, d'équipements, et généralement de toutes machines pour l'extraction, la construction et le génie civil, neuf ou d'occasions ; - Le service après-vente, la livraison, l'installation, la réparation, la maintenance et l'entretien du matériel et des machines ainsi que tous travaux et services liés directement ou indirectement à l'objet ; - Les conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance administrative, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé ; - La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales ; - La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ; Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre ; Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ; Président : M. Guillaume, Geoffrey, François ALEX, demeurant 10 Rue des Coquelicots, 21490 ST JULIEN ; La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis. Le Président

AL24011572

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

MAISON JANA ; Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros ; Siège social : 5 Rue du Transvaal, 21000 DIJON ; Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 21 décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle ; Dénomination : MAISON JANA ; Siège : 5 Rue du Transvaal, 21000 DIJON ; Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 1 000 euros ; Objet : Les soins esthétiques, les soins du visage et les soins du corps ; L'activité d'institut de beauté, bronzage, massages «bien-être» sans finalité médicale, relaxation, manucure, onglerie ; La vente de tous produits cosmétiques et accessoires ; La formation liée directement ou indirectement à cet objet ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ; Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre ; Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ; Présidente : Madame Amélie, Aurore, Janine BEZGLASNY, demeurant 15 Rue Charles Dumont, 21000 DIJON ; La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis, La Présidente

AL24011575

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 22 décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LAKSHMI
Siège : 11 route de Dijon, 21220 GEVREY-CHAMBERTIN
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : -l'acquisition sous quelque forme que ce soit et la gestion de toutes valeurs mobilières, à l'exclusion de celles qui relèvent des articles du Code monétaire et financier ; - toutes prises ou cessions d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises, la souscription ou l'acquisition ou la cession sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations ; - l'exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en œuvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe ; - tous travaux de gestion, direction, tâches administratives pour les sociétés du groupe présentes et à venir ; - toutes activités de conseils, de prestations de services, d'assistance commerciale en matière de viticulture, de vinification, d'œnologie et de manière générale, relatifs généralement à la vigne et au vin ; - l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole ; -et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère commercial de la société.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Louis FOURRIER, demeurant 18 rue Amiral Courbet, 21000 DIJON
Directeur Général : SCP CAISHEN, société civile de portefeuille au capital de 1 010 000 euros, ayant son siège social à GEVREY-CHAMBERTIN (21220) – 11 route de Dijon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 823 409 255 RCS DIJON, représentée par son Gérant, Monsieur Jean-Marie FOURRIER.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24011577

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature électronique en date du 22 décembre 2023, il a été formé une société à responsabilité limitée régie par les articles L 223-1 et suivants du code de commerce
DENOMINATION : Authé Recrutement 21
SIEGE SOCIAL : 22 Rue Jean de Cirey 21000 DIJON
OBJET : A titre principal, en France et dans tous pays, la délégation de personnel intérimaire et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles ou commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
L'activité de placement telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire.
A titre exceptionnel, en France et dans tous pays, toutes prestations de services, conseils, études au profit des sociétés sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.
DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS
CAPITAL SOCIAL : 60.000 Euros
GERANCE :
Monsieur Loris SIMONCINI – 22 Rue Jean de Cirey 21000 DIJON
Madame Marie Laure SIMONCINI – 22 Rue Jean de Cirey 21000 DIJON
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis
La gérance

AL24011598

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Ludivine TUPIN-ORMANCEY, en date du 22 décembre 2023, à Colmier Le Bas.
Dénomination : LOC ENERGIE ORIGNY.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 2 rue de la Menuiserie, 21510 Origny.
Objet : La propriété et la gestion, la vente, de tout immeuble, l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux, la production et la vente d'énergies renouvelables et notamment d'énergies photovoltaïques Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.
Durée de la société : 99 année(s).
apital social fixe : 42000 euros divisé en 420 actions de 100 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Libre entre associés, agrément pour les autres.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Patrice BAUDRY 6 Grande Rue - Hameau de Cosne 21510 Quemigny sur Seine.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL24011603

FIDACT

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 28 décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : GRAVELIN-VALNET
Siège : 2 Rue Condorcet, 21000 DIJON
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Rolf GRAVELIN, demeurant 2 Rue Condorcet, 21000 DIJON
Directrice Générale :
Madame Virginie VALNET, demeurant 2 Rue Condorcet 21000 DIJON
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24011606

SPÉCIALISTE Droit des sociétés

MAITRE OLIVIER BENOIT
14, rue Raymond Poincaré
54000 Nancy

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/12/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI DU PUY
Objet social : l'acquisition d'un immeuble à CHATILLON-SUR-SEINE (21400), 23, Rue Maréchal de Lattre de Tassigny, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis
Siège social :25 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 21400 Châtillon-sur-Seine.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M. AUBRY Stéphane, demeurant 3, rue Guyotte 21400 Châtillon-sur-Seine, Mme SALLEMBIEN Stéphanie, demeurant 7 bis, avenue Maréchal Joffre 21400 Châtillon-sur-Seine
Clause d'agrément : Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant
Immatriculation au RCS de Dijon

AL24011623

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

AVIS

Avis est donné de la constitution, suivant acte reçu le 29/12/23 par Me Christine GARNIER, notaire à DIJON, d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société à responsabilité limitée - Dénomination : DT FINANCES - Capital social : 1 524 832 € - Durée : 99 ans - Objet social : prise de participations ou d'intérêts, dans toute société ou entreprise ; et fourniture de prestations de services administratives, comptables, financières, de gestion, au profit notamment des sociétés objets des participations. - Siège social : FAUVERNEY (21110), ZAE LA BOULOUZE.- Gérant : Monsieur Pascal DEL TOSO demeurant à NEUILLY LES DIJON (21800) 9 rue du Chateau. Immatriculation : RCS DIJON.
Pour Avis

AL24011625

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DU LICHEN
N° d'agrément : 58-333
RCS NEVERS 353 852 361

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DU LICHEN » à Nevers, réunie le 08 décembre 2023, a décidé
- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 20 Février 2020,
- de transférer son siège social de Mairie – Avenue de la Mairie – 58490 Saint Parize Le Châtel à La Maule – 58470 MAGNY COURS.
Le Président de la CUMA

AL24011464

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

AMBULANCES PERROT
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 9 rue des Quatre Vents
58300 DECIZE
RCS NEVERS 338 746 720

Le 15.12.2023 l'AGE a décidé de modifier l'objet social et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts à compter du même jour. Les activités exercées par la société sont les suivantes: l'acquisition, l'administration, la gestion par location par bail ou mise à disposition,

ANNONCES LÉGALES

par location d'hébergement meublé pour des séjours de courte ou longue durée, de tous immeubles et biens immobiliers. Et éventuellement l'aliénation des biens devenus inutiles à la société. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement. L'AGE a également décidé de transférer le siège social du 9 rue des Quatre Vents 58300 DECIZE au 12 rue de la Croix du Pavé 58300 SAINT-LEGER-DES-VIGNES à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. La gérance

AL24011469

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMMERCE BAILLY

Société à responsabilité limitée
au capital de 961 267,50 euros
Siège social : DOMPIERRE SUR NIEVRE
58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
314 247 651 RCS NEVERS

Le 31.10.2023, il a été décidé la nomination, pour une durée de 6 exercices d'un commissaire aux comptes titulaire : la société CPB Audit, (RCS NEVERS 521 318 170) sise 12 rue Achille Millien, 58000 NEVERS et d'un commissaire aux comptes suppléant : la société EXCO SOCODEC (RCS DIJON 400 726 048) sise 51 avenue Françoise Giroud, Parc Valmy, BP 16601, 21066 DIJON.
Pour avis.

AL24011482

CHANGEMENT DE GÉRANT

JAFT

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE
AU CAPITAL DE 2 040 000,00 EUROS
Siège social : Charry, 58330 BONA
824 751 820 RCS NEVERS

L'AGM du 14 avril 2023 a décidé de nommer en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jacques THEURIOT décédé :
-Madame Isabelle THEURIOT demeurant 48 Rue Principale, 58180 MARZY,
-Monsieur Pierre-Olivier demeurant 6 Rue Pierre Bérégovoy, 58000 NEVERS,
à compter du 14 avril 2023.
RCS NEVERS

AL24011511

NON DISSOLUTION

LA CONCIERGERIE D'EMILIE
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 15, Impasse de la Bagatelle – 58000 NEVERS
905 312 294 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 30/06/2023, l'Associée Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

AL24011524

MODIFICATIONS DES STATUTS

FINANCIERE GEFICCA

Société par actions simplifiée
au capital de 250 101 euros
Siège social : Z.I. Le Tremblât,
Allée des Entrepreneurs,
58205 COSNE COURS SUR LOIRE
794 722 066 RCS NEVERS

Décision de l'AGE du 07.12.2023 :
- Changement de dénomination sociale :
- Mention caduque : FINANCIERE GEFICCA
- Mention nouvelle : GEFICCA TECHNOLOGIES par abréviation « GEFITECH »
- Extension de l'objet social aux activités de :
- l'administration d'entreprises, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance aux entreprises notamment en matière de management, d'organisation, de contrôle, d'information et de gestion, de relations publiques et de communication interne comme externe, toutes études de marché, d'ingénierie en matière financière
- l'assistance d'animation, de coordination et d'appui des sociétés dans lesquelles la société détient des participations en faisant jouer toutes les synergies de nature à renforcer leur image, soutenir leur croissance, optimiser les services rendus à leurs clients, capitaliser les expériences et les savoir-faire, mobiliser les compétences de leurs collaborateurs et activer leur développement
- l'activité et le rôle de centrale d'achat,
- Modification des organes de direction :
- Suppression du Comité de Pilotage
- Mise en place d'un Comité de surveillance :
- Monsieur Bernard FONTAINE, domicilié à Saint-Pont (03110) 13, rue de la Chaume Bénite
- Madame Claire FONTAINE domiciliée Saint-Pont (03110) 13, rue de la Chaume Bénite
- Madame Catherine LE MAREC domiciliée à Orléans (45100) 53, rue St Marceau
- Monsieur Jean-Philippe CHRETIEN domicilié à Soisy-sur-Seine (91450) 12, boulevard de la République
Décisions du Comité de surveillance du 07.12.2023 :
- Nomination des membres du Comité de surveillance :
- Président : Monsieur Bernard FONTAINE sus désigné
- Vice-Présidente : Madame Claire FONTAINE sus désignée
- Mise en place d'un Comité du Directoire :
- Nomination des membres du Comité du directoire :
- Membre et Présidente : Madame Dominique FROUX domiciliée à Sigloy (45110), 90 route des Vallées
- Membre et Directeur général : Monsieur Vincent DESNOST domicilié à Boulleret (18240), 16 route de Cosne
- Membre et Directeur général : Monsieur Abel KAICHOUH domicilié à Cosne-Cours-sur-Loire (58200), 27 rue des Cèdres

AL24011525

ETUDE DE ME JEAN CHINCHOLE

MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à LUZY (58), le 27/09/2023 publié au SPF de Nevers le 10/10/2023volu 2023Pn°8839, contenant augmentation de capital de la SCI FCR dont le siège social est 3 rue Voltaire 58170 LUZY , au capital de 500 euros RCS de Nevers SIREN 500821939.
Le capital de cette société est désormais 670 euros divisé en 67 parts d'une valeur nominale de 10 euros chacun.
Mention sera faite au R.C.S de NEVERS
Pour AVIS ET MENTION
Me CHINCHOLE

AL24011544

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Lecler
c58200 COSNE COURS SUR LOIRE

MODIFICATIONS DES STATUTS

BARILLOT PERE ET FILS

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 26 000,00 euros
Siège social : Le Bouchot
58150 POUILLY-SUR-LOIRE
333 202 919 RCS NEVERS

Suivant acte SSP du 21/12/2023, les associés ont unanimement décidé, à effet du 01/01/2024 de modifier la dénomination de la société qui devient GUYON-BARILLOT et de nommer M. Loris GUYON, dmt à MESVES-SUR-LOIRE (58400), 7 Bis Rue des Ecoles, gérant en remplacement de Monsieur Frédéric BARILLOT, gérant démissionnaire. Les modifications seront faites au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance

AL24011562

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : AER CADEXA.
Forme : SAS
Capital : 20000 euros
Siège social : 4 rue du Bengy - Parc d'activité du Bengy, 58640 VARENNES-VAUZELLES.
487649535 RCS de Nevers
Aux termes de l'AGE en date du 10/08/2023, les associés ont décidé de réduire le capital social en le portant de 20 000 € à 10 000 € par voie de rachat et d'annulation de parts sociales appartenant à certains associés.
Mention sera portée au RCS de Nevers

AL24011576

TRANSFERT DE SIÈGE

AUTODISE SASU

SASU au capital de 1 €
Siège social : 6 Rue de Bateliers
92110 CLICHY
952 603 629 RCS NANTERRE

Aux termes de l'AG du 20/12/2023, il a été décidé de transférer le siège social au **36 Avenue Saint-Jean 58800 CORBIGNY** à compter du 21/12/2023.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NANTERRE.

AL24011582

FIDAL AVOCATS

FIDAL
SOCIETE D'AVOCATS -
22190 PLERIN

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AU BORD DE L'EAU

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Au capital de 1 000 €
951 387 125 RCS NEVERS

Suivant décisions unanimes des associés du 5 juin 2023,
le siège social et son établissement principal ont été transférés de OISY (58500) 3 rue de la Citadelle (ancienne mention) à CLAMECY (58500) 2 A Chemin du Port (nouvelle mention).
La date de clôture du premier exercice initialement fixé dans les statuts constitutifs au 30 novembre 2024 (ancienne mention) a été modifiée pour retenir le 30 novembre 2023 (nouvelle mention).
Pour avis,
Cyrille GIRAULT, président.

AL24011599

NON DISSOLUTION

SARL B.C.E.

SARL à associé unique
au capital de 7.622,45 €
Siège : LE MOULIN DES COQUES
58400 CHAMPVOUX
412940272 RCS de NEVERS

Par décision de l'AGO du 16/06/2023, il a été décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres **soient inférieurs à la moitié du capital social**. Mention au RCS de NEVERS

AL24011605

CHANGEMENT DE GÉRANT

L'AUVERGNATE

Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social : 91 Avenue Louis Coudant
58340 CERCY LA TOUR
850 735 465 NEVERS

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/12/23, les associés ont nommé Madame Elyse BOUCHE demeurant 31 Ter Avenue Victor Hugo - 58300 DECIZE» en remplacement de Monsieur Claude BOUCHE. Pour avis.

AL24011611

MODIFICATION DU CAPITAL

EURL FLORENT DROIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
porté à 345.000,00 euros
Siège social : 7 Chemin de la Creuse - Les Mouilleferts,
58120 CHATEAU-CHINON (CAMPAGNE)
839 709 946 RCS NEVERS

Par décision du 28/12/23, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 343.000 euros par incorporation de réserves pour le porter à 345 000 euros. Pour avis

AL24011613

AVIS DE MODIFICATION

BOIS & SCIAGES DESOUGY - BSSS

A à directoire et conseil de surveillance
au capital de 20 367 532 euros
Siège social : Z.I. de Teinte –
58300 SOUGY S/LOIRE
334 934 304 RCS NEVERS

En date du 1 .11.2023, il a été constaté le remplacement de Monsieur Eric KLINGLER entant que représentant permanent de la société CEBFC LT, membre du Conseil de Surveillance de BOIS ET SCIAGES DE SOUGY, par Madame Mathilde FAGLIN, domicilié chez CEBFC LT –Groupe CAISSE D'EPARGNE – 1 rue Rondpoint de la Nation – 21088 DIJON CEDEX 9.Pour avis : Le Président du Directoire.

AL24011619

// GÉRANCE

Me LAVIROTTE Bertrand
Notaire
BP 28
40 Avenue de Gaulle
71140 BOURBON – LANCY

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte reçu par Me LAVIROTTE, notaire à BOURBON – LANCY (71140), 40 Avenue Général de Gaulle le 20/12/ 2023.
La COMMUNE DE SAINT-SEINE, (58250) identifiée sous le numéro SIREN 215 802 687
A confié à :
LA SARL AU SAINT – SEINE, Société au capital de 700,00€ ayant son siège social à SAINT-SEINE (Nièvre) 36 route de la Nocle, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS,
L'exploitation à titre de location gérance d'un fonds de commerce de BAR RESTAURANT, PIZZERIA, TRAITEUR, EPICERIE, DEPOT DE PAIN, JEUX ET PRESSE, VENTE D'ARTICLES DE PECHE et TOUTES ACTIVITES LIEES A L'EVENEMENTIEL,
Pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2024, pour se renouveler d'année en année par tacite reconduction.
Pour Avis unique.

AL24011579

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF dans l'annonce AL23010338 parue le 20 octobre 2023 dans TERRES DE BOURGOGNE , concernant la SCI LE MOUSSARD immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 421 296 344.Le siège social de ladite société a été transféré au 21 B route de Saint-Baudière à MARZY (Nièvre) et non au 21 C route de Saint-Baudière à MARZY (nièvre).
et la co-gérante : Mme Claire LAVALLEE, demeure au 21 B route de Saint-Baudière à MARZY (Nièvre) et non au 21 C route de Saint-Baudière à MARZY (nièvre).
Le reste sans changement.
Les co-gérantes

AL24011618

// DIVERS

Groupama RHÔNE-ALPES AUVERGNE

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de LA CHARITE SUR LOIRE, POUILLY SUR LOIRE, LES AMOGNES, GRAND NEVERS, LES BORDS DE LOIRE sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le 26/01/2024 à 10h, 4 Esplanade Walter Benjamin à Nevers à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports d'activité et financier du Conseil d'administration, lecture du rapport de la Commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos, approbation du montant maximum global des indemnités allouées annuellement au Président(e) du Conseil d'administration de la caisse locale, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance (le cas échéant), renouvellement d'administrateurs.
Pour le cas où l'Assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis, les sociétaires sont avisés qu'ils seront convoqués à l'Assemblée générale ordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

AL24011466

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ORPHEE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 100.00 €
Siège social : 24 B Route des Bréchats - VILLECHAUD
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
818 500 613 RCS NEVERS
Liquidateur : Madame Aurélie BOURGEOIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2023, l'associée unique, a approuvé les comptes de liquidation, et s'est déchargée de son mandat, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS
Pour avis, Le Liquidateur

AL24011319

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Société O PUITS

SARL en liquidation
au capital de 10000 €
Siège social : 21 Rue Mirangron
58000 NEVERS
511 172 223 RCS NEVERS

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du18/12/2023, il a été approuvé les comptes de liquidation,donné quitus au liquidateur, Mme JAECKLE Sidonie, de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 18/12/2023 .
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL24011518

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LES TONTONS CAVEURS
SARL en liquidation au capital de 500 €
Siège social : 4, Place Guy Coquille – 58000 NEVERS
847 769 023 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 13/12/2023 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur M. Christophe BERNARD dt à NEVERS (58) – 24, rue du Rivage, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/09/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL24011526

DISSOLUTION

EMTS58

Société par actions simplifiée
au capital de 1 150 euros
Siège social : 12 RUE DES CHEVRES,
58180 MARZY
909 624 447 RCS NEVERS

Le 30.11.2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M. Jean-Marc Maurice TETREL demeurant 12 rue des Chèvres, 58180 MARZY, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 12 rue des Chèvres, 58180 MARZY. Pour avis.

AL24011527

DISSOLUTION

LE VAUBAN

Société civile de construction-vente
au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 rue Saint-Martin –
58000 NEVERS
497 734 384 RCS NEVERS

Le 31.10.2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M. Christophe BIANCHI demeurant 5 rue des Ratoires - 58000 NEVERS, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 5 rue des Ratoires - 58000 NEVERS. Pour avis.

AL24011528

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GP AUTOS

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 320 Route des Varennes,
58240 CHANTENAY ST IMBERT
Siège de liquidation : Pont Charrot
58240 CHANTENAY ST IMBERT
977 758 721 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 17/11/2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Pascal GAILLARD, demeurant Pont Charrot, 58240 CHANTENAY ST IMBERT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Pont Charrot 58240 CHANTENAY ST IMBERT.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24011532

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DU DOMAINE DE LA GILBERTE

Société civile en liquidation
au capital de 45.734,71 €
Siège social :
Sardy les Epiry 58800 SARDY-LES-EPIRY
413 442 419 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 27 septembre 2023, l'assemblée générale a :
- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur : M. LAINE Jacques .
- prononcé la clôture de la liquidation à compter du 27 septembre 2023.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Le liquidateur.

AL24011568

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SORG

SARL au capital de 5000 €
Siège Social : 1 AVENUE DU 8 MAI 1945
58660 COULANGES LES NEVERS
508964160 RCS de NEVERS

Par AGE du 30/11/2023, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. GROS PHILIPPE 1 AVENUE DU 8 MAI 1945 58660 COULANGES LES NEVERS pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 30/11/2023
Radiation au RCS de NEVERS

AL24011570

DISSOLUTION

DMP

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : MAUPERTUIS
58320 PARIGNY LES VAUX
838 408 136

Le 22.12.2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023. M. Olivier DELHOMME demeurant Maupertuis, 58320 PARIGNY LES VAUX, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL24011614

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE VAUBAN

Société civile de construction-vente en liquidation
au capital social de 1 000 Euros
Siège social : 13 rue Saint-Martin - 58000 NEVERS
Siège de liquidation : 5 rue des Ratoires - 58000 NEVERS
RCS NEVERS 497 734 384

Le 18.12.2023, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. La société sera radiée au RCS de Nevers. Pour avis.

AL24011621

// CONSTITUTION

IMMATRICULATION SARL HAGHEBAERT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ARZEMBOUY du 8 décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : SARL HAGHEBAERT
Siège social : 3 rue de Vassy, 58700 ARZEMBOUY
Objet social : Location de matériels agricoles, prestations de services et mise à disposition de matériels
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 4 000 euros
Gérance : Mme Cécile LAUFERON, épouse

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 décembre 2023.**SOCIÉTÉ ANONYME SA FRANCE EQUIPEMENT**.7 Rue Denis Papin Zone Industrielle Varennes-Vauzelles 58641 Varennes-Vauzelles Cedex.RCS Greffe de Nevers 337 688 212.Activité : Commerce et réparation de motocycles.Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers.

AL24011490

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 décembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE GUIMARD CYRILLE TRANSPORT**.3 Rue du Pont 58500 Villiers-sur-Yonne.RCS Greffe de Nevers 379 500 861.Activité : Transports routiers de fret interurbains.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Novembre 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL24011491

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 décembre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE HDM FIBRE**.2 Allée du Berry 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.RCS Greffe de Nevers 885 227 512.Activité : Travaux d'installation électrique dans tous locaux.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL24011492

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 décembre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE LE VIEUX RELAIS**.11 Rue Saint-Agnan 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.RCS Greffe de Nevers 853 980 266.Activité : Hôtels et hébergement similaire.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 14 Mars 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL24011493

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 décembre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE EAT DELICES**.5-7 Square Gambon 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.RCS Greffe de Nevers 839 887 528.Activité : Restauration de type rapide.Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers .

AL24011494

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 décembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE HOLDINOX**.3 Rue des Champs Pacaud 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 509 658 365.Activité : Activités des sociétés holding.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 13 Décembre 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL24011495

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 décembre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE TOLERIE MODERNE**.3 Rue des Champs Pacaud 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 581 881 026. Activité : Fabrication de structures métalliques et de parties de structures.Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 13 Décembre 2023 et désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

AL24011496

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 décembre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE HK REHABILITATION ET DEVELOPPEMENT**.12 Rue Jacques Martel 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.RCS Greffe de Nevers 891 560 427.Activité : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 25 Septembre 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL24011497

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 décembre 2023.**SCHAUENBOURG LAURENT**.13 rue Perrreimond 58300 Champvert.RCS Greffe de Nevers 485 128 631.Activité : Débits de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire sur la patrimoine professionnel et personne, conformément aux articles L 681-2 II et L 682-1 III du Code de commerce , date de cessation des paiements le 12 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL24011498

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 décembre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE LE 13EME**.14 Rue du 13ème de Ligne 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 843 280 587.Activité : Restauration traditionnelle.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 27 Novembre 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL24011499

ANNONCES LÉGALES

HAGHEBAERT, Messieurs Jean-Baptiste HAGHEBAERT, Jean-Denis HAGHEBAERT et Raphaël HAGHEBAERT, demeurant Vassy 58700 ARZEMBOUY
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, la Gérance

AL24011325

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Alexandre BOUCHER-BAUDARD, notaire à CLAMECY le 22 octobre 2023, enregistré à NEVERS,le 30 octobre 2023, volume 5804P01 2023 P N°9470, il a été constitué un Groupement foncier Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : G.F.A. de la Croix
SIEGE SOCIAL : POUGNY (Nièvre), 2 route d'Alligny - Le Bourg.
OBJET : la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme conformes aux articles L. 416-1 et suivants du Code rural, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et ne soient pas inconciliables avec la législation régissant le présent groupement foncier agricole.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL SOCIAL : QUATRE CENT CINQUANTE-SEPT MILLE SEPT CENT VINGT-DEUX (457 722,00 euros), divisé en 457722 parts de UN EURO (1,00 euros) chacune, numérotées de 1 à 457722.
GERANT :
- Monsieur Jean DOUDEAU, demeurant à POUGNY (Nièvre) 2 route d'Alligny - Le Bourg.
- Monsieur Pierre DOUDEAU, demeurant à POUGNY (Nièvre) 2route d'Alligny - Le Bourg.
- Madame Odile DOUDEAU, épouse de Monsieur Stéphane MORICE demeurant à BEAUFORT EN ANJOU (Maine-et-Loire), 13 route des Fontaines de l'Aunay - Beaufort en Vallée.
- Madame Geneviève DOUDEAU, épouse de Monsieur Lionel PUIDEBAT demeurant à TRIEL SUR SEINE (Yvelines) 20 chemin du Noyer Godard.
Le Groupement sera immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL24011361

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : EURL BEAUFRERE FRANCK Capital : 2500€ Siège social : 4 impasse Lavoisier 58660 Coulanges-lès Nevers. Objet : le lavage de véhicules. La vente de produits de nettoyage et d'entretien des véhicules. la location de véhicules. La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées. la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension et le développement du but poursuivi par la société la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée : 99 ans. Gérant : M. Franck Lavoisier, 4 impasse Lavoisier 58660 Coulanges-lès-Nevers. RCS : Nevers

AL24011436

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP signé électroniquement du 18/12/2023, constitution de la Société par Actions Simplifiée : LOUIS
Capital social : 500 euros
Siège social : 28 Allée du Plan d'eau 58160 CHEVENON
Objet : - la propriété, l'acquisition, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, y compris la location meublée ou équipée, de tous immeubles, droits ou biens immobiliers et participations dans toutes sociétés immobilières ;
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société
Président : Marc SIMONNET demeurant 28 Allée du Plan d'eau 58160 CHEVENON
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément des cessions d'actions : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.
Pour avis.

AL24011475

SCP BLANCHET DAUPHIN-PIGOIS et VILAIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Simon VILAIRE, Notaire Associé à MEHUN SUR YÈVRE 52 bis, avenue Jean-Chatelet, le 13 décembre 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale: LA BELLE ENDORMIE.
Siège social: NEUVY-SUR-LOIRE (58450) 28 rue Jean Jaurès
Durée : 99 années
Apports en numéraire : SIX CENTS EUROS (600,00 EUR)
Capital social : SIX CENTS EUROS (600,00 EUR)
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Premiers gérants : Monsieur François Emmanuel PRIEUR et Madame Valérie Solange LEISER/PRIEUR demeurant à NEUVY-SUR-LOIRE (58450) 28 rue Jean Jaurès pour une durée illimitée.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de NEVERS (58000)
Pour avis
Le notaire.

AL24011505

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI FAMILY-BUSINESS ; Siège social : 2 bis, rue de Decize - 58260 LA MACHINE ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : M. Stéphane CHOQUET et Mme Sylvie SANTIER dt ensemble à LA MACHINE (58) - 2 bis, rue de Decize ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL24011504

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : CBM RESTAURATION
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1 000 euros
SIEGE : 42 Rue des Montapins 58000 NEVERS (France)
OBJET : l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer, le conseil en gestion et le management d'entreprises
DUREE : 99 ans
PREEMPTION : Toute cession des actions de la Société même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix sur justification de l'inscription en compte de ses actions
PRESIDENT : Madame Sophie CHARBONNIER demeurant 42 Rue des Montapins 58000 NEVERS
DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Laurent CHARBONNIER demeurant 42 Rue des Montapins 58000 NEVERS
IMMATRICULATION : RCS de NEVERS

AL24011512

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 20/12/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
- Forme : société par actions simplifiée
- Dénomination : MOREL PARTICIPATIONS
- Siège : 500, rue Jean-Jacques ROUSSEAU, 58600 Garchizy
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation
- Capital : 1 000 euros
- Objet : l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles, financières, mobilières ou immobilières et leur gestion
- Transmission des actions : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, n'ayant pas donné lieu à l'exercice du droit de préemption, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
- Exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective
- Président : Xavier MOREL, de nationalité française, né le 29 mai 1968 à CHAMALIERES (63), demeurant 500, rue Jean-Jacques ROUSSEAU, 58600 Garchizy
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers
Pour avis, le Président

AL24011516

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT PARIZE LE CHATEL du 14 décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS La Seigneurie
Siège : 1961 Route de Puits de Meaux - La Seigneurie, 58490 ST PARIZE LE CHATEL
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : La production et la vente d'énergie issue d'exploitation de panneaux photovoltaïques.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Petrus Antonius, Marius VAN BOEKEL, né le 30 juillet 1965 à MILL EN SINT HUBERT, de nationalité néerlandaise, demeurant 1961 Route de Puits de Meaux - La Seigneurie, 58490 ST PARIZE LE CHATEL
Directrice générale :
Madame Maria Johanna, Petronella, Marianne VAN TIEL, épouse VAN BOEKEL, née le 25 août 1963 à ZEELAND, de nationalité néerlandaise, demeurant 1961 Route de Puits de Meaux - La Seigneurie, 58490 ST PARIZE LE CHATEL
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL24011561

IMMATRICULATION (EURL À CAPITAL FIXE)

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ALLUY du 21 décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : PREST'AGRI 58
Siège social : Lieudit - Bouteuille, 58110 ALLUY
Objet social : Toutes activités de travaux agricoles.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Julien LEJAULT, demeurant Lieudit Bouteuille - 58110 ALLUY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL24011565

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/12/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SAS RARE
Forme : SAS
Capital social : 10 000 €
Siège social : 10 rue des tailles, 58000 58000 - ST ELOI
Objet social : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : - La participation par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, ou par voies d'apports, fusions, alliance ou société en participation ou par création de toutes, filiales, succursales et sociétés nouvelles, - Le management des filiales, sociétés et/ou entreprises contrôlées, par la participation à la définition de leur politique, - La gestion de son patrimoine mobilier et immobilier, - Toutes activités d'animation de ses filiales et notamment toutes prestations en matière de gestion, d'assistance administrative et représentation commerciale, - Le placement et la gestion des disponibilités pouvant être dégagées dans le cadre du groupe constitué, - Ainsi que toutes prestations matérielles ou intellectuelles et toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières, mobilières, financières (en ce compris la prise de participation ou la constitution de sociétés) ou de promotion publicitaire, pouvant être rattachées directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini ou à tous objets similaires ou connexes et de nature, ou susceptible d'en faciliter et promouvoir l'extension et le développement, - L'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers. - L'édification de toutes constructions ainsi que le réfection et l'aménagement de tous immeubles. - La mise à disposition de ses biens et droits immobiliers au profit des associés. Et d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. »
Président : M. Amaury DUBOIS demeurant 10 rue des tailles, 58000 58000 - ST ELOI
Directeur Général : Mme Emilie LHERAULT demeurant 10 rue des tailles, 58000 58000 - ST ELOI
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL24011583

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/12/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SCI L'ECLUSE DE SARDOLLES
Forme : SCI
Capital social : 200 €
Siège social : 2599 route de la sardolles, 58270 BEAUMONT SARDOLLES
Objet social : acquisition, gestion, location et administration de tous les biens mobiliers et immobiliers
Gérance : M. Christophe LEMAHIEU demeurant 2599 route de la sardolles, 58270 BEAUMONT SARDOLLES
Mme Leticia DYSZKIEWICZ demeurant 2599 route de la sardolles, 58270 BEAUMONT SARDOLLES
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL24011584

YONNE

// MODIFICATION

REPUBLIQUE 17

SCI au capital de 100€
37 RUE DE LA REPUBLIQUE, 89100 SAINT CLEMENT
512 471 012 RCS Sens
L'AGE a décidé, le 05/12/2023, de transférer le siège social de la société, le 05/12/2023 au 17 RUE DE LA REPUBLIQUE, 89100 SENS
Mention au RCS de Sens

AL24011479

CHANGEMENT DE GÉRANT

LIBERTALIA SCI

au capital de 228674 euros
Siège social
6 rue Faidherbe 89000 Auxerre
430 103 523 RCS Auxerre

L'AGE du 30/09/2023 a décidé de nommer Mme Duvoy Anne, 20 grande Rue 52000 Luzy sur Marne gérant en remplacement de M. Duvoy Pierre à compter du 30/09/2023. Dépôt au RCS d'Auxerre

AL24011383

NOMINATION DE CO-GÉRANT

LOCATION VENTE SERVICES SARL au capital de 2500 euros Siège social: 3 hameau puits Bottin 89510 Veron 528 655 376 RCS Sens
L'AGE du 15/10/2023 a décidé de nommer Mme Perraud Martine 3 hameau puits Bottin 89510 Veron, M. Perraud Régis 3 hameau puits Bottin 89510 Veron co-gérant à compter du 15/10/2023. Dépôt au RCS de Sens

AL24011431

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NAELLIA

SAS au capital de 7500 €
Siège Social : 23 rue Raymond Queneau
92500 RUEIL MALMAISON
887508299 RCS de NANTERRE

Par AGE du 27/11/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 5 les Gallons 89520 SAINTS EN PUISAYE et d'effectuer les modifications suivantes au 30/11/2023 :
- Adjonction d'activité : La location de ses locaux pour l'organisation de formations et tous autres rassemblements privés ou professionnels. L'organisation d'événements privés ou professionnels.
Présidence : Fatima Reiss Saada 23 rue Raymond Queneau 92500 RUEIL MALMAISON
Radiation au RCS de NANTERRE et immatriculation au RCS de AUXERRE

AL24011447

LDS GROUPE

GÉRANCE

ENTREPRISE AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE JACQUINOT

Entreprise agricole à responsabilité limitée
au capital de 270 000 euros
Siège social : Rue Neuve du Prieuré
89800 CHICHEE
384 308 664 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de Madame Agnès JACQUINOT, cogérante, intervenu le 19 janvier 2016 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence et la mention des noms des premiers gérants a été supprimée.
Pour avis
La Gérance

AL24011480

TRANSFORMATION

EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE CHOUBARD

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 213 000,00 EUROS
Siège Social : CHAPPE – 89520 LAINSECQ
RCS AUXERRE n°444 432 009

Suivant une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2023, il a été décidé la transformation de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée CHOUBARD en une SCEA (société civile d'exploitation agricole) CHOUBARD dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : SCEA CHOUBARD
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital : 213 000,00 euros
Nature des apports : biens immobiliers et mobiliers
Siège social : CHAPPE – 89520 LAINSECQ
Objet : activités agricoles
Durée : 50 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : M. Stéphane CHOUBARD demeurant 13, CHAPPE – 89520 LAINSECQ et M. Romuald CHOUBARD demeurant 11, CHAPPE – 89520 LAINSECQ
Clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales : oui –agrément donné par les associés
Pour avis

AL24011489

CHANGEMENT DE GÉRANT

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FERLEO

SC au capital de 1000 €
Siège Social : 9 ter rue des Lions
89170 ST FARGEAU
482771870 RCS de AUXERRE

Par AGE du 13/10/2023, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. GOURAULT Virgil demeurant La Boutauderie 89170 RONCHERES , à compter du 13/10/2023 en remplacement de M. GOURAULT Dominique démissionnaire. Mention au RCS de AUXERRE

AL24011522

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS DES STATUTS

SARL DOMAINE LAFFAY

Société à responsabilité limitée
au capital de 455 000 euros
Siège social : 20 rue Paul Bert - 89800 CHABLIS
979 889 458 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 21 décembre 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Thierry LAFFAY de démissionner de ses fonctions de gérant au 31 décembre 2023 et a nommé en qualité de nouvelles co-gérantes Mme Mélanie LAFFAY, demeurant 1 rue de la Gilberde 89800 VILLY, et Mme Maïlys LAFFAY, demeurant 10 rue Saint Etienne – 89800 VILLY, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2024.
L'Assemblée Générale a également décidé de remplacer le nom commercial « Thierry LAFFAY » par « Thierry LAFFAY et filles » à compter du 1er janvier 2024 et modifié l'article 3 des statuts.

AL24011554

AVIS DE MODIFICATIONS

EARL COULAUDIN-BUSSY

EARL au capital de 180 300,00 euros
Siège social : 2 rue de Léchet – Milly – 89800 CHABLIS
401 148 648 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre. 2023 a nommé M. Florian BUSSY, demeurant 233 avenue de Verdun - 18300 SANCERRE, aux fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL24011597

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL MORIZOT

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 231 000,00 euros
Siège social : 20 Rue de l'Eglise - 89160 ARGENTEUIL SUR ARMANÇON
839 086 808 RCS AUXERRE

L'AGE du 30/11/2023 a décidé :
- d'augmenter le capital social de 230 000 €, pour le porter de 231 000 € à 461 000 €,
- de transférer le siège social au 9 rue des Fossés 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON,
- de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.
Toutes ces décisions prennent effet à compter du 30/11/2023.À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : SCEA MORIZOT
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article
L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 461 000 €.
Siège social : 9 rue des Fossés 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON.
Durée : Jusqu'au 22/04/2117.
Gérant : M. Pascal MORIZOT, demeurant 20 rue de l'Eglise, 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés lorsque la société a deux associés.Pour avis, la gérance.
Pour avis, la gérance.

AL24011602

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

COOPERATIVE GERMINAL

Société Anonyme Coopérative de Consommation
à capital variable
Siège social : 22 Rue de Preuilly - 89000 AUXERRE
307 019 091 RCS AUXERRE

Suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 12 octobre 2023, Madame Audrey BARDOS, née BOUC, demeurant 68 Grande Rue – 89290 VINCELLES, a été nommée en qualité de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Christian BOUTET, Président du Conseil d'Administration, démissionnaire à compter du 12 octobre 2023.
Monsieur Christian BOUTET et Madame Audrey BARDOS conservent leur mandat d'administrateur.
Monsieur Olivier CORBIERE conserve son mandat de Directeur Général.

AL24011609

ME ANGÉLIQUE SUREAU
Notaire à L'ISLE-SUR-SEREIN (Yonne)
8 - 10, Montée du Calvaire

AUGMENTATION DU CAPITAL

Suivant acte reçu par Me Angélique SUREAU, Notaire à L'ISLE-SUR-SEREIN (89440), le 21 décembre 2023, soumis à la formalité fusionnée au SPF d'AUXERRE 1, a été effectuée une augmentation de capital social par voie d'apports d'immeubles et de capitaux.
L'ancien capital est de : 430.600,00 euros.
Le nouveau capital est de : 431.700,00 euros.
Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE par l'intermédiaire du guichet unique concernant :
La Société dénommée EARL DU MOULIN A VENT, dont le siège est à MOULINS-EN-TONNERROIS (89310) 1 rue de l'Eglise, identifiée au SIREN sous le numéro 849026521 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
Pour avis Le notaire.

AL24011615

// GÉRANCE

AVIS DE FUSION

Le 22.12.2023, l'associé unique de la SARL SOCIETE LEFEVRE au capital de 45.000euros, siège social à CHEVANNES (89240) 59, rue de la Porte d'En Haut, 483 990 081 RCS AUXERRE, a fait apport à titre de fusion à la SARL POLYDIS au capital de 150.000 euros, siège social à LIGNY LE CHATEL (89144) ZA Le Clouzeau, 377 529 557 RCS AUXERRE, sur la base des comptes du 30.6.2023 de la totalité de son actif évalué à 425.338,67euros, à charge de payer la totalité de son passif évalué à 340.726,91euros, soit un actif net de 84.611,76euros. Il a été prévu que toutes les opérations, actives et passives, réalisées par SOCIETE LEFEVRE entre la date ci-dessus et celle de la réalisation définitive de la fusion, seraient considérées comme faites pour le compte de POLYDIS. Pour rémunérer cet apport, l'associé unique de POLYDIS le 22.12.2023 a décidé d'augmenter son capital de 30.000euros par l'émission de 100 parts nouvelles de 300euros, entièrement libérées, attribuées aux associés de SOCIETE LEFEVRE, à raison de 1 part de POLYDIS pour 45 parts de SOCIETE LEFEVRE. La prime globale de fusion est de 54.611,76euros. Toutefois, parmi les biens apportés par la SOCIETE LEFEVRE figure des parts de POLYDIS, celle-ci a donc annulé lesdites parts et réduit en conséquence son capital de 150.000euros. Un mali de fusion a été constaté qui sera affecté aux différents actifs apportés. La fusion est devenue définitive le 22.12.2023, date de la décision de l'associé unique de POLYDIS approuvant la fusion. POLYDIS a la jouissance des biens à compter rétroactivement du 1.7.2023. SOCIETE LEFEVRE a été dissoute de plein droit, sans liquidation. ANCIENNES MENTIONS PUBLIÉES : Capital social : 150.000euros ; NOUVELLES MENTIONS : Capital social : 30.000euros.

AL24011558

AVIS DE FUSION

Le 22.12.2023, l'associé unique de la SARL SOCIETE LEFEVRE au capital de 45.000 euros, siège social à CHEVANNES (89240) 59, rue de la Porte d'En Haut, 483 990 081 RCS AUXERRE, a approuvé le traité de fusion par voie d'absorption de la société par la SARL POLYDIS au capital de 150.000 euros siège social à LIGNY LE CHATEL (89144) ZA Le Clouzeau, 37 529 557 RCS AUXERRE. L'associé unique a, en conséquence, décidé la dissolution anticipée de la SOCIETE LEFEVRE, sansliquidation, son passif étant entièrement pris en charge par POLYDIS et les parts sociales échangées à raison de 1 part de POLYDIS pour 45 parts de SOCIETE LEFEVRE. L'associé unique de POLYDIS, le 22.12.2023 a approuvé ledit traité de fusion et augmenté corrélativement son capital, la fusion et la dissolution définitive de la SOCIETE LEFEVRE sont devenues définitives à cette date.

AL24011560

CESSION DE FONDS

Suivant acte sous seing privé en date du 11/12/2023 à ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de AUXERRE 1 le 18/12/2023, dossier 2023 00056322, référence 8904P01 2023 A 02171.
Monsieur Pascal MORIZOT demeurant 20 rue de l'Église 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON, a cédé à la SNC MORIZOT, dont le siège est situé 9 rue des Fossés 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON, immatriculée au Rcs d'Auxerre sous le numéro 981 718 299,
Un fonds de commerce d'entreprise de travaux agricoles, exploité au 20 rue de l'Église 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON, moyennant le prix de quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix euros et dix-sept centimes (85 390,17 euros), s'appliquant :
- Aux éléments incorporels pour mille euros (1 000,00 €),
- Aux éléments corporels pour deux cent vingt-neuf mille quatre cents euros (229 400,00 €),
- Au passif de quatre-vingt-cinq mille trois-cent-quatre-vingt-dix euros et dix-sept centimes (85 390,17 €).
La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 11/12/2023 et le fonds sera à compter de cette date exploité au siège social de l'acquéreur.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et, pour toutes correspondances au 9 rue des Fossés 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON.
Pour avis et mention

AL24011600

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 22/12/2023 concernant SCI LAQUEL. Il fallait lire : Le 20.12.2023 le gérant de SCI LAQUEL société civile au capital de 1.000 euros, siège social à LIGNY-LE-CHATEL (89800) Av. de Chablis a constaté une erreur dans la l'adresse du siège social. Celui-ci est fixé LIGNY-LE-CHATEL (89800) Av. de Chablis et non à MALIGNY (89800).

AL24011506

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 13 février 2024 à 11 H 00** au Tribunal Judiciaire de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON à CHAMPIGNY-SUR-YONNE (89)
11 rue du 6 septembre 1943
de 99,02 m². Comprenant : séjour en entrant avec cuisine ouverte, 3 chambres dont une parentale avec salle d'eau et w.-c., couloir, salle de bain avec w.-c., cagibi, bureau. **Avec Abri de jardin, 2 abris pour voitures**
Sur un terrain de 07 ares 66 centiares - Semble occupée
MISE A PRIX : 36.000 Euros (Outre les charges)
Consignation pour enchérir : 3.600 euros (Chèque de banque à l'ordre de la CARPA).
S'adresser pour tous renseignements au Greffe de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS où le cahier des conditions de vente peut être consulté sous la Référence Greffe 23/00599, à **Maître Karym FELLAH, de la SCP REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocat à SENS (89100), 9 boulevard Maupéou, Tél : 03 86 65 60 85 dépositaire d'une copie de l'enchère, à **Maître Paul BUISSON, SELARL BUISSON & ASSOCIES**, Avocat à PONTOISE (95), 29 rue Pierre-Butin,
www.buisson-immobilier.fr - Tél. : 01 34 20 15 64

ANNONCES LÉGALES

VISITE sur place : le Mardi 30 janvier 2024 de 14 H 00 à 15 H 00

AL24011594

ME PATRICIA NOGARET
membre de SCP d' Avocats Interbarreaux
REVEST - LEQUIN - NOGARET - DE METZ - CROCI,
Avocat au Barreau d'AUXERRE -
demeurant à
5 rue Marcelin Berthelot 89000 AUXERRE -
Tél. : 03 86 72 03 00

VENTE AUX ENHERES PUBLIQUES -

EN UN LOT DE VENTE
Au plus offrant et dernier enchérisseur -
A l'audience du JEX du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, 1 Pl. du Palais de Justice, 89000 AUXERRE
L'ADJUDICATION AURA LIEU
LE VENDREDI 16 FEVRIER 2024 à 14H00
Aux requête, poursuites et diligences de **la COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS**, SA au capital de SA au capital de 262 391 274,00 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 382 506 079, dont le siège social est Immeuble Austerlitz 2, 59 avenue Pierre Mendès France à Paris (75013) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège. Ayant pour Avocat, **Me Patricia NOGARET membre de SCP d' Avocats** Interbarreaux REVEST - LEQUIN - NOGARET - DE METZ - CROCI, Avocat au Barreau d'AUXERRE.
DESIGNATION
À TONNERRE (89700) - 2 rue du Grenier à Sel
Dans un immeuble cadastré section AN n°12, pour une contenance de 00 ha 01 a 57 ca.
Comprenant une courette desservant :
* En face, **UNE MAISON** type T4 **d'une surface habitable de 99,03 m2** actuellement **OCCUPÉE par un locataire** et avec : - Au rez-de-chaussée : cuisine, WC, salle de séjour et escalier vers le 1er étage. - Au 1er étage: palier, deux chambres, une salle d'eau avec WC. - Au 2ème étage : une grande pièce. - Une cour arrière privative
* Au fond à droite, un immeuble comprenant **3 APPARTEMENTS à usage d'habitation d'une surface habitable de 92,91 m2 INOCCUPÉS** : - Au rez-de-chaussée : cuisine, salle de séjour et salle d'eau avec WC. - Au 1er étage : cuisine, salle de séjour et salle d'eau avec WC. - Au 2ème étage: cuisine, salle de séjour et salle d'eau avec WC. - Grenier aménageable au-dessus.
Cour de sortie auto-école et une porte de secours pour pièce projection. Le propriétaire du fonds et ses ayants-droits ont un droit de passage sur ladite cour
MISE à PRIX : 6.000 Euros
Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre de la CARPA représentant 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3 000 €
Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente
On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le Tribunal Judiciaire D'AUXERRE
Fait et rédigé à AUXERRE, le 19 décembre 2023 signé, **Me Patricia NOGARET**
RENSEIGNEMENTS : - 1°) **Me Patricia NOGARET membre de SCP d' Avocats interbarreaux REVEST - LEQUIN - NOGARET - DE METZ - CROCI**, Avocat au Barreau d'AUXERRE - demeurant à 5 rue Marcelin Berthelot 89000 AUXERRE - **T. : 03 86 72 03 00**.
2°) **SELAS REALYZE**, avocats au Barreau de PARIS - 52 boulevard Malesherbes 75008 PARIS - **T. : 01.43.87.73.07.**
3°) Le cahier des conditions de vente peut être consulté en original au Greffe
du JEX du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE ou au Cabinet de l'avocat poursuivant. Renseignements sur sites Internet : www. avocats-ventes.com et www.licitor.com
VISITE SUR PLACE LE :
25 JANVIER 2024 entre 15H00 et 16H00

AL24011624

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Une maison d'habitation sur la commune de DOMECY SUR CURE (89450),
L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'AUXERRE
Le Vendredi 16 février 2024 à 14 heures
DESCRIPTION :
Une maison d'habitation composée d'un rez de chaussée et d'un étage, d'une cave, d'un jardin et d'un appentis, dépendances, sur la commune de DOMECY SUR CURE (89450), 17 rue des Roches, référencée au cadastre comme suit :
Section A
N° 818
Lieu-dit 17 rue des Roches
Contenance 04a et 80ca
CONDITIONS DE LA VENTE :
Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, Palais de justice. Et sur le site du Conseil National des Barreaux : avoventes.fr
Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.
Le bien peut être visité
le 8 février 2024 à 11 heures.
La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de : **40.000,00 euros**
CONSIGNATION POUR ENCHERIR :
4.000,00 Euros
(par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)
Frais en sus.
Fait à Auxerre, le 19 décembre 2023
Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL24011627

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 26 mars 2009,
Madame Janine Berthe Suzane QUEVAT, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Yves Albert Ernest DESTRUMELLE, , demeurant à SAINT-FLORENTIN (89600)EHPAD 3 rue Georges Clémenceau «Les Hortensias».
Née à SAINT-QUENTIN (02100), le 21 avril 1928.
Décédée à SAINT-FLORENTIN (89600) (FRANCE), le 9 octobre 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Caroline RICKLIN,Membre de la Société Civile Professionnelle " Corinne FEUILLETTE-CADENNE,Stéphanie REDAUD et Caroline RICKLIN-ROY ", titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à SAINT-QUENTIN (Aisne) 158 rue Henri Dunant, le 7 novembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Caroline RICKLIN, notaire à SAINTQUENTIN(02100) 158 rue Henri Dunant, référence CRPCEN : 02048, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament soit depuis le 22 Décembre2023.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24011628

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : C.G.O.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 20000 euros.
Siège social : 5 Avenue DE WORMS, 89000 AUXERRE.
501645857 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 décembre 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur GILLES ORILIA demeurant 17 bis grande rue, 89250 Gurgy et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du d'Auxerre.
Le liquidateur

AL24011478

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FINANCIÈRE FAUCONNET

Société à responsabilité limitée
à associé unique en liquidation
au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 1 chemin des Coudrions – 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
831 859 095 Rcs AUXERRE

Aux termes des décisions en date du 29 novembre 2023 prise au 1 chemin des Coudrions 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Claude FAUCONNET, demeurant 1 chemin des Coudrions 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24011481

LAURE Virginie
Résidence Le Palais -
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Avis de dépôt d'états de créances salariales
Article R. 625-3 du Code de Commerce
au titre de la procédure suivante :
ANDRE SIRE SARL19/07/2022
Redressement Judiciaire du 19/07/2022
ABBAYE DE VAULUISANT - 1 Lieudit Vauluisant - 89190 COURGENAY
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 19 décembre 2023.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce. Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24011486

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2023, les associés de la SARL BRC, au capital de 10.000 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°434901633, dont le siège est situé ZA La Saunière 89600 VERGIGNY, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Angélique MERCIER, 2 rue Kruger 89000 Auxerre, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 20/12/2023.
Pour avis

AL24011520

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 11/12/2023, les associés de l'EURL MAXFLOR, au capital de 1000 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°811584374, dont le siège est situé 8 Commecy 89520 Sainpuits, ont approuvé les comptes de liquidation, donné nouveau quitus au liquidateur, Maxime CHERY, 19 rue du Temple 89000 Auxerre, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 11/12/2023.
Pour avis

AL24011604

DISSOLUTION ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

EARL VADDÉ

EARL au capital de 15 500,00 euros
Siège social : Ruban –
89116 LA CELLE-SAINT-CYR
421 763 780 RCS SENS

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions du gérant et les fonctions de liquidateur seront exercées par M. Christian VADDÉ, demeurant à LA CELLE-SAINT-CYR (89116), Ruban. Celui-ci aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social, à LA CELLE-SAINT-CYR (89116), Ruban.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL24011535

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DU LIQUIDATEUR

MJL HOUBLIN

Société civile
Au capital de 3 000,00 euros
Siège social : 80 Grande rue – 89580 MIGE
852 549 922 RCS AUXERRE

Suivant déisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30/11/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2023.
A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :
Monsieur Jean-Luc HOUBLIN demeurant 80 Grande rue – 89580 MIGE.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :
80 Grande rue – 89580 MIGE, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, le liquidateur.

AL24011542

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL STAELENS

Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 172 000 euros
Siège social : 17 RUE DE LA COUR D'EN HAUT
89410 BEON
Siège de liquidation :
17 RUE DE LA COUR D'EN HAUT
89410 BEON
477 924 500 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2023 à BEON, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Thierry STAELENS, demeurant 17 RUE DE LA COUR D'EN HAUT 89410 BEON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24011546

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 22/12/2023 de la société DITEC-CHARPIN, SAS e liquidation au capital de 15 000 euros, dont le siège social est au 9, boulevard du Pont Neuf, 89100 SENS et le siège de liquidation est au 3, avenue Alphonse XIII, 75016 PARIS, 378 207 260 RCS SENS, a approuvé les comptes de liquidation au 30/09/2023, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30/09/2023.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du TC de SENS.
Mention sera faite au RCS de SENS.

AL24011564

DISSOLUTION

EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE VINCENT ETIENNE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 €
Siège social : 9, route de Genève – 89100 MALAY LEPETIT
RCS SENS n° 413 028 135

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2023, les associés de l'EARL VINCENT ETIENNE ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20 décembre 2023.
M. Etienne VINCENT et Mme Nicole VINCENT demeurant tous deux 9, route de Genève – 89100 MALAY LEPETIT ont été nommés liquidateurs.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège de la société.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, les liquidateurs.

AL24011569

DISSOLUTION

EARL DENIS CORENTIN

Société en cours de liquidation
Capital social : 7 622,45 €
Siège social : 13 route de Villefranche
89116 PRECY-SUR-VRIN
RCS SENS 419 296 611

L'associé unique, par décision du 10 novembre 2023, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 novembre 2023 et sa mise en liquidation amiable.
Monsieur Corentin DENIS, associé unique, demeurant 13 route de Villefranche 89116 PRECY-SUR-VRIN, est nommé liquidateur et lui sont conférés les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au 13 route de Villefranche 89116 PRECY-SUR-VRIN, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis,
Le Liquidateur.

AL24011571

DISSOLUTION

NSB MODE

SAS au capital social de 2 000 Euros
Siège social :2 rue pont
89000 AUXERRE
RCS 880 250 055 AUXERRE

Le 31/10/2023, L'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/10/2023
Nicolas SALVATICO demeurant 31 rue de la Verly 58500 VILLIERS SUR YONNE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 31 rue de la Verly 58500 VILLIERS SUR YONNE. Pour avis.

AL24011578

DISSOLUTION

PARIS PIECES PRESSING

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : 15 Cité Domange
89100 SENS
902206515 RCS de SENS

Par AGE du 30/11/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 30/11/2023.
M. NEGGAOUI Youssef 15 Cité Domange 89100 SENS a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de SENS

AL24011595

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

ABCM

Société civile d'exploitation agricole
en liquidation
au capital de 350 300,00 euros
Siège social : 35 rue de la Mairie – 89100 SOUCY
892 310 236 RCS SENS
Liquidateur : M. Thierry MICHON, demeurant à SOUCY (89100), 35 rue de la Mairie.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, la liquidatrice.

AL24011601

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP du 14/12/2023, il a été constitué une SASU dénommée QuanticX Consulting ; Objet : Consulting en informatique ; Capital: 1 000 euros ; Siège social : 17 rue de Sancey 89100 SENS ; Durée: 99 ans ; Président : M. Khaled AL ARJA dt 53 rue Claude Bernard 95870 BEZONS ; Assemblées et vote : Chaque actionnaire est convoqué et chaque action donne une voix; Agrément : toutes cessions agréées aux 3/4 des votes; immatriculation au RCS de SENS.

AL24011350

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée SARL MORENO au capital de 15.000 euros, ayant son siège social à BLENEAU (89220) rue de la Ferronnerie - ZA des Vallées, ayant pour objet le conditionnement à façon de tous produits, tout assemblage et emballage ; le stockage, la distribution et la logistique de tous produits ; l'achat, la vente tant en France qu'à l'étranger de tous produits manufacturés ou non et la réalisation de toutes opérations compatibles avec cet objet, notamment le conseil aux clients. Le gérant est Mme Bérangère SERRANO demeurant à St-GEORGES/BAULCHE (89000) 22, av. de Lorraine. Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL24011470

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 14/12/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination :
2FG
Enseigne : LA GRILLADE O TIEKS
Siège Social : 34 Avenue Pierre de Coubertin 89100 SENS
Capital : 1000 €
Activités principales : Restauration rapide Sandwicherie à consommer sur place ou à emporter Sans vente d'alcool
Durée : 99 ans
Président : M. GUCLU CENGIZ 6 RUE DOCTEUR JACQUES BONNECAZE 89100 SENS
Cession d'actions : libre
Immatriculation au RCS de SENS

AL24011471

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 01/07/2023, il a été constitué une SAS
Dénomination :
2MS
Siège Social : 5 rue de la Huchette 89210 BRIENON SUR ARMANCON
Capital : 26000 €
Activités principales : Transport public routier de marchandises, de déménagement et location de véhicules industriels
Durée : 99 ans
Président : M. ESSIFI Marouane 5 rue de la Huchette 89210 BRIENON SUR ARMANCON
Immatriculation au RCS de SENS

AL24011477

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SELARL DU DOCTEUR BOUTOURIA MEHREZ
FORME : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
SIEGE SOCIAL : 5 Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite 89 000 AUXERRE
OBJET : la profession de la médecine
DUREE : 99 années
CAPITAL : 2000 euros
Président : BOUTOURIA MEHREZ, Médecin Anesthésiste demeurant 8 Impasse Paul DELANCAY 60000 BEAUVAIS né le 14/06/1973 à SFAX (Tunisie) de nationalité Française
IMMATRICULATION : au RCS d'AUXERRE sous la condition suspensive de «formalité d'inscription, d'agrément du conseil départemental des médecins.
Pour avis,

AL24011510

CDD GLOBAL SUPPORT SERVICE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue Pierre Reckel8
9000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/12/2023 à Auxerre, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : CDD GLOBAL SUPPORT SERVICE
Siège social : 4 rue Pierre Reckel 89000 Auxerre
Objet social : Activités de soutien aux entreprises, et notamment secrétariat, assistance administrative, comptable, commerciale ADV, ressources humaines, marketing et communication
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Yvan Bavencoff, né le 11 juin 1976 à Arras (62), demeurant 4 rue Pierre Reckel 89000 Auxerre,
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.
Pour avis, La Gérance

AL24011519

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 décembre 2023, il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA DES RIOTS » dont le siège social est fixé au 2 route de Sermizelles 89660 BOIS D'ARCY.
La société sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Le Président

AL24011530

AVIS DE CONSTITUTION

SC «des Chènevières»
Par acte sous seing privé en date du 15 décembre 2023, il est constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : SC.
Dénomination : «des Chènevières»
Siège social : 35 rue des Vallées – 89700 SERRIGNY
Objet social : La société a pour objet la prise de participation dans d'autres sociétés, et notamment dans des sociétés d'exploitation agricole ou viticole, et la gestion de ces participations et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.
Capital social : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 €.
Cession de parts sociales : Libre aux coassociés. Toute autre cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité des 3/4 des voix exprimées.
Gérance :
Monsieur Olivier FOUINAT et Madame Muriel FOUINAT née HAMON, demeurant 35 rue des Vallées – 89700 SERRIGNY, nommés pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.
Immatriculation : au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Pour avis,
La Gérance.

AL24011536

AVIS DE CONSTITUTION

SCEV «des Vaux Rémy»
Par acte sous seing privé en date du 15 décembre 2023, il est constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : SCEV
Dénomination : «des Vaux Rémy»
Siège social : 35 rue des Vallées – 89700 SERRIGNY
Objet social : La société a pour objet l'exercice d'une activité viticole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.
Capital social : 5 000 € divisé en 500 parts de 10 €.
Cession de parts sociales : Libre aux coassociés. Toute autre cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité AGE au 3/4.
Gérance : Monsieur Olivier FOUINAT, demeurant 35 rue des Vallées – 89700 SERRIGNY, nommé pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.
Immatriculation : au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Pour avis,
La Gérance.

AL24011537

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à SENS (Yonne) du 14 décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SELARL DOCTEUR LUC BURSKI
Siège social : 5 Promenade des Champs Plaisants – 89100 SENS
Objet social : l'exercice de la profession de médecin généraliste
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Luc BURSKI, demeurant 9 Rue Sinson – 89100 SENS
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL24011540

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/12/2023, il a été constitué une EARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : DU VAL MAUGE
Objet social : exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural
Siège social : 23 rue Haute Commissey - 89430 TANLAY
Capital : 7500 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M. MONTENOT Flavien, demeurant 12 Grande Rue 21500 Éringes
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL24011585

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 22 décembre 2023, à Villeneuve les Genêts.
Dénomination : RAMONAGE PUISAYE FORTERRE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : Les Germonts, 89350 Villeneuve les Genets.
Objet : L'installation des systèmes de chauffage (à l'électricité, au gaz et au mazout), des chaudières et des tours de refroidissement, des capteurs d'énergie solaire non électriques, du matériel et conduites de ventilation et de climatisation, des conduites de distribution de vapeur. Ramonage et fumisterie.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 2000 euros
Cession d'actions et agrément : Décision prise à l'unanimité pour l'agrément en cas de cession d'action.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales
Ont été nommés :
Président : Monsieur Benjamin DUBOIS Les Germonts 89350 Villeneuve les Genets.
La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.

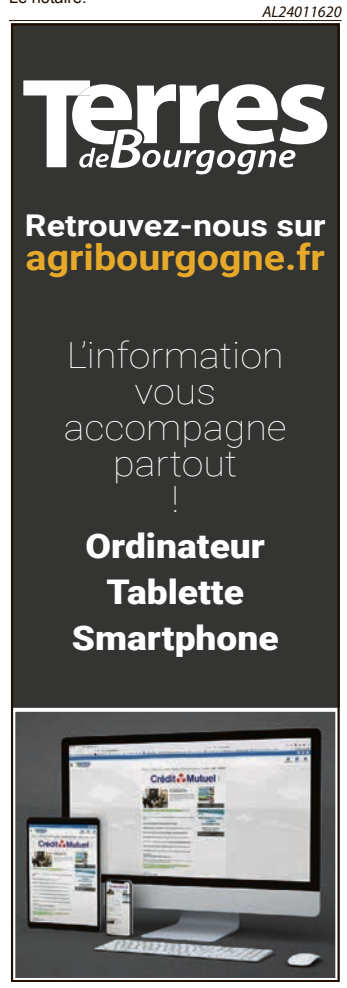
AL24011617

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), Placede l'Eglise, le 28 décembre 2023, a été constitué un groupement foncier rural ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole et forestière composant son patrimoine. La constitution, l'exploitation,l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers non soumis au «régime forestier», mais susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière.
Dénomination : Groupement Foncier Rural de «VAL AUBRY».
Siège : VALRAVILLON (89113), 17 rue Saint-Germain GUERCHY.
Durée : 99 années.Capital : 6.010,00€.
Apports en nature : CINQ MILLE QUATRE CENTS EUROS (5.400,00 EUR)
Apports en numéraire : SIX CENT DIX EUROS (610,00 EUR)
Cession des parts : Toute cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
Le premier gérant est, d'un commun accord entre les constituants : Monsieur François PANDOLFI.
La durée de ses fonctions est : illimitée.
La société sera immatriculée au RNE et au RCS de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL24011620



// PATRIMOINE

L'Italie veut inscrire sa gastronomie à l'Unesco

Le ministre de l'Agriculture italien Francesco Lollobrigida est venu à Paris clore la Semaine de la cuisine italienne dans le monde et a rencontré Marc Fesneau. Au menu, l'interdiction récente de la « viande » artificielle en Italie, la souveraineté alimentaire de l'Europe et la vitalité des campagnes.

« Impossible de trouver quelqu'un qui n'ait jamais goûté à la cuisine italienne ! » assure le ministre de l'Agriculture italien, Francesco Lollobrigida, petit-neveu de Gina Lollobrigida, ce 14 novembre à l'ambassade d'Italie. En effet, la mozzarella dépasse le camembert dans le panier des Français, les distributeurs de pizzas s'installent dans les villages, les pâtes s'apprécient avec du pesto, l'huile d'olive est réputée plus saine, le panettone se vend partout, la part de marché des bulles du prosecco s'envole… Pourquoi l'Italie est-elle autant aimée ? Les raisons sont multiples : la cuisine italienne semble moins élitiste, plus abordable que la française, meilleur marché, moins carnée – une tendance actuelle. Et la dolce vita de l'Italie fait toujours rêver, comme en témoigne Joseph Antonacci, analyste à l'Italian Trade Agency (Paris) : *« En Italie, on essaie de préserver l'agriculture artisanale des petites exploitations, dont les produits sont sains et ont du goût. La Semaine de la cuisine italienne rappelle l'importance de bien manger pour le bien-être. Ceux qui ont voyagé achètent des produits des régions qu'ils connaissent, pour se rappeler leurs bons souvenirs »*.

Car l'Italie cultive le lien entre tourisme et agriculture, comme le rappelle le ministre Lollobrigida : *« La cuisine est notre carte de visite, elle révèle notre capacité de produire dans le respect de l'environnement et des conditions de travail. Elle se base sur notre histoire millénaire, qui est un creuset d'influences. Le territoire italien est tout petit, mais il offre une grande variété de climats et de cultures. C'est pourquoi nous voulons protéger les indications géographiques qui permettent de localiser et de comprendre ce que l'on mange »*.

Non à la viande artificielle

Selon ce principe, l'Italie interdit la viande de culture obtenue en laboratoire. *« Notre loi se base sur une pétition qui a réuni deux millions de signatures, plusieurs régions et partis politiques. Même l'opposition s'est abstenue de protester. Nous souhaitons que cette loi italienne soit suivie à l'échelon européen, comme pour les OGM »*. Ses motivations : éviter les risques sanitaires et garder l'équilibre social dans les zones d'élevage, *« sinon, que faire du territoire ? »*. La viande de culture est synthétisée à partir de cellules animales dans des usines ; ses promoteurs affirment que le bilan carbone est meilleur que celui des élevages avec des animaux, ce qui reste à prouver.

Ce lien au territoire est l'un des fondements de la *« souveraineté alimentaire »*, autre titre que le ministre partage avec Marc Fesneau, son homologue français. Francesco Lollobrigida poursuit : *« En Europe on avait beaucoup de certitudes. On pensait être libres – la pandémie nous a appris qu'on peut perdre la liberté. Certaines nations préfèrent importer leur nourriture de pays où une seule personne qui a le pouvoir prend les décisions. De même, pour les fertilisants, on s'est mis entre les mains de la Chine et d'autres pays qui pourraient choisir de ne plus exporter. La souveraineté, c'est assurer à la fois notre nourriture et notre liberté. Nous ne voulons pas d'un monde où les élites bénéficient de mets de qualité, tandis que les autres s'alimentent juste pour survivre, comme un carburant »*.



Francesco Lollobrigida, ministre italien de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, à l'ambassade d'Italie à Paris.

Pierrick Bourgault

Oui au bien-être

Autre talent de l'Italie, sa communication basée sur le plaisir et la convivialité. Idéalement située dans la grisaille de novembre, avant les fêtes de fin d'année, la Semaine de la cuisine italienne s'est achevée avec des milliers d'évènements dans le monde entier, dégustations, master classes de chefs, soirées thématiques… *« La Semaine nous permet de parler de l'Italie »*, insiste Francesco Lollobrigida, *« jusqu'au vote de l'Unesco pour la reconnaissance de la cuisine italienne qui apporte le plaisir d'être ensemble, du bien-être. En Italie, il existe des « zones bleues » peuplées de centenaires grâce à la qualité de la vie, à l'excellente nourriture »*. Le ministre italien invite ainsi les chefs *« à choisir des produits italiens, même pour leur cuisine française »*. Il annonce la prochaine mission spatiale américaine, *« dans laquelle les cosmonautes auront la possibilité de manger de la gastronomie italienne dans l'espace, en toute sécurité »*. Autres splendides vitrines pour l'agriculture, les nourritures et l'art de vivre, les Jeux Olympiques de Milan (2026).

« La convivialité est importante dans la candidature de la gastronomie italienne au Patrimoine de l'humanité de l'Unesco », conclut le ministre. En France, depuis plusieurs années, l'Association des bistrots et cafés insiste aussi sur ce thème de la convivialité pour leur inscription au patrimoine immatériel de l'Unesco, au titre de l'art de vivre. Le ministère de la Culture a longtemps repoussé la candidature de ces espaces de restauration, qui constituent pourtant une vitrine et un débouché pour les filières agricoles françaises.

Pierrick Bourgault

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'en mai 2024

// Exposition *« Fantaisies pour un palais »* au château de Bussy-Rabutin

Jusqu'au 5 mai 2024 se tient, au château de Bussy-Rabutin, l'exposition « Fantaisies pour un palais ». Elle évoque l'imaginaire des contes de fées rococo du XVIII[e] siècle. Cette exposition est une invitation au voyage entre cabinet des fées, décors avec effets de lumière et vidéos, grotte merveilleuse ou salon des miroirs.

www.chateau-bussy-rabutin.fr

• Samedi 6 janvier

// Clotûre de la patinoire de Noël à Dijon

C'est la fin des festivités de Noël et, à cette occasion, Dijon propose un ballet de clôture de la patinoire installée place de la République avec l'ancien champion du monde de patinage Brian Joubert et l'Académie des sports de glace Dijon Bourgogne. Il aura lieu de 14 h 30 à 16 h 30.

www.dijon.fr

• Jusqu'au 7 janvier 2024

// Exposition sur les insectes pollinisateurs à Dijon

Le Jardin de l'Arquebuse propose une immersion dans l'univers fascinant des insectes pollinisateurs. Cette exposition invite le visiteur à pénétrer dans le monde méconnu des insectes pollinisateurs, en s'en approchant au plus près. Parfois peu appréciés, ils sont pourtant indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes et à notre alimentation.

Au Jardin de l'Arquebuse, entrée libre.

• Jusqu'au 13 janvier

// Découverte de la Cité de la Gastronomie à Dijon

Participez à une journée clé pour découvrir la Cité internationale de la gastronomie et du vin. Vivez une expérience associant des visites culturelles, des dégustations et un déjeuner gastronomique. Découvrez l'exposition « À table ! Le petit théâtre du bien manger et du bien boire », participez à un déjeuner gastronomique à la Table des Climats, puis à une dégustation de quatre vins d'appellation Village de Bourgogne, et enfin, visitez les chapelles et le 1204, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Dijon.

Tarif : 99 euros. Réservations sur www.citedelagastronomie-dijon.fr

Nièvre

• 3 février

// Bal trad

Un stage de danses du limousin est proposé le 3 février à partir de 15 h avec la participation des groupes « Roule et ferme derrière » et « Najar Solo ». Lieu : espace des Saules, salle Couturaud à Coulanges-lès-Nevers.

Renseignements et réservations : 06 46 00 38 27 ou www.letroistempsdessaules.fr



// ON A TESTÉ POUR VOUS…

La confection d'une tablette de chocolat de A à Z

En cette période de fêtes, la rédaction vous propose de découvrir les ateliers Wecandoo. Présente partout en France, cette plateforme permet d'allier la découverte de savoir-faire artisanaux, la rencontre avec des professionnels passionnés et la réalisation d'objets. Zoom sur l'atelier « bear to ban », où le torréfacteur de cacao Olivier Mauchamp nous a accueillis dans sa manufacture lyonnaise, afin de réaliser trois tablettes de chocolat personnalisées, en partant de la fève.

À l'approche de Noël il peut arriver d'être à court d'idées de cadeaux à offrir… et affronter les magasins et centres-villes en cette période peut sembler repoussant. Voici une idée qui pourrait épater vos proches, surtout si ces derniers sont de véritables aficionados de chocolat noir. Un samedi de décembre, j'ai franchi la manufacture du torréfacteur de cacao Diggers, situé dans le 1er arrondissement de Lyon. Ce dernier propose, via la plateforme Wecandoo (voir encadré), la réalisation d'un atelier *bean to bar* : de la fève au chocolat.



LR/Apasec

Les fèves de cacao sont composées d'écorce, valorisable en infusion, et de grué, qui contient le cacao.



LR/Apasec

Les fèves de cacao transformées par Olivier Mauchamp proviennent d'Inde, de la Tanzanie, du Mexique ou encore du Pérou.

Des fèves cultivées aux quatre coins du monde

Munie d'une charlotte sur la tête et d'un tablier, je démarre l'atelier avec une dégustation et les explications du torréfacteur, Olivier Mauchamp. Le professionnel travaille des fèves de cacao cultivées en Inde, en République dominicaine, au Pérou, au Mexique ou encore en Tanzanie. Le prix du kilo de fève crue varie entre 7 et 11 €. Pendant qu'Olivier affiche les photographies de cultures de cacaotiers sauvages, de fermentation et de séchage des fèves, mon palais voyage. Mon chocolat préféré ? Difficile à dire, tant les notes aromatiques changent à chaque carreau dégusté. Une roue des arômes présentée au bout de la table m'aide à trouver les bons adjectifs. *« Ici, nous ne produisons que du chocolat noir, car il permet d'exprimer les saveurs, là où le lait arrondit les angles et ajoute des contraintes techniques »*, explique l'artisan, avant de me proposer de goûter plusieurs fèves crues. *« Il faut qu'elles sentent un peu le vinaigre, le fruit et le boisé, mais surtout pas l'humidité… »*. Selon lui, un excellent chocolat n'est rien sans une fève de qualité. D'où l'importance de bien choisir ses producteurs et leur capacité à trier la fève une fois récoltée et séchée. *« Si un seul caillou m'échappe, je peux abîmer des machines »*, explique le torréfacteur, tout en me montrant comment bien positionner ses jambes et son dos, lors du dernier tri.

Les secrets d'une torréfaction de cacao réussie

Une fois la dégustation terminée, place à la torréfaction. Cette étape essentielle sert à libérer tous les arômes de la fève et à retirer son amertume. Olivier utilise un torréfacteur à tambour rotatif, afin que la torréfaction soit homogène et dynamique. Un ordinateur relié à la machine permet de connaître la température exacte des fèves. La phase de développement des arômes se situe entre 100 et 111 °C. *« La température de fin de torréfaction impacte le goût final, c'est un moment crucial »*, déclare l'artisan, qui confie ne procéder qu'à une simulation, tant la précision et la concentration sont essentielles à ce stade du processus. Après avoir été chauffées et grillées, les fèves sont ventilées à l'aide d'une cuve de refroidissement. Olivier m'invite ensuite à les passer dans un concasseur : cette machine sépare le grain du cacao de son écorce, qu'il garde afin de réaliser des infusions. La fève concassée et torréfiée se nomme le grué et prendra la forme d'une pâte une fois broyée. Après trois jours passés dans un mélangeur muni de pierres en granit, cette pâte se fluidifie et prend enfin l'aspect du chocolat. *« Le mélangeur réduit le grué en pâte mais nous cherchons aussi à chauffer la matière afin de l'oxygéner, d'améliorer sa texture et de développer encore plus d'arômes »*, détaille le passionné. La légende raconte que cette technique, appelée conchage, a été découverte par le chocolatier suisse Lindt, un jour où il avait oublié d'éteindre son mélangeur.

Gourmandise et personnalisation

Ma pâte enfin obtenue, je n'ai plus qu'à choisir le pourcentage de chocolat que je souhaite avoir dans mon lot. Mais à ce moment précis, mon envie est plutôt de goûter ma réalisation. Elle n'est pourtant pas tout à fait terminée. *« Quand il vient d'être fait, le chocolat est instable »*, me prévient Olivier. Il faut alors cristalliser ses molécules, dont les matières grasses présentes naturellement dans le cacao. L'objectif est d'obtenir une structure homogène. Le tempérage est une opération délicate, puisque la machine chauffe d'abord entre 45 et 50 °C, puis chute à 28 °C, afin que le chocolat se durcisse tout en étant constamment remué. À cette température, les molécules se répartissent correctement, puis se cristallisent. L'aspect brillant et satiné du chocolat est ensuite obtenu lorsque la tempéreuse remonte à 31 °C. Après quelques minutes de refroidissement au frigo, le chocolat est enfin prêt pour être moulée dans des tablettes à personnaliser. Noisettes, oranges confites, amandes, grué, graines de café… Je n'ai plus qu'à prendre la douille en main et choisir les gourmandises qui agrémenteront mes réalisations. Deux heures et demie sont déjà passées. Après un tour dans la boutique de la manufacture, me voilà repartie, l'esprit riche de savoirs nouveaux. Je n'ai qu'une seule hâte : déchirer le papier et goûter mes trois tablettes… À déguster seule, ou à partager !

Léa Rochon

Olivier Mauchamp et l'amour du chocolat



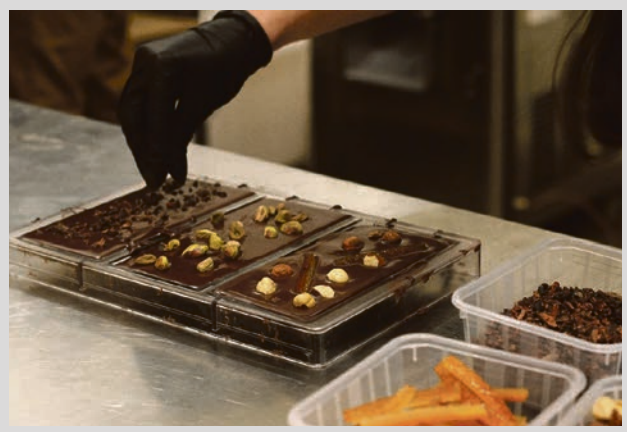
LR/Apasec

Après avoir ouvert un bar à chocolat en 2018 à Lyon, Olivier Mauchamp a aménagé ses locaux en manufacture de chocolat, où il torréfie et transforme le cacao avec Maxence Adam et Marine.

Olivier Mauchamp est un mordu du cacao. Sa réputation a démarré dès 2018, avec l'ouverture de son célèbre bar à chocolat, situé dans le centre-ville de Lyon. Mais au bout de quelques années, l'artisan avait ardemment envie de retourner à ses premiers amours : la torréfaction. Après quelques réaménagements et ajouts de machines, le bar est devenu son lieu d'expérimentation. Le 6 rue Neuve est désormais dédié à la transformation des fèves de cacao en chocolat, soit l'équivalent de 3,5 tonnes par an. Les oranges confites qui peuvent agrémenter ses tablettes viennent tout droit de la Maison Cruzilles, en Auvergne. Quant aux noisettes ? Elles sont toutes produites à Castillonnès, dans le Lot-et Garonne. Accompagné de Maxence Adam et Marine Ferreira, le professionnel propose des ateliers de confection avec la plateforme *Wecandoo*, ainsi que la vente de produits à emporter. À l'avenir, le professionnel espère augmenter sa production et atteindre les 5 à 6 tonnes de chocolat à l'année.

Valoriser et expérimenter les métiers de l'artisanat avec Wecandoo

Depuis 2017, la plateforme *Wecandoo* (*« nous pouvons le faire »* en anglais) propose de participer à des ateliers d'artisanat. De quoi revaloriser ces métiers, offrir un complément de revenus aux professionnels et faire découvrir leur quotidien, tout en s'initiant à leurs pratiques. Présent dans la France entière, la Belgique, Londres et Amsterdam, *Wecandoo* s'engage à ce que les artisans sélectionnés aient suivi une formation ou justifient de deux ans d'expérience professionnelle. Le savoir-faire et la technique présentés doivent inclure une transformation de matière. Ce qui permet à chaque participant de rapporter un objet, un aliment ou une boisson qu'il aura lui-même fabriqué. Du soufflage de verre, à la fabrication de son parfum, de son maillot de bain ou même d'un lait d'ânesse, en passant par le brassage d'une bière, la dégustation de vins et la découverte d'un vignoble, ou encore la création de son propre couteau ou d'une table en bois… Tous les corps de l'artisanat sont représentés. Si bien qu'en 2023, plus de 4 500 ateliers ont été réalisés par 2 200 artisans et producteurs.



LR/Apasec

Le but de l'atelier est de réaliser trois tablettes de chocolat, à personnaliser avec des amandes, des noisettes, de l'orange confite ou encore du grué de cacao.